



Assemblée générale

Soixante-treizième session

79^e séance plénière

Mercredi 24 avril 2019, à 15 heures
New York

Documents officiels

Présidente : M^{me} Espinosa Garcés. (Équateur)

*En l'absence de la Présidente, M. Ke (Cambodge),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 5.

Séance commémorative à l'occasion de la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix

Point 15 de l'ordre du jour (suite)

Culture de paix

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

L'Assemblée générale va poursuivre la réunion plénière de haut niveau en vue de célébrer et promouvoir la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix.

Avant de poursuivre, je voudrais demander à tous les orateurs et oratrices d'être brefs et concis afin d'utiliser au mieux le temps imparti à la présente réunion de haut niveau. Pour que l'on puisse entendre toutes les personnes inscrites sur la liste, les délégations doivent limiter leur déclaration en séance plénière à trois minutes lorsqu'elles prennent la parole à titre national, comme annoncé dans la lettre de la Présidente en date du 26 mars 2019. Comme les membres s'en souviendront, dans sa résolution 71/323 du 8 septembre 2017, l'Assemblée générale a demandé que le temps de parole soit strictement respecté par tous les orateurs et oratrices s'exprimant dans son enceinte, en particulier pendant les réunions de haut niveau. Les délégations dont les déclarations sont plus longues

sont invitées à en lire une version abrégée et à en transmettre la version intégrale au Secrétariat, qui les mettra en ligne sur le portail PaperSmart. Toujours conformément à la résolution 71/323, l'Assemblée recommande l'application du principe voulant que toutes les règles protocolaires aient été observées, l'idée étant que les personnes présentes s'abstiennent d'énoncer les expressions protocolaires habituelles lors de leurs interventions.

Je demande toutefois aux orateurs et aux oratrices de prononcer leur déclaration à une vitesse raisonnable, sans perdre de vue le temps imparti, de sorte que l'interprétation puisse être correctement assurée dans les six langues officielles de l'Organisation. J'en appelle à la coopération de tous les orateurs et oratrices pour qu'ils respectent le temps de parole imparti afin que toutes celles et ceux inscrits sur la liste puissent être entendus dans les délais fixés.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir organisé la manifestation d'aujourd'hui, ainsi que la délégation vénézuélienne d'avoir dirigé les négociations sur la résolution 73/127, proclamant le 24 avril Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix. Il est symbolique que la situation à laquelle le Venezuela est actuellement confronté illustre les défis qui se posent aux mécanismes de la diplomatie multilatérale.

Nous rappelons à l'Assemblée que lorsque nous avons créé l'Organisation au lendemain de la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

19-11882(F)



Document adapté

Merci de recycler



Seconde Guerre mondiale, nous avons énoncé dans la Charte des Nations Unies les éléments clefs d'un ordre mondial polycentrique ainsi que les principes et normes fondamentaux des relations internationales, à savoir l'égalité souveraine des États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et l'interdiction du recours à la force dans les relations internationales sans l'autorisation du Conseil de sécurité, sauf en cas de légitime défense. Le respect de ces principes est un facteur décisif de la stabilité et la sécurité internationales. De concert avec d'autres pays qui partagent les mêmes idées, la Fédération de Russie prône le renforcement des fondements multilatéraux des relations internationales et de l'économie mondiale sur la base des normes universelles du droit international et de la Charte. Selon nous, l'Organisation mondiale demeure la seule instance universelle permettant un dialogue permanent, ouvert et franc aux fins de créer une architecture plus stable et plus équitable des relations internationales.

Aujourd'hui, le paysage politique mondial évolue rapidement. Le monde en développement voit son influence politique grandir et veut que ses espoirs et ses aspirations soient entendus. Dans le même temps, la mise en place d'un ordre mondial polycentrique suppose une plus grande responsabilité de la part de la communauté internationale. Nous devons faire du système polycentrique un moteur de coopération mutuelle et de partenariats fructueux, reléguant aux oubliettes de l'histoire la philosophie de l'équilibre des forces et des luttes d'influence. Pour ce faire, nous devons rejeter les phobies, les stéréotypes et les divers jeux géopolitiques, nous respecter les uns et les autres et œuvrer pour l'avenir de l'humanité tout entière.

Parallèlement, les efforts que déploient les États pour renforcer les fondements polycentriques se heurtent aux tentatives de divers acteurs de renforcer leur domination en réécrivant les principes du comportement civilisé. Leurs tactiques consistent notamment à prendre des mesures unilatérales pour contourner le droit international et les modèles légitimes de prise de décisions, à dénoncer les accords existants et à imposer des mesures coercitives illégitimes. Parmi les exemples qui me viennent à l'esprit, citons le bombardement de la Yougoslavie en 1999, l'occupation de l'Iraq en 2003, la manipulation flagrante du mandat du Conseil de sécurité en Libye en 2011 et les tentatives de renversement des autorités légitimes en Syrie d'abord, au Venezuela aujourd'hui. Les principes fondamentaux d'un règlement au Moyen-Orient, le Plan d'action global commun sur le programme nucléaire iranien, les

obligations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les accords sur les changements climatiques et le désarmement sont remis en cause.

Il y a des bases théoriques qui sous-tendent ces mesures. Parmi les grands défis auxquels le système des relations multilatérales est confronté figurent les tentatives de certains États de remplacer le système de droit international par ce qu'ils qualifient d'ordre mondial fondé sur des règles. Ces prétendues règles sont souvent une interprétation libre des normes juridiques internationales en faveur d'un groupe restreint de pays. En conséquence, les décisions sont prises dans un cadre d'alliances situationnelles étroites qualifiées de multilatéralisme. Ensuite, les autres États sont invités à se joindre à ces décisions qui ont été déjà prises et ceux qui ne veulent pas le faire sont considérés comme des ennemis du multilatéralisme.

Nous sommes vivement préoccupés par ces tentatives – qui sont observées au sein de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, de l'UNESCO et d'un certain nombre d'autres entités – visant à subordonner les organisations internationales aux intérêts étroits de certains États et groupes d'États et à privatiser en quelque sorte leurs secrétariats. Nous estimons que ces tentatives sont motivées par le désir par ces États d'empêcher l'établissement d'un monde polycentrique et de maintenir leur domination sur les affaires du monde. En réalité, ces tentatives ne font qu'augmenter les risques de conflit dans les relations internationales. Il convient de rappeler à ceux qui appuient ce concept qu'il n'y a aucune référence à un ordre mondial fondé sur des règles dans la Charte des Nations Unies et que par contre, l'Article 1 de la Charte fait référence aux principes du droit international.

Bien évidemment, il est prématuré de parler d'un affaiblissement radical de l'ONU. Notre organisation mondiale dispose d'une marge de sécurité très solide. Dans le même temps, il convient de renforcer sa crédibilité. En plus de l'Assemblée générale, nous attachons une importance particulière au Conseil de sécurité, qui est un outil essentiel pour le maintien de la paix internationale. Outre l'Organisation mondiale, nous attachons une grande importance aux mécanismes souples permettant d'élaborer des approches consensuelles collectives des affaires mondiales, comme le Groupe des Vingt, le groupe BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) et l'Organisation de Shanghai pour la coopération. Ces dernières années, le groupe BRICS est devenu un mécanisme

de partenariat stratégique à part entière dans trois domaines principaux – politique et sécurité, économie et finances, et culture.

Nous tenons également à souligner le rôle positif que jouent les organisations d'intégration régionale fondées sur les principes d'égalité et d'intérêt mutuel, comme l'Union économique eurasiatique, qui fonctionne sur la base des normes et règles de l'OMC. Nous œuvrons pour l'associer à l'initiative chinoise « Une Ceinture et une Route ». Les principes de la participation volontaire et du strict respect des dispositions de la Charte sous-tendent également les travaux de l'Organisation du Traité de sécurité collective. Aujourd'hui, cette organisation est en train de se transformer en une structure capable d'apporter une contribution constructive au règlement de questions complexes relatives au renforcement de la sécurité régionale et internationale.

Pour terminer, je voudrais une fois de plus mettre en exergue certains faits incontestables. Pour maintenir la paix et la sécurité mondiales, il est impératif de respecter le droit international, notamment la Charte des Nations Unies, et la souveraineté des États. Il est également essentiel de rechercher la coopération plutôt que la confrontation. Nous devons tous reconnaître que tous les peuples ont le droit de décider de leur avenir sans ingérence extérieure dans leurs affaires intérieures. Nous pouvons obtenir des résultats positifs en conjuguant nos efforts. C'est la seule façon d'assurer un ordre mondial juste, démocratique et harmonieux.

M. Arbeiter (Canada) (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je voudrais exprimer nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple sri-lankais. Nous voudrions leur exprimer notre solidarité avec eux et avec les familles des victimes en ces moments difficiles.

Chacun de nous ici aujourd'hui vient de quelque part. Nous avons tous une histoire à raconter à propos de notre patrie, de notre communauté et de la façon dont nous sommes arrivés ici, aujourd'hui. En cette Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, je voudrais partager des bribes de mon histoire avec vous. Lors de sa visite à New York plus tôt cette année, j'ai amené mon père dans cette salle. Aucune réunion officielle n'était en cours, seul un groupe de visiteurs dans la galerie venait perturber le calme de la salle – et j'ai pris une photo de lui ici à la tribune. Tellement de fierté. J'étais fier de lui, et lui de moi.

Mon père a récemment fêté ses 76 ans. Et son histoire, comme tant d'autres, coïncide avec l'histoire du multilatéralisme moderne, avec l'histoire des Nations Unies. Il est né en Europe de l'Est pendant la Seconde guerre mondiale. Ses parents étaient apatrides. Sa plus jeune sœur, ma tante, est née dans un camp de personnes déplacées. Le reste de leur famille élargie a péri et ils ont cherché refuge, comme tant d'autres à l'époque, et comme tant d'autres le font encore aujourd'hui. Mon père et sa famille ont eu la chance de vivre au Canada au moment même où le multilatéralisme évoluait. Au fil des générations, ils ont vu les institutions prendre forme, les traités entrer en vigueur, les normes mondiales s'établir. Ces règles ne concernaient pas uniquement la paix et la sécurité internationales, elles visaient également à améliorer la qualité de la vie sur la planète. Comment rendre l'aviation et le transport maritimes internationaux sûrs? Comment améliorer les opportunités et réduire la pauvreté? Comment faire progresser l'égalité des genres, comment ne laisser personne de côté?

Il n'y a pas de doute. Les gains directement attribuables au multilatéralisme depuis plus de 70 ans sont impressionnants. Le système n'est pas parfait, bien sûr. Les avantages du multilatéralisme ne sont pas répartis de manière égale et les règles ne sont pas appliquées partout de manière égale. Trop de personnes sont exclues des décisions qui affectent leur vie, en particulier les femmes et les filles. L'impunité demeure généralisée, notamment pour les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide. Les changements climatiques constituent un danger réel et présent pour notre vie et nos moyens de subsistance. Il est clair que le multilatéralisme doit évoluer alors que de nouveaux défis apparaissent et que d'anciens problèmes persistent. Mais cela a toujours été le cas. Si lent qu'il soit, le multilatéralisme n'est jamais statique. Il évolue, selon ce que nous voulons qu'il soit. Ses succès sont collectifs, tout comme ses échecs. C'est ce qui caractérise le multilatéralisme : nous sommes tous dans le même bateau.

Comme toujours depuis 1945, les Canadiens sont prêts à faire leur part. Les Canadiens valorisent la communauté. Nous sommes ouverts au monde. Nous voyons la force dans la diversité. Beaucoup de Canadiens sont également venus d'ailleurs. La notion selon laquelle nous sommes plus forts en raison de nos différences, et non malgré elles, constitue le fondement même sur lequel le Canada a été construit. C'est également un élément essentiel de notre approche aux Nations Unies. Cela signifie écouter, apprendre et partager réellement.

(l'orateur poursuit en français)

J'ai hâte de continuer à écouter et à apprendre de chacun de ceux qui sont ici. J'ai hâte d'entendre leurs histoires, racontées dans leurs langues.

(l'orateur poursuit en espagnol)

J'ai hâte de continuer à écouter et à apprendre de chacun de celles et ceux qui sont ici. J'ai hâte d'entendre vos histoires, racontées dans vos langues.

(l'orateur poursuit en français)

La vitalité et l'efficacité du multilatéralisme dépendent de sa capacité à permettre un dialogue réel entre les États. Dans ce contexte, le multilinguisme est le fondement d'un multilatéralisme effectif. Il est nécessaire à la dignité et l'égalité de tous. Le multilinguisme est une condition de confiance dans le système multilatéral.

Enfin, qu'il me soit permis d'utiliser le reste du temps qui m'est alloué pour exprimer ma gratitude, au nom du Canada et de tous les Canadiens, y compris au nom de ma famille. Premièrement, au personnel des Nations Unies, passé et présent, du Secrétariat et sur le terrain. Aux soldats de la paix, militaires, policiers et civils déployés, hommes et femmes, dans le cadre d'opérations des Nations Unies. À ceux qui distribuent l'aide, offrent un abri et rassemblent des témoignages. À ceux qui réagissent aux épidémies, qui acceptent de risquer leur vie et leur santé. Aux premiers intervenants des Nations Unies. Merci, nous avons tous une dette envers eux.

Deuxièmement, à tous les États Membres de l'ONU. À mes collègues en poste ici, et à ceux à Genève, Nairobi, Vienne et partout ailleurs où l'ONU est présente. Merci pour leur collégialité, leur engagement et leur camaraderie. Merci de représenter les intérêts de leurs pays et de leurs peuples. De leur engagement en faveur du multilatéralisme. D'être venu ici prêts à trouver des solutions, jour après jour.

Et troisièmement, aux jeunes du Canada et du monde entier. Aux journalistes qui couvrent les Nations Unies et l'état de notre planète plus largement, qui travaillent à raconter nos histoires quand nous réussissons, mais aussi quand nous devons faire mieux. Aux représentants de la société civile, aux activistes et aux universitaires qui nous poussent tous à être de meilleurs diplomates. Merci, sincèrement et sérieusement. Ils ne doivent jamais cesser de demander que nous travaillions mieux ensemble.

M. Prasad (Fidji) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier sincèrement la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette réunion plénière de haut niveau pour commémorer et promouvoir la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix.

Au cours des dernières semaines, nous avons eu l'occasion de réfléchir à l'ordre et à l'ampleur des problèmes auxquels le monde est confronté. En réponse à ces problèmes mondiaux, nous avons fixé des objectifs mondiaux, les objectifs de développement durable. Mais nous savons que pour atteindre les objectifs de développement durable pour toutes nos communautés et tous nos peuples, nous avons besoin de milliers de milliards de dollars supplémentaires par rapport aux sommes disponibles aujourd'hui. Nous savons que nous devons mobiliser une volonté politique mondiale d'une intensité jamais vue auparavant. Nous savons que s'il continue de suivre sa trajectoire actuelle, le monde s'expose à une désintégration écologique et environnementale liée au climat. Nous savons qu'il n'existe rien de tel qu'une première ligne en ce qui concerne les changements climatiques : le monde entier est maintenant en première ligne.

Le monde a besoin que le multilatéralisme soit plus efficace que jamais auparavant. Il a besoin de la diplomatie pour renouveler le consensus sur le multilatéralisme afin de réorienter la planète vers une trajectoire durable. L'occasion de faire fonctionner la diplomatie va rapidement s'estomper.

Les Fidji appuient un multilatéralisme basé sur les valeurs d'équité et de justice, qui font partie de leur ADN et sont consacrées par leur Constitution. Ces valeurs sont également au cœur de la Charte des Nations Unies.

Rien qu'au cours des derniers mois, nous avons tous été touchés par les immenses tragédies qui se sont produites à Christchurch et, malheureusement, à Pâques, à Sri Lanka. Je présente les condoléances des Fidji aux peuples sri-lankais et néo-zélandais.

Ces deux tragédies font ressortir une vérité importante : la mondialisation s'accompagne d'immenses bénéfices et avantages, mais elle alimente également le mécontentement et la colère. L'exclusion sociale et économique alimentée par la mondialisation est ressentie de manière extrêmement intense à un niveau très local. Un ordre international juste, équitable et ouvert à tous est la moindre des choses

que l'on peut attendre d'un nouvel ordre multilatéral. Le multilatéralisme doit œuvrer plus efficacement et plus rapidement à réduire l'exclusion économique et sociale où qu'elle existe. Bref, nous devons atteindre les objectifs de développement durable.

Les Fidji ont toujours joué un petit rôle en tant que citoyen mondial. Nous avons choisi de servir la communauté internationale en participant aux activités de maintien de la paix des Nations Unies dans le cadre de missions déployées du Liban au Rwanda. Nous participons sans faute depuis 40 ans, et nous continuerons de le faire. Nous le faisons parce que nous sommes certains que l'ONU est l'institution la plus légitime et la plus crédible qui puisse aider les régions et les pays à tourner la page des conflits.

Les Fidji ont œuvré avec les autres États insulaires du Pacifique pour établir un droit de la mer. Les États insulaires du Pacifique travaillent avec tous les autres États Membres à l'adoption d'un traité au sujet de la haute mer. Nous le faisons non pas parce que nous en bénéficierions en tant que nation, mais parce que tous les pays bénéficieront de règles qui peuvent améliorer la sécurité de nos océans et les rendre bien plus durables. Nous avons besoin que le multilatéralisme fonctionne pour garantir la viabilité de nos océans communs et rétablir leur santé ainsi que les moyens de subsistance de nombreuses communautés côtières dans le monde entier.

Pourquoi un petit État situé au milieu du Pacifique appuie-t-il si fermement les efforts que déploie la Présidente de l'Assemblée générale pour améliorer l'efficacité du multilatéralisme? En tant que petit État en développement de la région du Pacifique, nous avons souvent l'impression de ne pas être entendus. Nous ne sommes pas les seuls dans ce cas, mais nous voulons que nos voix soient entendues précisément en ce qui concerne les problèmes que le monde doit affronter avec nous pour trouver des solutions – ces problèmes que nous ne pouvons régler seuls. C'est là que nos intérêts nationaux et multilatéraux se rencontrent. Je suis certain qu'il en va de même pour tous les autres États Membres.

Le plus important est cependant de faire en sorte que le multilatéralisme soit efficace parce que les personnes et les communautés dépendent de sa réussite. Le multilatéralisme est important pour les jeunes filles fidjiennes qui veulent faire carrière dans les domaines de la science, des technologies, du génie et des mathématiques. Elles comptent sur l'ONU pour les aider à surmonter les obstacles pour pouvoir

suivre ces carrières, que ce soit dans leur pays ou au niveau international.

Le multilatéralisme est important pour nos communautés côtières, qui comptent sur nous, leurs diplomates, pour dire aux flottes de pêche internationales d'extraire moins de ressources marines de leurs eaux. Lorsque ces communautés nous demandent de telles choses, nous nous tournons vers les règles internationales, et non vers la force ou la puissance de nos flottes.

Le multilatéralisme est important pour des milliers de nos citoyennes et de nos citoyens qui travaillent dans l'industrie du tourisme et qui ont peur que leurs moyens de subsistance soient détruits par la prochaine catastrophe climatique.

On pourrait considérer cela comme des détails insignifiants de la vie nationale, mais le multilatéralisme représente la mise en commun de milliers de ces aspirations et désirs individuels et communautaires. D'une manière ou d'une autre, ils exigent tous, dans une certaine mesure, que le multilatéralisme soit efficace. Le multilatéralisme est important pour toutes les personnes et toutes les familles dans tous les pays. C'est la ligne de mire entre les personnes et les communautés et le système mondial que nous devons rétablir.

C'est le plus grand défi qui se pose au multilatéralisme et à l'ONU. Rien ne serait plus à même de rétablir la confiance dans le multilatéralisme qu'un renforcement puissant et dynamique de l'action du système des Nations Unies. C'est pourquoi nous appuyons les efforts que déploient la Présidente de l'Assemblée générale et le Secrétaire général pour redynamiser et revitaliser le multilatéralisme.

Notre plan basé sur les objectifs de développement durable est solide. Nous avançons dans la bonne direction. Il faut maintenant modifier en profondeur la manière dont le cadre multilatéral mutualise ses efforts afin d'obtenir des résultats plus efficaces et plus rapides pour les hommes, les femmes, les garçons et les filles aux Fidji, dans toute la région du Pacifique et dans le monde entier.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de remercier une fois de plus la Présidente de l'Assemblée générale de l'attention qu'elle continue d'accorder au multilatéralisme. Nous sommes également reconnaissants du document de réflexion élaboré pour ce débat, qui nous a permis d'enrichir nos connaissances sur ce sujet extrêmement important.

Les problèmes communs persistants et croissants que doit affronter la communauté internationale constituent une préoccupation grandissante pour tout le monde. Les crises et les violations du droit international menacent la paix et la stabilité dans le monde entier. C'est pourquoi la coopération internationale basée sur le multilatéralisme et la diplomatie est le seul moyen de parvenir à la paix et au développement et de défendre la dignité humaine, qui sont les principaux piliers de l'action de l'ONU.

L'action multilatérale internationale est le moyen le mieux adapté et le plus efficace de régler les problèmes mondiaux. Depuis la création de l'ONU, cette approche a permis d'enregistrer d'importantes avancées, dont parmi les plus récentes on peut citer l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (résolution 73/195).

Le principe du multilatéralisme, sur lequel l'ONU est fondée, est sérieusement remis en question, ce qui pourrait anéantir les progrès accomplis et miner les efforts internationaux visant à promouvoir la paix, le développement et les droits de l'homme. Si le multilatéralisme est affaibli ou non existant, l'intimidation pourrait s'imposer dans les relations internationales et aboutir à la loi de la jungle, ce qui créerait des risques et aurait de graves conséquences dont nous paierions tous le prix.

À cet égard, nous sommes préoccupés par les problèmes auxquels est confrontée notre région du fait des conflits et crises en cours qui visent à atteindre des objectifs interdits par la Charte des Nations Unies et le droit international. Ces problèmes posent également de graves menaces régionales et internationales à la paix et à la sécurité, et ils touchent donc le monde entier.

Le blocus injuste qui est imposé au Qatar depuis près de deux ans, sous de faux prétextes qui sont bien connus de la communauté internationale, constitue une violation flagrante du droit international, des droits de l'homme et de la Charte. Il sape la coopération internationale et le système multilatéral international pour le renforcement duquel nous sommes réunis aujourd'hui.

Le multilatéralisme et la diplomatie se reflètent clairement dans le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies en tant que principale instance des relations internationales et du partage des responsabilités face

aux défis rencontrés, conformément aux dispositions de la Charte. C'est pourquoi il nous incombe en tant qu'États Membres d'utiliser nos capacités pour renforcer le rôle de cette organisation internationale afin qu'elle puisse être à la hauteur des défis mondiaux et réaliser ses objectifs.

C'est pourquoi le Qatar souscrit à la vision de la Présidente de l'Assemblée générale tendant à rapprocher l'ONU des populations, et nous sommes également de son avis lorsqu'elle dit que l'ONU est la maison de la diversité. Le rôle et l'efficacité des institutions internationales, en particulier de notre organisation internationale, sont intrinsèquement liés à leur capacité de traduire la Charte dans les faits et de mettre fin aux violations du droit international des droits de l'homme, d'apaiser les craintes et les préoccupations des populations, et de répondre aux aspirations communes de la communauté internationale à la paix, à la sécurité, au développement et au respect des droits de l'homme.

Le Qatar a été et continuera d'être un État particulièrement actif dans la promotion de la paix, des droits de l'homme et du développement. Il n'a jamais hésité à utiliser son statut et son héritage diplomatique pluriel aux niveaux régional et international en vue d'appuyer le rôle de l'ONU et d'aider la communauté internationale à réaliser ses objectifs en matière d'aide humanitaire et de règlement pacifique des crises et des différends, ainsi que dans le domaine de l'état de droit et des droits de l'homme. Nous sommes fiers notamment que Doha devienne aujourd'hui la capitale de la diplomatie multilatérale et une tribune pour le dialogue, la tolérance et la coopération dans divers domaines, notamment les sciences, la pensée intellectuelle, le sport, le développement, la politique, les libertés et le droit.

Afin de traduire dans les faits sa politique et de démontrer son attachement au rôle que joue l'ONU et à la responsabilité qui incombe aux États Membres d'aider l'Organisation à s'acquitter de son mandat, l'État du Qatar et ses parties prenantes ont établi des partenariats avec les organismes des Nations Unies et continué à fournir un appui financier, notamment un montant de 500 millions de dollars alloué récemment pour financer les ressources de base des organismes des Nations Unies, en appui au programme de réforme de l'ONU et à la mise en oeuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Telle est la voie qu'a choisie et que continuera de suivre l'État du Qatar en vue d'appuyer l'action multilatérale internationale.

Nous voudrions, pour terminer, saisir l'occasion de la célébration de la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix pour renouveler notre appui à la démarche de la Présidente de l'Assemblée, ainsi que notre coopération avec elle et avec les organes de l'ONU en vue de renforcer le multilatéralisme au service de la paix, du développement et des droits de l'homme.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je voudrais remercier sincèrement la Présidente de l'Assemblée d'avoir organisé la présente séance pour célébrer la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix. Mon pays a coparrainé la résolution 73/127 proclamant cet évènement important.

Je voudrais tout d'abord exprimer mes plus sincères condoléances au Gouvernement sri-lankais et à son peuple ami à la suite des pertes en vies humaines causées par les attentats terroristes qui ont frappé ce pays dernièrement. Je voudrais réaffirmer que mon pays condamne et rejette tous les actes terroristes où qu'ils se produisent et quels qu'en soient les auteurs.

Dans le Saint Coran, Allah dit :

« Ô êtres humains! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux » (*Le Coran, Sourate 49, verset 13*).

Ce verset coranique atteste de la tolérance de la doctrine islamique, qui consacre les valeurs du pluralisme entre les peuples et promeut la culture de la paix et le dialogue entre les différentes civilisations et sociétés, l'acceptation de l'autre et la conviction que si les gens et les sociétés diffèrent, et c'est dans leur nature, cette différence ne saurait se baser sur la foi, la religion, la couleur de la peau, la langue ou l'origine ethnique et raciale. Ce verset adopté aujourd'hui comme devise par le Ministère des affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite est la boussole qui nous guide dans notre pratique des relations internationales complexes.

Nous marquons aujourd'hui la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, pour laquelle a été créée l'ONU et qui est le pilier sur lequel elle s'appuie pour atteindre les nobles objectifs énoncés dans sa Charte, le principal étant le maintien de la paix et de la sécurité et la préservation

des générations futures du fléau de la guerre qui a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances.

Le monde qui est confronté à de nombreux conflits, menaces et défis croissants à la sécurité, notamment la poursuite de l'occupation, le déni des droits des peuples, la marginalisation et la persécution, a aujourd'hui plus que jamais auparavant besoin de paix. Tous ces conflits, menaces et défis contribuent à la propagation des idéologies extrémistes, des discours haineux et des menaces terroristes sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations et nous imposent à tous de coopérer étroitement, de nous coordonner efficacement, de renforcer le multilatéralisme et la diplomatie, de rester unis et solidaires, d'instaurer la justice, et de promouvoir les valeurs de la paix et la culture de la tolérance.

Je voudrais à cette occasion souligner qu'il importe de ne pas confondre multilatéralisme et ingérence dans les affaires intérieures d'autres États. C'est pourquoi la délégation de mon pays rejette ce qu'a dit le Représentant permanent de l'Allemagne au sujet du Royaume d'Arabie saoudite (voir A/73/PV.78) et considère cela comme une ingérence flagrante et inacceptable dans les affaires intérieures de mon pays.

Le Royaume d'Arabie saoudite, de par sa nature et ses valeurs tirées de la foi islamique, œuvre à la consécration du multilatéralisme et de la diplomatie, en affirmant les principes du respect mutuel dans les relations internationales et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, conformément aux engagements pris au titre de la Charte, l'objectif étant de promouvoir les trois piliers des Nations Unies – le développement durable, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme.

Mon pays s'attache aussi à régler les différends par des moyens pacifiques et prend des initiatives tendant à trouver des solutions pacifiques aux différends dans son aire géographique et au niveau international, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et au droit international.

La Charte stipule que les organismes internationaux et les accords régionaux jouent un rôle clef dans le règlement pacifique des différends entre les États Membres de l'ONU. Les nombreuses crises auxquelles fait face la communauté internationale dans de nombreuses régions du monde, ainsi que les conflits qui s'y déroulent font que la scène régionale a besoin que les organisations régionales et les organismes

internationaux jouent un rôle central en œuvrant au renforcement de la voie diplomatique multilatérale et au règlement des différends et des guerres en cours dans son aire géographique, conformément aux fondements du système de sécurité collective internationale et à ce que stipule la Charte des Nations Unies à son Chapitre VIII, notamment au paragraphe 2 de l'Article 52, qui stipule que

« Les Membres des Nations Unies qui concluent ces accords ou constituent ces organismes doivent faire tous leurs efforts pour régler d'une manière pacifique, par le moyen desdits accords ou organismes, les différends d'ordre local ».

En conclusion, l'ONU est l'organisation internationale la plus représentative des peuples et des pays du monde. C'est l'organisation internationale chargée de réguler les relations internationales entre ses membres en se fondant sur le droit international, le maintien de la sécurité et l'instauration de la paix.

Les différentes formes de sécurité, les changements économiques et intellectuels et les défis auxquels nous sommes confrontés dans le monde nous obligent à renforcer le rôle de l'ONU et à revitaliser ses institutions en coopération avec tous les instruments et organisations régionaux et internationaux. Nous devons concentrer notre attention sur le multilatéralisme et la diplomatie afin de suivre le rythme des changements et des évolutions actuels et d'atteindre notre objectif commun consistant à instaurer une paix permanente. Promouvons tous la tolérance, vivons ensemble en paix et entretenons de bonnes relations avec nos pays voisins.

M. Rana (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer aujourd'hui par condamner fermement les multiples attentats qui ont été commis à Sri Lanka, un pays voisin du nôtre, et saisir cette occasion pour adresser une fois encore nos plus sincères condoléances aux familles des victimes, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement sri-lankais.

Je tiens à exprimer ma gratitude et mes remerciements à la Présidente de l'Assemblée générale pour avoir organisé cette séance. C'est la première fois que nous célébrons la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix. L'initiative du Mouvement des pays non alignés, dont l'Inde est un des membres fondateurs, de célébrer cette journée internationale le 24 avril – date de la clôture de la Conférence Asie-Afrique de 1955, l'

historique Conférence de Bandung – constitue une étape importante en vue de recentrer le débat mondial sur le multilatéralisme en ces temps difficiles.

Comme le Secrétaire général et la Présidente de l'Assemblée générale l'ont dit à plusieurs reprises, le multilatéralisme est aujourd'hui en crise, au moment où nous en avons peut-être le plus besoin. Ces deux dernières années, la question du multilatéralisme a été débattue, invoquée et réaffirmée à maintes reprises, et la séance d'aujourd'hui vient s'ajouter à cette conversation essentielle. Il s'agit peut-être même de la plus pertinente de la décennie pour l'Organisation et tous ses États Membres, comme la manifestation parallèle organisée hier par la Présidente de l'Assemblée générale l'a démontré une fois de plus.

L'ONU a été créée en 1945. Vingt-cinq ans après sa création, nous avons déjà réussi à accroître le nombre de membres non permanents du Conseil de sécurité. Et lorsqu'elle a fêté son 50^e anniversaire, nous nous sommes engagés sur la voie ambitieuse de la réalisation d'un programme mondial de développement animé par l'esprit d'un monde de plus en plus interconnecté. À l'approche du 75^e anniversaire de l'Organisation, nos difficultés occultent peut-être nos réalisations. Nos travaux au cours des deux prochaines années refléteront le niveau d'ambition que nous nous sommes fixé, et j'espère que les dirigeants actuels visent haut.

Les échanges que nous avons eu hier durant la manifestation parallèle ont été très éclairants. Une fois n'est pas coutume, les jeunes et la société civile nous ont fait part de leurs attentes à l'égard de l'ordre multilatéral. Il y a eu des discussions particulièrement pertinentes sur l'injustice du système commercial, la nécessité urgente de remédier aux changements climatiques, la hausse des inégalités, les règles qui permettent voire augmentent les inégalités, et la crise de l'architecture de sécurité multilatérale.

De plus, les évolutions de ces 20 dernières années ont multiplié les défis qui se posent à nous. Parmi eux, il y a notamment les promesses et les dangers des nouvelles technologies – car nous avons pu constater à quel point les actes de malveillance dans le cyberspace divisent les communautés et sèment la méfiance entre les États –, ainsi que les menaces posées par le terrorisme qui n'ont fait que croître. Combinées, ces menaces peuvent compromettre l'avenir que nous voulons pour les jeunes. L'échéance de 2030 approche à grands pas. Et il ne nous reste plus beaucoup de temps non plus

pour agir efficacement en faveur du climat. Bref, nous sommes tous toujours à la traîne.

Dans cette même salle, au cours du dernier débat général, nous avons entendu nos dirigeants parler de l'importance de l'action climatique, des migrations et du financement du développement, qui comptent parmi les principaux domaines où des efforts et une coopération accrus sont nécessaires, et des défis y relatifs. Si nous voulons remplir nos engagements et obtenir des résultats concrets, la coopération et la coordination internationales sont fondamentales. Pour réitérer les sentiments exprimés par le Secrétaire général à cet égard, il nous faut de l'ambition et un sentiment d'urgence pour faire face à ces défis. Il est évident que les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui ne peuvent être relevés par aucun État Membre ou région seul. En toute honnêteté, il n'y a pas d'autre choix que le multilatéralisme pour relever les défis qui se posent à nous.

Le débat sur le multilatéralisme a été difficile, et il continuera sans doute de l'être à l'avenir. Mais nous devons nous engager à chaque étape de ce processus. Si, pour certains, il peut s'agir d'un engagement en faveur d'un ordre fondé sur des règles et, pour d'autres, d'une réaffirmation du cadre multilatéral du statu quo, la plupart des membres de l'Assemblée générale estiment que la réforme est la seule voie à suivre. Le Secrétaire général a appelé à la promotion d'un système multilatéral réformé, redynamisé et renforcé – une vision qui reflète le sentiment dominant de l'Assemblée générale.

S'agissant de la réforme, la réforme du pilier Paix et sécurité de l'ONU – le Conseil de sécurité – est peut-être le processus le plus important entrepris par l'Assemblée générale, mais celui-ci ne progresse pas. Nous devons prendre des mesures pour mettre en œuvre rapidement cette réforme. Nous devons prendre des mesures pour que l'Afrique joue un rôle central et de premier plan dans un nouvel ordre véritablement international, en particulier dans un Conseil de sécurité réformé et élargi, et pour que le Conseil reflète le monde actuel, et non celui de 1945.

Comme toute crise, cette crise du multilatéralisme nous offre à tous l'occasion d'intensifier nos efforts. Nous devons redoubler d'efforts, non seulement pour préserver ce que nous avons accompli, mais aussi pour nous réinventer à mesure que nous avançons. Cela est essentiel pour nous permettre de faire face efficacement à l'ensemble des nouveaux défis et menaces auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui et pour rendre

justice aux générations futures, qui hériteront des fruits de notre action ou de notre inaction.

Nous nous félicitons de l'accent mis par la Présidente de l'Assemblée générale concentre son attention sur la jeunesse. Les jeunes d'aujourd'hui seront les dirigeants de demain, c'est pourquoi nous devons faire entendre leurs voix dans nos discours. Le 75^e anniversaire de l'Organisation, qui sera célébré prochainement, sera l'occasion pour nous tous de renouveler notre engagement à œuvrer à la réalisation de nos objectifs communs.

En conclusion, je voudrais dire que, dans mon pays, nous avons l'habitude de dialoguer, d'argumenter et de débattre. Nous appuierons donc toute initiative visant à renforcer, à réformer et à moderniser notre système multilatéral.

M. Perera (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Sri Lanka remercie sincèrement la Présidente de l'Assemblée générale, M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, de ses efforts extraordinaires et de son soutien à notre pays et, plus particulièrement, d'avoir dédié la présente séance à la mémoire des victimes de l'attentat odieux qui a eu lieu le dimanche de Pâques. Notre gratitude va également à toutes les délégations qui ont exprimé leurs condoléances et leur soutien au Gouvernement et au peuple sri-lankais en cette période très difficile où nous sommes confrontés à un défi sans précédent. Nous comptons aujourd'hui sur la communauté internationale et nous sommes profondément émus de l'appui que nous apportent tous les États Membres, les États observateurs et leurs peuples.

Sri Lanka a le plaisir de prononcer la présente déclaration en ce moment historique pour commémorer le multilatéralisme à l'ONU. Nous sommes fiers de siéger collectivement au sein d'un organe intergouvernemental qui, malgré les nombreuses difficultés rencontrées, a démontré au cours des 74 dernières années que le multilatéralisme est la seule voie vers un monde pacifique et que le protectionnisme et l'isolationnisme sont des concepts anachroniques qui n'ont pas leur place dans un ordre international mûr et tourné vers l'avenir.

Nous félicitons la Présidente de la convocation de la présente réunion de haut niveau, ainsi que des efforts qu'elle déploie pour promouvoir les trois piliers de l'ONU : développement durable, paix et sécurité et droits de l'homme. Par ailleurs, nous saluons l'action extraordinaire menée par le Secrétaire général à cet égard, en particulier à une époque où le multilatéralisme

est compromis et menacé dans de nombreuses régions du monde.

Nous sommes heureux de nous associer à la déclaration faite par le représentant du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/73/PV.78) en vue de commémorer la première Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, journée qui a été proclamée à l'ONU après l'adoption de la résolution 73/127, qui a été mise en avant par le Mouvement des pays non alignés, autre organe intergouvernemental qui témoigne du bien collectif qui découle du multilatéralisme.

Nous devons continuer de rechercher des moyens de promouvoir et de renforcer le multilatéralisme et la diplomatie afin de réaffirmer la confiance de nos peuples dans les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies; de promouvoir les trois piliers de l'ONU, qui sont interdépendants et qui se renforcent mutuellement; de réaffirmer l'importance et la pertinence du multilatéralisme et du droit international; et de progresser vers la réalisation de l'objectif commun consistant à parvenir à une paix pérenne et durable par la diplomatie. Il est essentiel que les États Membres forment des partenariats nouveaux et novateurs afin de promouvoir nos valeurs et idéaux collectifs et ce, dans le cadre du multilatéralisme. Il doit être de la responsabilité commune de tous les États Membres de renforcer l'ordre international fondé sur l'état de droit.

Il convient également de rappeler que les premiers traités multilatéraux négociés au cours de la période de fondation de l'Organisation, tels que la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961 et la Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969, ont jeté des bases solides pour l'avenir d'un véritable multilatéralisme. À cet égard, les traités multilatéraux relatifs aux biens publics mondiaux patrimoine, à savoir la préservation de l'environnement, des océans et de l'espace, et les instruments de coopération dans le domaine du droit pénal international, notamment sur la répression du terrorisme international, reflètent l'esprit de coopération entre les États qui sous-tendent ces traités.

La diversité des systèmes représentés par les États Membres offre l'occasion de trouver des solutions novatrices pour maintenir et promouvoir l'état de droit en tant qu'instrument au service du développement durable, de la paix et de la sécurité et de l'exercice effectif des droits de l'homme. Dans ce contexte, l'attachement des États Membres aux conventions et traités multilatéraux ne peut que contribuer à consolider

les normes internationales et à promouvoir des réponses collectives aux problèmes mondiaux.

Les menaces qui pèsent sur le multilatéralisme émanent souvent d'un alarmisme motivé par des considérations politiques. La peur de la mondialisation, un phénomène inévitable qui existe depuis des milliers d'années et qui ne fait qu'enrichir les sociétés et les nations, et la recrudescence des migrations, entre autres facteurs, éveillent des soupçons à l'égard du multilatéralisme et alimentent le protectionnisme, le populisme et l'unilatéralisme. C'est pourquoi nous devons travailler ensemble pour apaiser ces craintes et remédier à ce mécontentement et y répondre avec sérieux afin que les dividendes du multilatéralisme puissent bénéficier à tous nos peuples à tous les niveaux.

À cette fin, nous devons appuyer l'Organisation des Nations Unies – notre organisation – et ses nombreux organismes, et nous devons nous appuyer les uns les autres, dans nos efforts pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, lutter contre l'inégalité entre les sexes, atténuer la pauvreté et répondre rapidement aux préoccupations humanitaires. Il est de notre responsabilité de démontrer la pertinence de l'ONU, en gardant toujours à l'esprit la raison pour laquelle elle a été créée et en évitant fermement les violences du passé issues de l'isolationnisme et de l'autoritarisme, tout en s'appropriant un avenir ouvert à tous qui garantit une paix et une prospérité universelles.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine voudrait saisir l'occasion offerte par la commémoration de la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix pour réaffirmer son ferme appui à l'ONU, pierre angulaire du système multilatéral, ainsi que son ferme attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Comme indiqué dans la note conceptuelle de la Présidente de l'Assemblée générale, le multilatéralisme est aujourd'hui à la croisée des chemins. Les principes sur lesquels reposait l'ordre international après la Seconde Guerre mondiale sont remis en question sur plusieurs fronts. Peu à peu, les discours sceptiques et de mécontentement à l'égard du système multilatéral gagnent du terrain dans certains secteurs de nos sociétés, et divers gouvernements semblent disposer d'une boîte à outils qui ne propose que l'isolationnisme, le protectionnisme et la xénophobie pour faire face aux remises en cause du système multilatéral. Dans ce

contexte, nous ne devons pas oublier les contributions cruciales du multilatéralisme à la consolidation de la paix et la sécurité internationales, au renforcement de l'état de droit au niveau international, à la promotion du développement économique durable et du désarmement, et à la défense des droits de l'homme, pour ne citer que quelques-unes des réalisations les plus fondamentales.

De toute évidence, il reste encore de nombreux défis à relever, et l'action de la communauté internationale est inachevée sur plusieurs fronts. Toutefois, nous ne pouvons pas nous laisser guider par des conclusions erronées ou hâtives. Bien que le multilatéralisme n'ait pas toujours honoré ses promesses ni été à la hauteur de nos attentes, le monde serait sans aucun doute bien plus sombre sans l'action de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations multilatérales.

Les contraintes auxquelles est confrontée la communauté internationale ne doivent pas nous inciter à abandonner une voie de construction collective, fondée sur l'égalité souveraine des États, le règlement pacifique des différends et la coopération internationale. Nous devons travailler de manière conjointe pour parvenir à un consensus dans les sphères multilatérales et engager les réformes nécessaires au sein des organismes internationaux pour leur permettre de relever les défis d'aujourd'hui d'une manière flexible, efficace et transparente.

L'Argentine réaffirme sa volonté de contribuer de manière constructive au renforcement de l'ordre multilatéral fondé sur des règles, en l'adaptant aux nouveaux défis mondiaux. C'est pourquoi nous réaffirmons notre attachement sans réserve au droit international, qui doit guider l'action de la communauté internationale avec la conviction que le multilatéralisme est essentiel pour la paix et la sécurité internationales. À une époque où le multilatéralisme ne cesse d'être remis en cause, nous réaffirmons qu'il importe que l'Assemblée générale tienne dûment compte de la dimension politique de son mandat afin qu'elle puisse exercer la haute responsabilité que lui confère la Charte des Nations Unies.

Appuyer le multilatéralisme, c'est aussi lutter contre l'impunité pour les violations les plus graves du droit international. Dans ce contexte, et conscients qu'il ne peut y avoir de paix sans justice pour les victimes, nous soulignons le rôle central joué par la Cour pénale internationale et l'importance pour les États de coopérer avec elle dans l'accomplissement de leurs obligations

découlant du Statut de Rome et de la Charte des Nations Unies.

M. Hermida Castillo (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Nous tenons à remercier la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir organisé cette manifestation sur le multilatéralisme et la diplomatie au service de la paix.

Le Nicaragua s'associe à la déclaration prononcée par M. Jorge Arreaza, Ministre du pouvoir populaire pour les relations extérieures de la République bolivarienne du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/73/PV.78). La paix et le multilatéralisme sont étroitement liés et comptent parmi les principes fondamentaux du Mouvement des pays non alignés.

Le Nicaragua est un pays épris de paix, qui défend la souveraineté et l'autodétermination des peuples, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, ce qui se reflète dans toutes nos relations internationales et dans notre attachement au multilatéralisme. Nous devons effacer de nos esprits et de nos cœurs les sentiments et la culture de la guerre, de la violence, de l'ingérence et de l'intervention, et les remplacer par une mentalité et une culture de paix et de bien-être pour tous et par un véritable attachement à la paix et à la sécurité internationales. Le Nicaragua défend le règlement pacifique des conflits, l'égalité souveraine, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, ainsi que l'ordre multilatéral sans recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique des États.

Une paix durable est essentielle pour un développement durable et elle peut être instaurée dans le respect des règles du droit international, sans aucune imposition. C'est pourquoi le Nicaragua rejette les mesures coercitives économiques unilatérales, véritables obstacles à l'élimination de la pauvreté et au développement durable de nos peuples.

Le multilatéralisme, c'est nous tous ici, réunis en plénière pour vivre en paix, pour réaliser le développement de nos peuples grâce au Programme de développement durable à l'horizon 2030, pour éliminer la pauvreté, pour unir nos efforts afin de lutter contre le réchauffement planétaire, pour œuvrer toutes et tous pour le bien commun, attachés à l'humanité tout entière, sur la base de la bonne foi et du principe de l'égalité souveraine des États.

Le multilatéralisme nous conduit à la justice et à la paix. Pour relever les grands défis auxquels sont confrontés les peuples du monde, la seule possibilité, c'est que toutes les nations renforcent et respectent pleinement le multilatéralisme, afin d'édifier un monde meilleur avec un avenir meilleur pour les générations futures.

M. Nayeck (Maurice) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la Présidente d'avoir pris l'initiative d'organiser aujourd'hui cette importante et première réunion pour célébrer la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à la déclaration prononcée par la représentante Rwanda, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/73/PV.78).

À une époque où le multilatéralisme est de plus en plus attaqué et remis en question, la commémoration d'aujourd'hui nous offre une excellente occasion de réaffirmer notre ferme attachement aux idéaux de l'ONU et à son rôle primordial dans le maintien du droit international et la promotion d'une paix durable. Nous réaffirmons les principes de l'égalité souveraine et du respect de l'intégrité territoriale des États, qui sont ancrés dans la Charte des Nations Unies et qui constituent les fondements du multilatéralisme. Nous réaffirmons également le rôle suprême de la Cour internationale de Justice, principal organe judiciaire de l'ONU et de la communauté internationale.

Aucun pays, quelles que soient sa taille et sa puissance, ne peut relever seul les défis mondiaux que sont les changements climatiques, la pauvreté et la montée des inégalités, les migrations, la détérioration de nos océans, la prolifération des armes et l'instabilité dans le cyberspace et, surtout, le terrorisme. Les meurtres insensés commis récemment dans des lieux de culte doivent nous unir dans une volonté commune d'éliminer le terrorisme.

À l'heure de la mondialisation, pratiquement tous les problèmes auxquels sont confrontés les gouvernements exigent une action collective. Qu'il s'agisse des plastiques dans les océans ou des microplastiques dans les montagnes, une collaboration étroite et une responsabilité collective s'imposent pour répondre à ces défis environnementaux mondiaux. Le principe d'universalité et la volonté de ne pas faire de laissés-pour-compte sont au cœur du Programme de

développement durable à l'horizon 2030. Nous devons donner un nouvel élan au multilatéralisme grâce aux promesses et aux engagements du Programme d'action d'Addis-Abeba. Pour rétablir la confiance, nous devons mettre en œuvre les principes de responsabilités communes mais différenciées.

Notre système international fondé sur des règles, avec l'Organisation des Nations Unies en son centre, joue un rôle clef dans la promotion de la paix et de la prospérité dans de nombreuses régions de notre monde depuis plus de sept décennies. Cet ordre international fondé sur des règles est une garantie pour tous, qui permet aux grands comme aux petits pays d'évoluer dans un monde plus juste, plus sûr et plus durable.

Bientôt, l'Organisation des Nations Unies entrera dans sa soixante-quinzième année. Nous devons nous engager solennellement à mettre en œuvre ce qui a été convenu dans le passé. Nous avons besoin d'une ONU plus transparente, réformée et plus efficace. Nous avons la responsabilité collective de continuer à promouvoir, à préserver et à renforcer le multilatéralisme et le processus multilatéral de prise de décision en travaillant dans le cadre de l'ONU et dans le respect du droit international.

M. Doualeh (Djibouti) : De prime abord, Djibouti exprime à la Présidente de l'Assemblée générale sa profonde gratitude pour l'organisation de la réunion inaugurale de haut niveau de l'Assemblée générale pour commémorer et promouvoir la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix. Cet événement constitue une occasion pour célébrer les nombreuses réalisations des Nations Unies et réaffirmer la centralité d'un ordre international basé sur des règles et qui nous a permis de prévenir des guerres et des atrocités à grande échelle.

Avec succès, les États ainsi réunis ont patiemment construit une architecture de la coopération internationale autour de grandes conventions internationales, universelles ou quasi universelles. Au premier rang de ces conventions figure, bien sûr, la Charte des Nations Unies, signée à San Francisco le 26 juin 1945. Ce document fondamental a non seulement créé une institution qui va bientôt célébrer son soixante-quinzième anniversaire, mais codifié également les règles de la paix et de la sécurité internationales.

Le système de gouvernance internationale basé sur des normes claires et définies a constitué un rempart contre le désordre et l'incertitude. Cependant, il convient de souligner que le multilatéralisme, tel

qu'on le connaît, est mis en crise et subit des assauts qui rendent pressante la nécessité d'un débat de fond sur les causes de cette remise en question. Les tensions qui en résultent ont conduit à la paralysie des négociations, comme par exemple à la Conférence du désarmement, ou dans certains cas, lorsqu'elles aboutissent sur un accord, l'on observe des retraits en citant de nombreuses raisons, y compris des failles et des manquements dans la mise en œuvre. Si l'on se félicite de la production de normes grâce à la coopération multilatérale, le manque de suivi et l'insuffisance dans la mise en œuvre est un des thèmes récurrents dans la littérature critique à l'égard des Nations Unies.

Le débat d'aujourd'hui nous permet de poursuivre un exercice réflexif entamé lors du dialogue de haut niveau tenu le 31 octobre 2018 sur le renouvellement du multilatéralisme. Les contours de ces questions ont été cernés et une esquisse de solutions possibles proposée. Cette réunion, conduite par les six organes principaux de l'ONU, a donné lieu à une évaluation sans abandon ni échappatoire des difficultés auxquelles nous sommes face. Nous n'y reviendrons donc pas. Cependant, nous souhaiterions souligner avec emphase l'urgence pour l'ONU de démontrer son efficacité et sa pertinence dans un monde qui traverse des bouleversements majeurs.

Des questions surgissent. Qu'ont fait les Nations Unies pour prévenir les attaques terroristes survenues dans deux mosquées de Christchurch en Nouvelle-Zélande? Qu'ont fait les Nations Unies pour prévenir les attaques terroristes coordonnées qui ont frappé, il y a trois jours, des églises et des hôtels à Sri Lanka? Au-delà des messages de sympathie et de solidarité, et tout en reconnaissant la responsabilité première des États dans la lutte contre le terrorisme, il est légitime de s'interroger sur l'efficacité du cadre de coopération internationale pour lutter contre la radicalisation de groupes terroristes qui recrutent en utilisant les plateformes technologiques modernes et amplificatrices qu'offrent aujourd'hui les réseaux sociaux. Quelle stratégie d'action les Nations Unies prévoient de déployer face à la nature changeante du conflit en Afrique?

Les acteurs imprégnés de l'idéologie jihadiste s'allient avec des groupes organisés du crime transnational organisé, entraînant ainsi un phénomène de mutation avec des conséquences dévastatrices pour la paix et la sécurité internationales. Brigands et militants jihadistes, comme le souligne Jean-François Gayraud, « qui, hier, vivaient séparés dans les espaces et dans les logiques de la guerre froide, sont soudain

précipités, au sens chimique, sur la même scène de 'violence prédatrice' ». Cela n'est pas sans conséquence sur les outils diplomatiques au service de la paix dont nous disposons aujourd'hui. Nous devons les affiner, nous nous devons de les adapter.

L'ONU, qui est, comme disent les observateurs, à la fois un baromètre et un miroir des relations internationales, doit communiquer mieux sur les succès que son action a permis jusque-là d'enregistrer, mais elle a également besoin d'obtenir des résultats tangibles et visibles dans les domaines prioritaires de la paix et de la sécurité, du développement et, bien sûr, des droits de l'homme. Elle doit s'atteler, avec un sentiment d'urgence, à résoudre les conflits, certains prolongés mais d'autres plus récents et potentiellement déstabilisateurs sur le plan régional et posant un péril majeur pour la paix et la sécurité internationales. Les opérations de maintien de la paix doivent permettre une sortie de crise définitive des conflits en soutien à un processus politique qui crée un environnement propice à la restauration d'un ordre politique stable et à la reconstruction économique.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui est un plan ambitieux et potentiellement transformateur, doit pouvoir bénéficier du niveau du financement requis grâce à la mobilisation de tous les acteurs et de tous les moyens, y compris les mécanismes innovants de financement. Les flux additionnels nécessaires pour financer les besoins en infrastructures pour les pays en développement s'élèvent, selon les estimations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à un minimum de 2 500 milliards de dollars américains par an. Les données statistiques actuelles démontrent que si la tendance persiste, le risque est grand que nous n'atteignons pas les objectifs de financement que nous nous étions assignés d'ici la date cible de 2030.

Le dernier rapport de la Banque mondiale sur les perspectives économiques mondiales confirme les craintes d'un horizon assombri en raison d'une baisse de la production industrielle, d'une baisse des investissements et de la menace réelle d'une escalade dans les conflits commerciaux. Les conditions climatiques extrêmes que l'on observe viennent compliquer davantage un environnement difficile et pourraient avoir un impact désastreux sur les prix des denrées alimentaires au niveau mondial. L'Accord de Paris, qui souligne le retour d'une ambition internationale sans précédent en faveur du climat, doit permettre de manière concrète de renforcer les capacités d'adaptation et de résilience face

aux changements climatiques et la mise en œuvre de flux financiers adaptés à ces objectifs.

Il faut tout mettre en œuvre afin que les discussions sur le multilatéralisme ne soient prises dans les rets d'un schéma de rivalités et de controverses. Plus que la dimension polémique, c'est la dimension heuristique de l'exercice auquel nous nous livrons aujourd'hui qui doit nous intéresser. Pour cela, il nous faut interroger dans un même élan le vote et le veto. Nos discussions au sein de cet organe délibératif principal doivent privilégier la recherche du dialogue et d'un consensus entre États, de manière à ce que, tout en évitant la paralysie, nous restaurions la confiance entre États. Non au dialogue qui renforce le malentendu, mais oui au dialogue ouvert, tout entier dirigé vers des solutions créatrices, un dialogue qui vise à la formation de coalitions sûres et crédibles.

Nous sommes de fervents partisans d'un multilatéralisme construit, qui prenne en compte l'intérêt de tous, développés et moins développés. C'est pour cela que nous attachons la plus grande importance aux débats sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et, bien sûr, sur la réforme du Conseil de sécurité. Qu'il me soit permis de souligner que le multilinguisme fait partie intégrante du multilatéralisme. Un dialogue réel entre États suppose la prise en compte de cette nécessité.

Le multilatéralisme est face à de multiples défis. Il connaît une multitude de problèmes complexes qu'il nous faut, patiemment, avec méthode et persévérance, surmonter. Non au renoncement! Oui à un recommencement qui, au-delà du constat et de la profession de foi, aboutira à un renouvellement de l'engagement de tous en faveur d'un multilatéralisme construit au service de l'humanité!

M^{me} Raz (Afghanistan) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole à cette réunion de haut niveau sur le renforcement du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix. Ce sujet, qui est le fondement de l'Organisation des Nations Unies, a donné lieu à un débat extrêmement important au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et est encore plus vital pour notre monde aujourd'hui. Porter une attention renouvelée au renforcement de la coopération internationale et du multilatéralisme c'est investir de manière stratégique pour assurer un environnement mondial plus harmonieux, fondé sur l'état de droit, les droits de l'homme et le respect de la civilisation humaine.

Notre village mondial est aujourd'hui confronté à divers problèmes qui nous concernent tous. Le terrorisme international, l'extrémisme et la discrimination s'intensifient dans différentes régions du monde. En outre, nous sommes également confrontés aux défis posés par les changements climatiques, les conflits à long terme, les migrations et d'autres tensions régionales et internationales. Pour que la paix et la sécurité internationales l'emportent, ces défis doivent être relevés et le mécanisme efficace qui nous permettra d'atteindre cet objectif est le multilatéralisme.

L'attachement de l'Afghanistan au multilatéralisme et à la diplomatie au service de la paix découle de son attachement indéfectible à la Charte des Nations Unies et au droit international. Le maintien de relations constructives, amicales et neutres avec tous les pays, fondées sur le respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté et sur la promotion de la paix, de la stabilité et de la prospérité dans notre région et dans la communauté mondiale en général, constitue la pierre angulaire de notre architecture de politique étrangère.

Nous savons par expérience que, grâce à la coopération internationale, aucun défi n'est trop difficile à relever – la transition de l'Afghanistan vers une société démocratique et pluraliste en témoigne. La convergence de nombreux pays issus de différentes régions et de différentes sensibilités politiques en 2001 a joué un rôle absolument déterminant pour nous aider à ouvrir un nouveau chapitre de notre histoire moderne. La participation et la coopération de la communauté internationale demeurent aujourd'hui indispensables pour aider l'Afghanistan à devenir un pays pacifique et prospère; plus généralement, cette participation a des répercussions profondes sur la promotion de la paix et de la sécurité mondiales.

En cette heure cruciale, nous attirons une fois de plus l'attention de tous nos partenaires sur la nécessité de considérer l'Afghanistan comme une plateforme de cordialité et de coopération, fondée sur la bonne entente et la complémentarité, et non comme un motif de rivalités négatives. Nous attendons de tous les pays qu'ils respectent, appuient et renforcent pleinement cette position en faisant preuve ensemble de bonne volonté, de cohésion et d'unité. À l'heure actuelle, l'Afghanistan participe activement aux efforts de paix visant à mettre fin à des décennies de conflit imposé dans notre pays. Nous collaborons avec nos partenaires internationaux pour forger un nouveau consensus

sur la nécessité de rétablir la paix en Afghanistan. À cette fin, nous espérons que ce consensus renforcera les efforts de paix mon pays déploie pour atteindre l'objectif visé. Nos efforts de paix se poursuivront dans un esprit d'unité nationale et de consensus et refléteront les vues de l'ensemble de la société afghane, en particulier des femmes, qui ont le plus souffert pendant la période sombre du règne des Taliban. Pour notre part, nous veillerons à ce que tout résultat final des pourparlers de paix garantisse et protège les droits de l'homme et les principes démocratiques, sur la base de notre constitution.

L'ONU a un rôle crucial à jouer dans la promotion de la coopération internationale au sein d'un ordre international fondé sur des règles. Le programme de réforme du Secrétaire général visant à rendre l'ONU plus efficace est un facteur important pour renforcer l'action de cette institution afin qu'elle puisse efficacement faire fonction de plateforme de multilatéralisme et de coopération. Nous nous félicitons des ajustements apportés entre les piliers de l'ONU que sont la paix et la sécurité, le développement et la gestion. Cela dit, le succès ultime du multilatéralisme et de la paix repose sur les États eux-mêmes. Tous les États doivent adhérer aux normes fondamentales régissant les relations internationales. Il s'agit notamment d'honorer de bonne foi les engagements pris en vertu de la Charte et de divers traités et conventions relatifs à la paix et à la sécurité mondiales, au développement socioéconomique et aux droits de l'homme.

L'Afghanistan demeure un fervent partisan du règlement pacifique des conflits et des différends. Nous pensons que la diplomatie, le dialogue et les négociations, en vue de parvenir à une compréhension commune et à un consensus, sont la meilleure solution pour régler les conflits et garantir une paix et un développement durables. Nous sommes favorables à une collaboration accrue entre l'ONU et les organisations et plateformes régionales afin de prévenir et de régler les conflits et de promouvoir le développement. Le Processus d'Istanbul « Au cœur de l'Asie » sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan et la Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan sont deux initiatives de ce genre, dirigées par le Gouvernement afghan, dans le cadre desquelles de nombreux partenaires régionaux et internationaux œuvrent ensemble à la stabilité et à la prospérité en Afghanistan, dans la région et au-delà.

Enfin, l'Afghanistan réaffirme sa ferme volonté de promouvoir un ordre international fondé sur des règles, ainsi que sur la solidarité et la coopération internationales. Nous demeurons engagés dans la région en tant que plateforme pour une coopération accrue et une diplomatie efficace.

M. Al Harthy (Oman) (*parle en arabe*) : Je voudrais, au nom de la délégation de mon pays, remercier la présidence d'avoir organisé cette manifestation en vue de célébrer la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix. Nous commémorons cet événement aujourd'hui parce que les États Membres ont pris conscience de l'importance du multilatéralisme face à l'exacerbation des problèmes mondiaux et aux défis croissants auxquels l'humanité est confrontée sur les plans politique et socioéconomique et même sur le plan de l'existence.

Ces problèmes et ces défis ont des répercussions mondiales qui font que les solutions ne peuvent être trouvées par un seul État. Les solutions exigent des efforts internationaux conjoints, meilleur moyen d'aborder ces problèmes et défis de manière durable. Cela souligne la nécessité et la valeur du multilatéralisme et de la diplomatie collective, dont l'ONU est une pierre angulaire. Le multilatéralisme et la diplomatie ont la capacité de promouvoir les trois piliers de l'ONU que sont le développement durable, la paix et la sécurité et la protection de la dignité et des droits de l'homme. Cette organisation internationale est celle qui représente le mieux les aspirations et les espoirs de l'humanité et est le meilleur moyen de les exprimer à travers le monde.

Mon pays, le Sultanat d'Oman, croit, conformément à sa politique étrangère, en l'importance de la coopération et de la compréhension entre les États, meilleur moyen de trouver des solutions aux problèmes et conflits dont souffre l'humanité dans diverses régions du monde. Mon pays cherche toujours à servir la cause de la paix et de la sécurité internationales par le biais de ses initiatives et de ses idées. Le Sultanat jouit d'un excellent bilan s'agissant de prendre et d'appuyer des initiatives pacifiques dans la région. Nous continuerons de jouer ce rôle et de l'adapter en fonction de l'évolution des situations.

Mon pays s'efforce également de promouvoir une culture de paix, de coexistence et de valeurs communes entre les nations. Dans ce contexte, la délégation de mon pays organise dans ce bâtiment, à côté du Café viennois, une exposition sur les valeurs de la tolérance dans le Sultanat. J'invite les personnes ici présentes à

venir la voir. Les visiteurs de l'exposition peuvent faire transcrire leur nom en arabe.

Enfin, le Sultanat d'Oman appuie le rôle de l'ONU en tant que principale représentante du multilatéralisme. L'ONU s'efforce de trouver des solutions aux diverses questions qui menacent la paix et la sécurité internationales. Nous pensons qu'il importe que tous les États Membres appuient les efforts déployés par cette organisation internationale pour régler pacifiquement les conflits et préserver les générations futures du fléau de la guerre et d'autres tragédies.

M. Rai (Népal) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer mes condoléances au peuple et au Gouvernement sri-lankais pour les pertes en vies humaines et les graves blessures causées par les récents attentats. Nos cœurs et nos esprits sont avec celles et ceux qui ont perdu leurs proches. Le Népal se tient aux côtés du peuple sri-lankais en ces heures sombres.

Je m'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/73/PV.78).

Le monde d'aujourd'hui est plus interconnecté et interdépendant que jamais. Il est confronté à d'énormes problèmes qui se jouent des frontières nationales. Le terrorisme et la criminalité transnationale doivent être endigués, les pandémies doivent être maîtrisées et les effets néfastes des changements climatiques doivent être enrayerés. Les nouvelles réalisations technologiques comme l'intelligence artificielle et les mondes virtuels nécessitent de nouvelles réglementations. Les inégalités sans cesse croissantes et l'accès inéquitable au développement des ressources ont trahi l'espoir d'un monde juste et prospère qui animait les êtres humains.

Ces problèmes mondiaux exigent des solutions mondiales. Une réponse et des solutions mondiales ne seront possibles que dans le cadre du multilatéralisme. En conséquence, notre détermination à promouvoir et à renforcer le multilatéralisme est bien plus nécessaire aujourd'hui que jamais auparavant. Le multilatéralisme est une condition *sine qua non* pour atteindre les objectifs de développement durable, ainsi que pour édifier un monde pacifique. Il garantit l'application effective du droit international. Il donne une voix et une place vitale sur la scène mondiale aux petits pays et aux pays en développement. Il leur donne le pouvoir de fixer des règles équitables pour notre ordre mondial.

Le Népal est fermement convaincu que l'ONU est l'incarnation même du multilatéralisme. Les principes

énoncés dans la Charte des Nations Unies et les normes de la paix mondiale sont les points de repère du multilatéralisme. Il faut donner à la diplomatie toutes les chances de prévenir les conflits et de promouvoir la paix et la sécurité internationales. La maturité de la civilisation humaine ne s'exprimera que si nous adoptons la diplomatie, et non la guerre, pour régler nos différends. Le Népal espère que cette journée nous rappellera chaque année que, dans ce monde interconnecté, nos destin sont liés les uns aux autres, et nous redonnera de l'énergie pour œuvrer ensemble au développement et à la paix.

Je voudrais conclure en lançant un appel au renforcement de notre multilatéralisme équitable, transparent et fondé sur des règles, avec une ONU plus forte et plus efficace en son centre.

M^{me} Skåre (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais présenter nos sincères condoléances au peuple sri-lankais et à toutes les personnes touchées par les horribles attentats terroristes perpétrés le 21 avril. Nos pensées vont aux défunts, et nous exprimons notre sincère compassion aux blessés ainsi qu'à leurs familles et amis. Nous condamnons fermement ces attaques insensées contre les fidèles et les visiteurs de ce beau pays. Ces attaques rappellent avec force l'importance des efforts internationaux visant à éliminer toutes les formes d'extrémisme violent.

En 1945, lorsque nous avons créé l'Organisation des Nations Unies, nous nous sommes engagés à préserver les générations futures du fléau de la guerre. Nous nous sommes engagés à travailler ensemble pour favoriser le progrès économique et social et à défendre les droits de l'homme et les libertés fondamentales pour tous. Notre action n'est pas terminée. La coopération multilatérale se heurte aujourd'hui à un certain nombre d'obstacles. Aucun État ne peut à lui seul s'attaquer aux défis que sont les changements climatiques, les conflits et l'instabilité, la pauvreté et les crises humanitaires, la bonne gestion des océans et le libre-échange, pour n'en citer que quelques-uns. En outre, les avantages de la mondialisation sont inégalement répartis. Il existe d'importantes inégalités à l'intérieur des pays et entre eux. Cette situation n'est ni juste ni conforme à nos valeurs communes, et les inégalités alimentent le mécontentement et les troubles.

Pour relever ces défis, nous devons travailler ensemble à tous les niveaux, qu'il soit local ou mondial, au sein des pays entre les États. Nous ne parviendrons pas à atteindre nos objectifs communs si nous poursuivons

sur la voie de l'unilatéralisme et de la polarisation. Nous devons tirer les enseignements du passé, ainsi que de nos succès. Nous avons obtenu d'importants résultats en travaillant ensemble au sein de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons empêché des guerres et construit des sociétés. D'ailleurs, la Norvège est un pays qui a grandement bénéficié de la coopération multilatérale dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes une petite nation et nous avons besoin d'un ordre international mondial dans lequel les règles soient claires et suivies par tous les pays du monde. Nous avons compté parmi les Membres fondateurs de l'ONU, et l'ONU a toujours été une pierre angulaire de notre politique étrangère. Nous aimons l'ONU, et l'autorité de l'ONU influence considérablement l'opinion publique et le débat en Norvège.

Le Gouvernement norvégien réfléchit actuellement à la manière dont nous pouvons contribuer au mieux au renforcement du multilatéralisme. Dans un nouveau livre blanc, nous analysons la défense du droit international, la paix et la sécurité, le libre-échange mondial, le respect des droits de l'homme, le développement durable et les défis transnationaux tels que les changements climatiques, les migrations et les pandémies. L'adhésion de la Norvège à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses politiques à son égard et les contributions qu'elle y apporte, bénéficient d'un large appui politique et populaire en Norvège. Grâce à son système fiscal, la Norvège est en mesure de figurer parmi les pays qui contribuent le plus par habitant à l'ONU et à ses fonds, programmes, organisations et institutions. Nous sommes politiquement actifs dans des domaines importants tels que les politiques océaniques, par l'intermédiaire desquelles nous faisons campagne pour des océans propres et sains qui soient exploités de manière durable, condition préalable tant pour atteindre les objectifs de développement durable que pour garantir la sécurité alimentaire. Nous sommes actifs dans les domaines de la santé mondiale, de l'éducation et de l'aide humanitaire, ainsi que dans d'autres domaines d'intervention, et nous investissons massivement.

Nous défendons et promouvons nos valeurs communes et nos droits fondamentaux. Nous encourageons l'égalité au sein des pays et entre les pays. Depuis de nombreuses années, la Norvège prend également activement part au règlement des conflits. Tous ces efforts, en partenariat avec d'autres, contribuent à la mise en place d'un ordre multilatéral prévisible et fondé sur des règles. Il est dans notre intérêt à tous de garantir cet ordre. Le monde a besoin d'organisations

efficaces, transparentes et légitimes qui bénéficient de la confiance des populations. Nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies forte et adaptée à l'objectif visé, raison pour laquelle la Norvège appuie fermement la réforme de l'ONU.

Enfin, nous devons forger des partenariats authentiques et durables. Pour ne citer qu'un exemple, la Norvège lance actuellement une initiative interrégionale de défense de la coopération multilatérale. Nous tendons la main aux États Membres nordiques et africains pour qu'ils unissent leurs forces sur la base d'intérêts communs dans le domaine du multilatéralisme, car nous croyons en la valeur de la collaboration.

La Norvège est un partenaire fiable et constant dans les efforts que nous déployons conjointement pour garantir un avenir meilleur pour tous, et nous renouvelons par la présente occasion notre attachement à la Charte des Nations Unies.

M. Rybakov (Biélorus) (*parle en russe*) : Le Biélorus se félicite de la proclamation de la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, que nous célébrons pour la première fois aujourd'hui, grâce en partie aux efforts déployés par le Mouvement des pays non alignés. L'inscription de cette date au calendrier international est lourde de signification, car elle montre clairement que les États Membres de l'ONU sont désireux et capables de travailler ensemble, de manière constructive, pour atteindre l'objectif commun et fédérateur qui consiste à promouvoir les principes du multilatéralisme aux fins de la paix et de la prospérité.

Malheureusement, la célébration d'aujourd'hui nous rappelle aussi les difficultés auxquelles la communauté internationale tout entière est confrontée de nos jours. La crise de confiance entre les pays les plus puissants du monde s'accompagne d'un regain des discours belliqueux, d'un mépris flagrant pour les normes et principes du droit international, d'une ingérence dans les affaires intérieures et de tentatives de déstabilisation dans divers pays et régions du monde au profit d'intérêts géopolitiques individuels. Nous ne pouvons nous empêcher d'être préoccupés par les tentatives inconnues jusqu'alors d'entraîner l'ONU dans des initiatives visant à discréditer l'autorité légitime des États, tant à l'Assemblée générale que dans d'autres instances internationales. À l'heure où les ressorts fondamentaux du maintien de la sécurité internationale sont affaiblis, nous devons examiner d'un œil critique

la situation actuelle et repenser nos approches pour instaurer un dialogue mondial au service de la paix.

Le Bélarus n'est pas seulement attaché aux principes de politiques pacifiques et non conflictuelles; il s'emploie aussi activement à élaborer de nouvelles idées sur la manière de mettre ces principes en pratique. Nous pensons que le multilatéralisme pourrait être renforcé par l'initiative du Bélarus et de son président de reconstituer un processus global, fondé sur une nouvelle discussion élargie, pour rétablir les relations entre l'Est et l'Ouest, similaire au Processus d'Helsinki. Il est tout à fait clair qu'il est urgent d'engager un nouveau dialogue international à grande échelle en vue d'aplanir les divergences qui existent dans les relations entre les États et les groupes d'États dans l'espace euro-atlantique et eurasiatique commun. Plutôt que de nous cacher derrière des slogans, nous montrons l'exemple d'une attitude sérieuse à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Bélarus contribue activement au processus de négociation sur le règlement du conflit dans le sud-est de l'Ukraine en organisant les réunions du Groupe de contact trilatéral de Minsk et de ses groupes de travail. Nous contribuons également de manière importante au développement d'un dialogue international d'experts sur les questions de politique de sécurité. En novembre de l'année dernière, Minsk est devenue le lieu d'un débat d'experts de renommée mondiale, la réunion du groupe central de la Conférence de Munich sur la sécurité, qui a réuni dans cette ville des dirigeants européens, des autorités et des personnalités politiques de premier plan, des représentants d'organisations internationales, la communauté universitaire et d'autres experts.

Nous avons l'intention de continuer à promouvoir et à renforcer les principes du multilatéralisme dans les relations internationales par la coopération et le dialogue. Nous appelons tous les États responsables à ne pas rester à l'écart, car seuls nos efforts conjoints peuvent changer le monde pour le mieux et nous donner à tous l'espoir d'un avenir sûr et sécurisé.

M. Duarte Lopes (Portugal) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la Présidente d'avoir organisé cette réunion de haut niveau. Étant donné qu'il s'agit de ma première intervention depuis les attentats terroristes barbares perpétrés à Sri Lanka, je voudrais également présenter nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple sri-lankais ainsi qu'à tous les pays touchés.

Le Portugal s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne (voir A/73/PV.78).

Nous considérons qu'il est crucial de préserver et de renforcer le système multilatéral, le rôle irremplaçable de l'ONU et sa capacité à faire valoir une conception globale et transversale de la paix. Aucun pays ne peut faire face seul à toutes les menaces. Ce n'est qu'en jetant des ponts et en ouvrant le dialogue que nous pourrions sérieusement parvenir à des solutions véritables et les mettre en oeuvre. En désinvestissant dans le rôle des organisations internationales, nous courons le risque de répéter les erreurs du XX^e siècle. Je voudrais souligner brièvement trois exemples de l'engagement clair du Portugal en faveur du multilatéralisme.

Premièrement, nous participons actuellement à six opérations des Nations Unies – au Mali, au Darfour, en Colombie, au Soudan du Sud, en Haïti et en République centrafricaine. Dans ce dernier pays, nous disposons d'une force de réaction rapide, ce qui témoigne de notre ferme engagement en faveur de la stabilisation du pays et de la région. Deuxièmement, au cours des dernières négociations sur le barème des quotes-parts pour le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Portugal a décidé de renoncer à l'abattement auquel il avait droit. Troisièmement, nous nous engageons en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable et de la mise en oeuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif 14 en est un exemple concret : nous participons activement, avec le Kenya, l'Envoyé spécial pour l'océan et le Secrétariat, à la préparation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les océans en 2020.

Je tiens également à souligner le rôle de la participation de l'ensemble de la société civile. La diplomatie au service de la paix concerne toutes les parties prenantes, et la participation de la société civile est essentielle pour permettre aux États Membres de concevoir et de mettre en oeuvre des politiques appropriées. Elle doit être pleinement associée à ces processus.

Je voudrais terminer en rappelant les propos du Président portugais Rebelo de Sousa à l'occasion de son allocution à l'Assemblée générale dans le cadre du débat général de cette année.

« Le Portugal estime que l'action multilatérale, le dialogue politique et la sagesse diplomatique sont la seule voie possible vers la coexistence

harmonieuse entre les nations et les peuples »
(A/73/PV.9, p.29).

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) :
Tout d'abord, je voudrais m'associer aux autres délégations pour remercier la Présidente d'avoir convoqué la présente séance pour marquer la première Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, à la suite de l'adoption de la résolution 73/127.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/73/PV.78).

La résolution 73/127 déclare le 24 avril Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, ce qui réaffirme la Charte des Nations Unies et ses principes relatifs au règlement pacifique des différends entre pays. La célébration de cette journée vient compléter l'adoption par l'Assemblée de la Déclaration politique adoptée au Sommet de la paix Nelson Mandela (résolution 73/1), le 24 septembre 2018 ici même, dans laquelle nous, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous sommes engagés à redoubler d'efforts pour bâtir un monde juste, pacifique, prospère, inclusif et équitable, et à raviver les valeurs défendues par Nelson Mandela. Nous nous sommes également engagés à améliorer la compréhension et la réconciliation entre les nations et les peuples de notre monde. Nous sommes conscients que le monde a considérablement changé depuis la création de l'Organisation des Nations Unies et qu'à ce jour la paix mondiale reste inaccessible. Par conséquent, nous avons la responsabilité de trouver des solutions durables pour instaurer une paix durable et faire face aux menaces pesant sur la paix et la sécurité dans le monde, y compris la remise en cause de la primauté du multilatéralisme. Au sommet du multilatéralisme, il y a le système des Nations Unies, centre mondial du pouvoir et des relations interétatiques.

Depuis 1994, la politique étrangère sud-africaine s'inspire de l'histoire de notre pays et est guidée par sa philosophie et ses principes, au premier rang desquels le désir d'un monde juste, humain et équitable. Dans la conduite de nos politiques étrangères et de nos relations internationales, nous attachons la plus haute importance à la promotion des droits de l'homme, de la démocratie, de la justice et de la primauté du droit international. Ces principes de nécessité placent les institutions multilatérales, en particulier l'ONU, au centre de nos activités de politique étrangère, et c'est

pourquoi notre devoir consiste en partie à protéger et à défendre le multilatéralisme. Le système multilatéral peut également aider chacun d'entre nous à gérer des questions complexes et nouvelles, ainsi qu'à faire face aux nouvelles menaces internationales telles que le terrorisme, les changements climatiques, les maladies pandémiques, l'insécurité alimentaire, le désarmement, y compris le désarmement nucléaire, les migrations, le protectionnisme, les inégalités, la pauvreté, le chômage et d'autres défis. Les problèmes communs ne peuvent plus être résolus sans les efforts collectifs de tous les membres du système international, agissant ensemble par le biais des institutions multilatérales.

Le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans la stratégie des relations internationales de l'Afrique du Sud repose donc sur une ferme croyance en un système international de gouvernance mondiale fondé sur des règles. Tout comme il y a 74 ans, lorsque nous sommes devenus membre fondateur de l'ONU, aujourd'hui, alors que nous sommes à la veille du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation, nous croyons toujours que le système multilatéral devrait être une construction indivisible fondée sur des valeurs communes et partagées. Il devrait établir des règles et des normes qui trouvent une application universelle, sans exception. Le cadre normatif découlant du système multilatéral devrait être au service de l'humanité et non des intérêts paroissiaux d'une minorité. Ma délégation estime donc que l'initiative prise par le Mouvement des pays non alignés de célébrer cette journée chaque année confirme que le recours à la prise de décisions multilatérales et à la diplomatie est le bon moyen de parvenir au règlement pacifique des conflits entre nations.

C'est également conforme au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, qui promeut le règlement pacifique des différends. Cette approche non agressive et pacifiste renforce les trois piliers de l'Organisation des Nations Unies, à savoir le développement durable, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme. Ces piliers sont indivisibles, interdépendants et intimement liés, se soutiennent mutuellement et doivent être traités sur un pied d'égalité.

Ma délégation estime que si les conflits ne sont pas réglés par la diplomatie multilatérale, de telles situations déboucheront sur des guerres ou des menaces de guerre, qui finiront par faire souffrir des millions de personnes et les priver de leurs droits. Les femmes et les enfants sont parmi les plus touchés par

ces conflits. L'Organisation des Nations Unies peut, par l'intermédiaire de la Charte, rassembler les nations pour éviter de telles catastrophes, qui sont souvent le fait de l'homme. Les défis géopolitiques mondiaux auxquels l'humanité est confrontée sont complexes et multidimensionnels. Aucun pays, aussi puissant et riche soit-il, ne peut chercher à assumer seul le monopole mondial unilatéral de la recherche de solutions à tous les problèmes du monde. La plupart des conflits régionaux exigent une approche multilatérale et une diplomatie de haut niveau.

L'Afrique du Sud, en tant que Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, a toujours défendu le respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment la reconnaissance de l'état de droit et de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de tous les États Membres de l'Organisation.

Pour terminer, nous réaffirmons notre appui au multilatéralisme et à la diplomatie en tant que meilleurs moyens pour les États de résoudre les conflits et de respecter les institutions et accords internationaux en tant que principes directeurs des relations entre États. Le multilatéralisme est particulièrement important aujourd'hui en raison de l'interdépendance économique mondiale et régionale croissante, de l'émergence de nouveaux changements systémiques majeurs affectant la répartition mondiale du pouvoir et du rôle accru de la société civile. La meilleure façon de préserver notre sécurité et notre prospérité à tous est de consolider plutôt que d'éroder l'état de droit et d'opter pour la coopération plutôt que les conflits et pour la collaboration plutôt que la confrontation. Le défi consiste donc à accélérer les efforts visant à transformer la politique mondiale d'une construction hiérarchique fondée sur le pouvoir en un système de société internationale fondé sur des règles.

Alors que nous réformons le système des Nations Unies pour qu'il soit adapté aux objectifs de notre époque, nous devrions également accélérer la réforme du Conseil de sécurité afin de le rendre plus représentatif et d'inclure l'Afrique dans sa catégorie spéciale permanente.

M. Edrees (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je me félicite de la tenue aujourd'hui d'une réunion de haut niveau pour célébrer, pour la première fois dans l'histoire de l'ONU, la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, conformément à la résolution 73/127, adoptée par consensus en septembre 2018.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite aujourd'hui par le représentant du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/73/PV.78).

Nous remercions la Présidente de l'Assemblée générale de ses efforts et de sa contribution depuis le début de son mandat pour rapprocher l'ONU de tous les peuples. Cette approche exige une diplomatie forte, efficace et multilatérale pour relever les défis auxquels la communauté internationale est actuellement confrontée. Nous nous félicitons également des efforts déployés par le Secrétaire général, qui dirige les travaux de l'ONU en appuyant la diplomatie multilatérale, l'action collective internationale et les efforts internationaux conjoints pour parvenir à la paix, à la prospérité et au respect de l'état de droit pour l'ensemble de l'humanité.

Chacun sait que la diplomatie multilatérale est critiquée parce qu'on dit qu'elle est incapable d'avoir un impact tangible sur le terrain dans de nombreux domaines. En outre, certaines résolutions de l'ONU, y compris des résolutions contraignantes du Conseil de sécurité, continuent d'être ignorées parce que l'ONU n'a pas réussi à résoudre des crises qui durent depuis des décennies et qu'elle est incapable de prendre des mesures efficaces dans plusieurs situations sensibles, sans compter qu'elle applique une politique de deux poids, deux mesures dans certains cas. À cet égard, nous voudrions mettre l'accent sur de nombreux points importants qui, à notre avis, sont nécessaires pour promouvoir le travail et la diplomatie multilatérale.

Premièrement, il importe de réformer et d'augmenter le nombre de membres du Conseil de sécurité et de s'attaquer aux problèmes causés par le recours récurrent au veto.

Deuxièmement, il importe de procéder à des examens périodiques des régimes de sanctions imposés par l'Organisation des Nations Unies afin de prévenir toute conséquence involontaire et de veiller à ce que les sanctions atteignent l'objectif pour lequel elles ont été adoptées.

Troisièmement, il faut promouvoir le Secrétariat et ses structures de lutte contre le terrorisme, notamment en fournissant des ressources financières provenant du budget ordinaire de l'ONU afin que le Secrétariat soit en mesure de réaliser des progrès tangibles sur le terrain, en particulier en aidant les États à renforcer leurs capacités en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme, et de prendre les mesures nécessaires à l'encontre des régimes qui soutiennent le terrorisme avec de l'argent,

des armes et des incitations, et qui donnent refuge à des terroristes, en violation des résolutions contraignantes du Conseil de sécurité.

Quatrièmement, il importe d'appliquer l'Article 99 de la Charte des Nations Unies, qui permet au Secrétaire général d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Cinquièmement, il importe de renforcer le rôle de la Cour internationale de Justice, en particulier dans sa capacité de donner des avis consultatifs, conformément à l'Article 96 de la Charte.

Sixièmement, il importe d'appliquer l'Article 34 de la Charte, qui permet au Conseil de sécurité d'enquêter sur tout différend ou toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend.

Septièmement, il importe d'améliorer le système de maintien et de consolidation de la paix à l'ONU.

Huitièmement, il faut accorder aux pays en développement un traitement préférentiel afin de les aider à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous soulignons la nécessité d'un financement durable et prévisible de leurs efforts pour éliminer la pauvreté, tout en insistant sur le principe de l'appropriation nationale et en cherchant à réduire le caractère conditionnel du versement des contributions volontaires.

Cette année, l'Égypte a l'honneur de présider l'Union africaine. Nous continuons nos travaux pour promouvoir le concept de diplomatie multilatérale à l'échelle du continent africain. Nous soulignons la nécessité de souscrire aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux règles du droit international, et de tout mettre en œuvre et de prendre des initiatives concrètes pour parvenir à la paix, à la sécurité, au développement durable et au respect des droits de l'homme sur notre continent africain.

Au niveau national, l'Égypte a toujours œuvré en faveur d'une communication et d'un engagement constructifs avec différents peuples et États aux niveaux bilatéral, régional et international. Depuis des décennies, nous nous efforçons d'être à l'avant-garde des États participant aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. À l'heure actuelle, l'Égypte figure parmi les 10 pays qui fournissent le plus de contingents et d'effectifs de police aux opérations de maintien de la

paix des Nations Unies. En tant que membre de diverses organisations, l'Égypte cherche à prendre des initiatives en vue d'obtenir des résultats clairs qui répondent aux intérêts de tous les États Membres, comme nous l'avons fait quand nous siégeons au Conseil de sécurité en 2016 et 2017, en proposant une initiative de lutte contre les discours terroristes, qui a abouti à l'adoption à l'unanimité de la résolution 2354 (2017).

En conclusion, l'Égypte s'emploie toujours à promouvoir la diplomatie en général pour soutenir la culture du multilatéralisme et de la coexistence. Nous organisons diverses manifestations pour rassembler les peuples et les pays afin d'intégrer les idées de paix, de rejeter la violence et de promouvoir le rôle des femmes et des jeunes dans la société. Dans ce contexte, l'Égypte appelle du haut de cette tribune tous les pays du monde à faire participer leurs jeunes à un événement très important qui a lieu périodiquement en Égypte, à savoir le Forum mondial des jeunes, qui se tient chaque année à Charm el-Cheikh. Le Forum est devenu une plateforme internationale pour un dialogue efficace et constructif entre les jeunes de tous les États du monde.

Enfin, l'Égypte souligne son attachement à la diplomatie multilatérale et la nécessité de renforcer le concept de partenariat à tous les niveaux, tout en renforçant la diplomatie préventive afin de promouvoir une paix durable et d'instaurer la stabilité, le développement et la prospérité.

M. Biang (Gabon) : Ma délégation remercie la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir pris l'initiative de ce débat et plus particulièrement pour l'accent mis sur la promotion du multilatéralisme et de la diplomatie de la paix en cette première journée de célébration.

Bien entendu, le Gabon s'associe à la déclaration faite ce matin par la représentante du Rwanda au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/73/PV.78).

Les discussions d'aujourd'hui présentent un double enjeu. Tout d'abord, elles s'inscrivent dans un contexte international d'incertitudes élevé, cristallisé notamment autour de la persistance des crises et conflits à travers le monde, et d'une crise migratoire et humanitaire sans précédent. Par ailleurs, la montée des extrémismes de tous genres conteste inéluctablement les idéaux qui nous unissent et contribue fortement à affaiblir le multilatéralisme et la diplomatie de la paix que nous prônons dans cette enceinte. Le délitement du multilatéralisme se traduit également par l'émergence

d'un système dominé par des actions menées de manière unilatérale, qui favorise le repli sur soi et contribue à développer le nationalisme.

Ces atteintes récurrentes à nos valeurs communes constituent des raisons de nous mettre en question et d'explorer de nouvelles issues permettant de redynamiser l'Organisation. Les Nations Unies, de par leur vocation universelle, demeurent le meilleur cadre à même de répondre de manière holistique et efficace aux défis du monde actuel. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris sur le climat ou le pacte sur les migrations, pour ne citer que les plus récents événements, sont autant d'initiatives qui témoignent de notre capacité de nous hisser à la mesure des aspirations du monde.

Le Gabon reste profondément convaincu de la nécessité de poursuivre nos engagements et de mettre nos efforts en commun pour affronter non seulement les obstacles du présent mais aussi les défis de l'avenir. Nous l'avons déjà fait, nous savons le faire et nous pouvons le faire encore. C'est ensemble que nous viendrons à bout des menaces constituées par le terrorisme et l'extrémisme violent, c'est ensemble que nous trouverons des solutions durables aux crises et conflits multiples, et à la crise humanitaire et migratoire. C'est ensemble que nous parviendrons à relever les défis que posent les changements climatiques et d'autres menaces transversales. Au-delà des invectives et sans préjudice de la pertinence des critiques soulevées, il va de soi que la quête permanente de paix et de sécurité, ainsi que les progrès en matière de développement durable et des droits de l'homme ne sont possibles que dans une démarche collective.

Le multilatéralisme et la diplomatie de paix demeurent à cet égard des outils indispensables. Dans ce contexte, il devient impératif de réformer notre institution. Il nous faut promouvoir une diplomatie multilatérale nouvelle, tournée essentiellement vers le bien-être des populations et plus proche des peuples. Celle-ci doit non seulement tenir compte des réalités du terrain mais aussi susciter des changements positifs sur le terrain. Les populations du monde ont plus que jamais besoin d'une ONU forte, efficace, engagée et qui offre des perspectives. C'est en cela que mon pays se félicite des réformes initiées visant notamment à adapter les Nations Unies au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Ces réformes doivent également nous mener vers une mobilisation plus grande du financement en

faveur de la réalisation des objectifs de développement durable. Consolider le partenariat entre l'ONU et les organisations régionales d'une part, et, d'autre part, les organisations régionales entre elles, ainsi que la promotion des partenariats triangulaires favoriseront également la promotion du multilatéralisme et de la diplomatie de la paix.

Pour terminer, je voudrais réitérer l'attachement de mon pays au multilatéralisme qui pour nous est la réponse la plus adaptée aux défis mondiaux d'aujourd'hui et de demain.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente séance plénière de haut niveau en vue de célébrer et de promouvoir la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix.

La résolution 73/127, que l'Azerbaïdjan a parrainée, proclame aujourd'hui, 24 avril, Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix afin de promouvoir les valeurs des Nations Unies et de réaffirmer la foi de nos peuples dans les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Il est symbolique que la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix coïncide avec la date de clôture de la Conférence Asie-Afrique de Bandung de 1955, qui a ouvert la voie au Mouvement des pays non alignés. Nous sommes fiers d'accueillir le prochain sommet du Mouvement dans le courant de l'année à Bakou, capitale de l'Azerbaïdjan, sous le thème « Défendre les principes de Bandung pour assurer une réponse concertée et adéquate aux défis du monde contemporain ». En tant que prochain Président du Mouvement des pays non alignés, l'Azerbaïdjan ne ménagera aucun effort pour promouvoir davantage le multilatéralisme, l'ordre international fondé sur des règles, la culture de la paix et le dialogue entre les civilisations, les religions et les cultures.

L'Organisation est l'épine dorsale du multilatéralisme et les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies constituent le cadre normatif fondamental des relations internationales. Nous n'avons pas d'autre option que les règles convenues d'un commun accord et leur application universelle. Il nous incombe à tous de défendre et promouvoir un système multilatéral réformé, revigoré et renforcé. L'Azerbaïdjan salue le ferme engagement du Secrétaire général en faveur de la

réforme et appuie pleinement sa volonté de contribuer de manière efficace à la prévention des guerres, au maintien de la paix et à la création d'une ONU plus homogène et plus efficace.

En premier lieu, tous les États doivent respecter strictement leurs obligations internationales, en particulier celles relatives au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et à l'inviolabilité de leurs frontières internationalement reconnues. L'objectif d'un monde pacifique, juste et prospère est difficilement réalisable si les valeurs, normes et principes fondamentaux universellement acceptés sont ouvertement bafoués de manière à dissimuler des actes d'agression et autres actes illégaux. Il va sans dire que le principe de responsabilité et la mise en œuvre des résolutions adoptées par les principaux organes de l'ONU revêtent une importance primordiale à cet égard. Le mépris affiché à l'égard des résolutions du Conseil de sécurité contenant des exigences contraignantes, ainsi que les tentatives de s'y soustraire par des mesures de moindre importance, quel qu'en soit le prétexte, ne sauraient constituer une pratique acceptable pour le Conseil auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'Organisation des Nations Unies a été créée pour prévenir la guerre et les souffrances humaines en réunissant tous ses Membres dans un ordre commun fondé sur des règles. Elle joue par conséquent un rôle essentiel en veillant à ce que toutes les parties concernées par les questions de paix et de sécurité défendent l'application harmonieuse des buts et principes de l'Organisation. Le soutien apporté au rôle de l'ONU et à la sauvegarde de sa sécurité collective et de ses mécanismes politiques et humanitaires est essentiel pour le maintien de la paix, de la stabilité et du développement durable.

Des réponses mondiales cohérentes et des efforts communs, avec au centre une ONU forte, sont les moyens les plus efficaces de faire face aux conflits, de lutter contre les changements climatiques et le terrorisme mondial, de gérer les déplacements forcés et les flux migratoires et d'atteindre les objectifs de paix, de développement durable inclusif et de respect des droits fondamentaux de tous.

M^{me} Mudallali (Liban) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Présidente d'avoir convoqué cette réunion de haut niveau afin de célébrer la toute première Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, thème auquel le Liban attache une importance particulière.

Je souhaite tout d'abord adresser mes sincères condoléances à Sri Lanka et à son peuple à la suite de l'odieux attentat terroriste qui les a frappés. Les auteurs de ce crime s'excluent de l'humanité.

La participation aujourd'hui à cette séance commémorative apparaît comme évidente à chacun d'entre nous, car nous savons pertinemment que la préservation d'un système multilatéral menacé, fondé sur des règles, demeure essentielle pour la promotion de la paix. Le Liban peut témoigner de la nécessité de travailler ensemble dans un cadre multilatéral renforcé. Tout au long de son histoire, le Liban s'est efforcé de surmonter les difficultés par la voie d'un dialogue constructif et sans exclusive.

Par leur contribution, les pays arabes et des partenaires internationaux ont permis de mettre fin à la guerre civile qui a déchiré notre pays et son tissu pendant 15 ans. La coopération de tous pour mettre fin à un conflit témoigne de ce qui peut être réalisé grâce au multilatéralisme et à la diplomatie.

Une fois encore, après une invasion dévastatrice, le monde a fait montre de volonté politique en aidant le Liban à instaurer la paix et la sécurité. La contribution de l'ONU et de la communauté internationale à la stabilisation de la situation dans le Sud-Liban, avec la création, il y a plus de 40 ans, d'une mission de maintien de la paix – la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) – témoigne également de leur importance. Aujourd'hui, la FINUL compte dans ses rangs des effectifs provenant de plus de 40 pays, qui œuvrent quotidiennement, aux côtés des autorités, à la promotion de la paix et de la stabilité.

La Charte des Nations Unies, rédigée avec soin, nous offre un cadre pour relever les nombreux défis existants grâce à des mesures préventives et à une coopération renforcée. La Charte s'appuie sur des valeurs communes, telles que la souveraineté, l'intégrité territoriale et le règlement pacifique des différends, auxquelles tous les pays doivent être attachés. Elle demeure l'un de nos atouts les plus précieux. Le respect de ses buts et principes et le respect des résolutions des Nations Unies revêtent une importance capitale. En tant que petit État, nous savons mieux que quiconque que le droit international ne se résume pas à un obscur concept théorique, mais qu'il nous protège.

Une démarche multilatérale et une diplomatie préventive revigorées s'imposent. Cela ne peut se faire sans que s'instaure un climat de confiance avec ceux

pour qui l'ONU doit être la plus pertinente. Cela ne peut se faire que par une plus grande ouverture, en faisant participer davantage les parties prenantes, y compris les jeunes, les femmes, le secteur privé et la société civile, et en parvenant à nos objectifs.

Il y a quelques semaines, dans la salle du Conseil de sécurité, il a été décidé d'ouvrir les rideaux pour permettre à la lumière extérieure d'entrer et de se répandre dans cet organe onusien. Inspirons-nous de cette initiative pour faire entrer davantage de lumière et de transparence dans ce bâtiment et dans notre travail. Inspirons-nous de cet exemple pour le montrer au monde entier. Le monde a besoin de nous connaître et de nous faire confiance. Travaillons vraiment ensemble avec une détermination renouvelée.

Partout dans le monde les gens sont plus connectés que jamais. Pourtant, au fond d'eux-mêmes, la tentation de l'isolationnisme n'a jamais été aussi forte. Plus les gens sont informés, plus ils semblent effrayés. Partout, les liens paraissent se distendre, voire se briser. Mais cela ne doit pas être une fatalité. Nous pouvons faire mieux. Nous pouvons être le ciment qui nous unit. L'ONU peut assumer cette tâche. Que la diplomatie soit notre première réponse, et non notre dernier recours.

M^{me} Harqoos (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir organisé cette importante réunion, au cours de laquelle nous célébrons pour la première fois la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix. Je tiens également à féliciter le Secrétaire général et la Présidente des efforts qu'ils déploient pour renforcer le multilatéralisme et la diplomatie au sein de l'Organisation aux fins de la paix et de la sécurité internationales.

La Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix est l'occasion de défendre les valeurs des Nations Unies tout en réaffirmant la confiance de nos peuples dans les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans l'importance que revêt le multilatéralisme pour parvenir à une paix durable par la voie de la diplomatie. L'Organisation des Nations Unies incarne le multilatéralisme. Elle est le principal instrument utilisé par les États Membres pour relever des défis internationaux communs, complexes et multiformes. Il nous faut encore trouver des solutions à ces problèmes en renforçant le rôle important joué par l'ONU et

d'autres organisations multilatérales internationales et régionales.

Le multilatéralisme joue un rôle déterminant dans la promotion du dialogue et de la compréhension entre les pays, indépendamment de leurs différences culturelles ou religieuses, ainsi que dans l'avènement de sociétés pacifiques et tolérantes. C'est pourquoi les Émirats arabes unis ont lancé un certain nombre d'initiatives importantes visant à renforcer les échanges et le dialogue entre les sociétés aux niveaux national, régional et international. Au premier rang de ces initiatives figure la proclamation de l'année 2019 comme Année de la tolérance. Les Émirats arabes unis sont déterminés à défendre les valeurs de tolérance, de coexistence et d'acceptation mutuelles, quelles que soient nos différences. Cette année marque également la première visite papale dans la péninsule arabique. Le point fort de la visite papale aux Émirats arabes unis a été la signature par S. S le pape François et le Grand Imam d'Al-Azhar, le cheik Ahmad Al-Tayeb, du *Document sur la fraternité humaine pour la paix mondiale et la coexistence commune*. Ce document rappelle que la fraternité humaine est une responsabilité qui incombe à chacun.

Pour les Émirats arabes unis, il importe d'instaurer la confiance au sein du système multilatéral des Nations Unies afin que l'Organisation puisse remplir la tâche qui lui a été confiée de manière efficace, transparente et responsable. Mon pays souligne la nécessité d'intensifier les efforts diplomatiques, car il n'est pas de moyen plus efficace d'atteindre les objectifs escomptés. Aussi mon pays contribue-t-il aux efforts visant à réformer et renforcer le rôle du système des Nations Unies par la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous participons également cette année à la facilitation des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité.

Enfin, alors que nous approchons de la célébration, l'année prochaine, du soixante-quinzième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, les Émirats arabes unis soulignent la nécessité de tenir les promesses que nous avons faites en tant qu'États Membres de l'Organisation, au premier rang desquelles la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Notre détermination à atteindre ces objectifs renforcera la confiance dans le multilatéralisme et la diplomatie au service de la paix.

M. Ruidíaz Pérez (Chili) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se réjouit de la présente séance, qui,

de façon très opportune, nous réunit pour parler de ce qui nous a motivés et continue de nous mobiliser : le désir de vivre ensemble dans la paix et par le biais de la collaboration et de la coopération.

Nous sommes convaincus que le travail conjoint de l'ONU, des organisations régionales et autres organisations multilatérales constitue l'instrument le plus efficace pour maintenir l'ordre, la paix et la sécurité internationale. Dans ce contexte, le Chili salue et appuie la démarche préventive transversale adoptée par le Secrétaire général dans toutes les activités de l'ONU. Nous souscrivons à l'appel du Secrétaire général pour que la diplomatie au service de la paix soit l'une de nos principales priorités.

Pour le Chili, il est essentiel d'investir dans le multilatéralisme comme moyen de prévention au sens le plus large. Ainsi, nous avons identifié le domaine des changements climatiques comme particulièrement sensible, et mon pays – qui accueillera en décembre la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, pourrait être le lieu de convergence des idées, initiatives et engagements de tous les Membres de l'Organisation face à cette immense menace. Nous invitons tous les États Membres à participer à cette réunion et à réagir ensemble à un phénomène qui concerne toutes les nations, sans distinction, et qui obère l'avenir des générations présentes et futures.

La diplomatie au service de la paix est profondément enracinée dans la vision politique multilatérale du Chili. Il est donc essentiel d'améliorer la coordination au sein du système lui-même, avec les États Membres et d'autres acteurs, tels que la société civile, le secteur privé et le monde universitaire, afin de parvenir à une efficacité maximale dans les domaines des droits de l'homme, du développement durable et de la paix. Les processus de réforme engagés au sein de notre Organisation doivent par conséquent se poursuivre et être renforcés de façon à fournir l'appui nécessaire non seulement à la bonne exécution des mandats des Nations Unies, mais aussi à la réalisation d'objectifs communs, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui compte parmi ses objectifs la paix, la justice et des institutions solides faisant partie intégrante de la prévention.

Le Chili espère pouvoir partager son expérience dans ce domaine. En juillet prochain, nous ferons un exposé volontaire au Forum politique de haut niveau sur le développement durable. Nous voulons ainsi

encourager l'avènement de sociétés plus ouvertes et solidaires, tout en prenant en compte le rôle capital des femmes dans la prise de décision, sachant qu'elles peuvent jouer un rôle crucial dans des domaines tels que l'alerte rapide et la consolidation de la paix, la promotion de la coopération et du renforcement des capacités et la création de réseaux d'appui aux niveaux local, régional et international.

J'aimerais, pour terminer, réaffirmer l'attachement indéfectible de ma délégation à la promotion de la diplomatie au service de la paix, dont le multilatéralisme doit être le fondement et la diplomatie l'instrument qui lui donne forme et expression.

M. Castañeda Solares (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, le Gouvernement guatémaltèque souhaite condamner avec la plus grande fermeté les attaques perpétrées dans la capitale de Sri Lanka, le dimanche de Pâques, qui ont fait à ce jour plus de 200 morts ou blessés. Le Guatemala réitère sa volonté de lutter contre le terrorisme et l'intolérance religieuse. Nous adressons nos plus sincères condoléances aux familles des victimes, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement sri-lankais. Nous nous joignons à l'appel lancé au niveau international afin d'empêcher que d'autres personnes sans défense ne soient victimes de ce type de violence, fruit de l'intolérance et de la haine.

Le Guatemala se félicite de la tenue de la présente séance, car elle nous offre la possibilité de souligner à nouveau l'importance du multilatéralisme et de la diplomatie dans les relations internationales et la politique étrangère. Nous avons l'intime conviction que le multilatéralisme est un instrument essentiel au service du développement. Nous sommes convaincus que c'est par le dialogue et les consultations collectives au sein du système international que les défis mondiaux tels que, notamment, la sécurité, le développement global et durable, les migrations, les droits de l'homme et les changements climatiques, seront relevés. Dans un monde complexe, où d'anciens conflits perdurent et où de nouveaux conflits sont apparus, le multilatéralisme a joué un rôle déterminant dans leur règlement. Le multilatéralisme a permis à la communauté internationale de renforcer sa position dans l'intérêt de l'humanité et d'œuvrer à son bien-être, tout en poursuivant sa quête d'un monde de paix, de prospérité, de développement, de justice et de respect des droits de l'homme.

Aujourd'hui, à l'occasion de la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, le Guatemala réaffirme sa volonté de

défendre les valeurs des Nations Unies et la confiance de nos peuples dans les buts et principes consacrés par la Charte. Nous réaffirmons l'importance et la pertinence du multilatéralisme et du droit international pour la réalisation d'un objectif commun, à savoir l'instauration de la paix au niveau international, appuyée par la diplomatie, comme première ligne de défense et mesure préventive. Le Guatemala reconnaît l'importance des instances multilatérales en tant que mécanismes de consolidation du dialogue et des processus de coordination politique, et juge par conséquent nécessaire de les renforcer afin de parvenir à des positions communes en faveur de la démocratie, de la primauté du droit, du développement et de la croissance économique des États. L'avenir du multilatéralisme dépendra des mesures que nous prendrons aujourd'hui en tant qu'États Membres et de notre aptitude à rester déterminés et concentrés sur notre objectif dans les années à venir.

Nous sommes conscients des conséquences dévastatrices des conflits armés, des destructions et des tragédies qui menacent le bien le plus précieux : la vie. Après près de quatre décennies de conflit armé interne, les Guatémaltèques ont fait la paix – une paix solide et durable. Nous nous sommes assignés la tâche de bâtir et de maintenir cette paix. La tâche n'est pas aisée, mais c'est un effort que nous assumons tous ensemble pour promouvoir et appuyer le renforcement de la paix dans tous les sens du terme.

Pour cela, nous avons participé avec les États Membres à différentes initiatives visant à bâtir et pérenniser des sociétés pacifiques, car nous sommes absolument convaincus que la notion de paix durable permet de réorienter les efforts déployés par l'Organisation pour prévenir l'émergence, l'escalade, la reprise ou la poursuite des conflits.

L'élan donné au développement contribue également à la paix et à la prospérité. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est notre point de référence pour réduire les écarts et relever les défis qui affectent si profondément nos peuples. Il ne fait aucun doute que travailler à sa mise en œuvre nous conduit à activer le dialogue, à nous attaquer aux causes profondes de la pauvreté, à réduire les clauses commerciales abusives et à promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles pour le bien-être de l'humanité.

Pour terminer, nous reconnaissons que l'ONU est l'organe suprême et l'instance universelle capable

de relever les défis mondiaux qui nous affligent, qui influent sur les valeurs et les intérêts des nations et qui nécessitent également une attention et une action collectives. Nous considérons la quête de la paix comme notre ligne de défense et estimons que tous les pays du monde se doivent d'y contribuer afin de prévenir les conflits et de promouvoir le développement. C'est pourquoi nous célébrons cette Journée, et nous nous associons à tous les efforts et à la bonne volonté de celles et ceux qui sont réunis ici pour continuer à travailler dans un esprit d'engagement aux diverses questions visant à préserver la paix pour le bénéfice des nouvelles générations.

M. Moriko (Côte d'Ivoire) : Ma délégation voudrait réitérer à S. E. M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés ses sincères félicitations pour le leadership avec lequel elle préside la soixante-treizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui, par la résolution 73/127, a décrété le 24 avril 2019 « Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix ».

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la représentante du Rwanda au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/73/PV.78) et voudrait faire les observations suivantes.

Depuis plusieurs décennies, l'humanité connaît de remarquables transformations sociopolitiques, économiques et scientifiques, à la fois sources d'espérance pour nos sociétés et porteuses de notre aspiration commune à un monde de paix et de prospérité partagée. Elles sont également consubstantielles aux défis nouveaux liés, notamment, au maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi qu'aux changements climatiques. Dans ce contexte, il nous incombe plus que jamais, dans une approche qui épouse l'esprit de la Charte des Nations Unies, de trouver ensemble des réponses pérennes aux défis contemporains, dont les plus prégnants sont la pauvreté, le chômage des jeunes, l'extrémisme violent et le terrorisme. Dans cette perspective, le choix assumé du multilatéralisme par la communauté internationale ainsi que sa promotion commune nous paraissent essentiels, notamment à travers l'affirmation du rôle central dévolu à l'Organisation des Nations Unies.

La Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, que la communauté internationale célèbre aujourd'hui, nous invite à recentrer l'Organisation des Nations Unies autour des valeurs et des objectifs nobles qui ont été à la base de sa création et

qui visent, pour l'essentiel, le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que le renforcement de la coopération internationale. La Charte des Nations Unies, qui consacre le multilatéralisme comme l'approche par excellence dans notre quête commune de solutions aux défis de notre temps, fait de l'ONU « un centre où s'harmonisent les efforts des nations ». Ainsi, notre foi dans les vertus du multilatéralisme et du dialogue constant comme mode de règlement pacifique des crises nous fonde à croire que l'espoir de paix entretenu par des millions de personnes dans les pays affectés par des conflits est permis.

Les défis multiples et multidimensionnels auxquels le monde est de plus en plus confronté exigent de nos États l'élaboration de stratégies et de mesures adéquates afin d'y faire face. Ces menaces globales commandent un effort de coopération soutenu. Face à l'érosion progressive du multilatéralisme marquée par la remise en cause des cadres de coopération internationale, où s'élaborent des stratégies consensuelles pour relever les défis actuels, la Côte d'Ivoire en appelle à tous les États Membres afin qu'ils inscrivent leurs actions dans le cadre défini par la Charte des Nations Unies. Car, partout où ils ont su agir de façon concertée et coordonnée, sous l'égide de l'Organisation commune, les États Membres ont toujours pu surmonter les défis les plus inextricables, pour faire triompher la paix et la stabilité dans le monde.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie s'associe à la déclaration faite par la délégation de la République bolivarienne du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/73/PV.78).

La Bolivie se félicite également de l'adoption de la résolution 73/127, qui fixe la date de la célébration de la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix. Toutefois, ma délégation estime que, malheureusement, il s'agit là d'un signe inquiétant quant à la situation de la communauté internationale. Le système multilatéral est soumis à des pressions, il est menacé et doit faire face à des défis majeurs.

La Bolivie se situe dans une région déclarée zone de paix, dans laquelle le renforcement du multilatéralisme est considéré comme un élément fondamental des relations entre ses États et du respect du droit international, et il est accepté par chaque pays dans le cadre de l'exercice de notre souveraineté.

Il est important de définir ce que nous entendons par système multilatéral. Nous faisons référence à un système fondé sur des règles, sur le principe de l'égalité entre les États, sur le respect de la souveraineté de l'État, de son intégrité territoriale et de son indépendance politique. Nous parlons d'un système fondé sur la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, le rejet de la menace ou de l'emploi de la force, l'interdiction de mesures coercitives unilatérales et le règlement pacifique des différends par tous les moyens prévus dans la Charte des Nations Unies.

Il est clair que, ces derniers temps, nous avons été témoins – dans le cadre de campagnes de propagande politique et sous prétexte de justice, de démocratie, de droits de l'homme ou de raisons humanitaires – d'offensives non seulement médiatiques mais aussi militaires, appliquant des politiques de changement de régime qui ont pour seul but d'accéder à, de contrôler et d'exploiter des ressources naturelles, de contrôler des routes commerciales ou de s'en prendre à celles et ceux qui ne se plient pas aux pouvoirs occultes, violant de ce fait, bien entendu, le droit international.

Nous déplorons des situations telles que l'invasion illégale de l'Iraq, qui a fait plus d'un million de morts, sous prétexte que ce pays possédait des armes de destruction massive; le renversement du Gouvernement libyen, avec des dizaines de milliers de morts, sous couvert de motifs humanitaires; la guerre civile en Syrie, qui a fait plus d'un demi-million de morts au cours des huit dernières années; et, dans notre propre région, le cas des Contras au Nicaragua, qui a même donné lieu à un arrêt de la Cour internationale de Justice condamnant ces actions unilatérales.

Pour cette raison, la Bolivie appelle à la défense du multilatéralisme, mais les paroles ne suffisent pas. Pour nous, la défense du multilatéralisme doit se traduire par des actions concrètes. Prenons l'exemple de la situation en Palestine. La défense du multilatéralisme signifie défendre la solution des deux États, où un État palestinien libre est enfin institué à l'intérieur des frontières internationales d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale. Pour nous, le multilatéralisme consiste également à reconnaître la souveraineté de la Syrie sur le plateau du Golan. Pour nous, le multilatéralisme signifie aussi rejeter toute mesure coercitive unilatérale contre la République bolivarienne du Venezuela. Pour nous, la défense du multilatéralisme est aussi le rejet du blocus économique imposé par les États-Unis à la République de Cuba.

À l'heure actuelle, la défense du multilatéralisme n'est pas une option, c'est la seule solution, car il existe des menaces pour la vie humaine et pour la planète dans son ensemble, comme les changements climatiques, l'accumulation d'arsenaux d'armes nucléaires ou l'irruption des nouvelles technologies. À cela s'ajoutent d'autres défis mondiaux, tels que la crise migratoire, la lutte contre le terrorisme et la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Ces menaces ne pourront être éliminées que par une coopération fondée sur un système multilatéral. C'est ce qu'exige le bon sens. Mais, comme le dit une expression populaire, « parfois le bon sens est la chose la moins partagée ».

Nous sommes absolument convaincus que la communauté internationale doit renouveler son attachement au multilatéralisme, ainsi qu'à la mise en œuvre effective de la diplomatie, de la médiation, de la prévention, de la conciliation et des bons offices pour le règlement pacifique des différends, et à l'application des dispositions énoncées aux Chapitres VI et VIII de la Charte des Nations Unies.

Enfin, qu'il me soit permis de répéter ce que le Président Evo Morales a dit en septembre de l'année dernière lors de la séance du Conseil de sécurité sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales :

« La responsabilité de notre génération est de transmettre un monde plus juste et plus sûr aux générations suivantes, ce qui ne sera possible que si nous travaillons ensemble à consolider un monde multipolaire aux règles communes en vue de respecter et de défendre l'ONU contre toutes les menaces » (S/PV.8362, p. 9).

M. Sparber (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer les condoléances les plus sincères de mon gouvernement et de mon peuple aux Gouvernements et aux peuples de Sri Lanka et des nombreux autres pays touchés par des attentats terroristes odieux.

Un an avant son soixante-quinzième anniversaire, le plus grand projet de paix de l'histoire de l'humanité pourrait bien connaître ses moments les plus difficiles. Aujourd'hui, alors que les souvenirs directs des guerres mondiales s'estompent, la loi du plus fort semble s'imposer au détriment de la primauté du droit, et le pouvoir lui-même semble se concentrer une nouvelle fois entre les mains de quelques-uns, et non du plus grand nombre. La vision à long terme de la Charte des Nations Unies semble de plus en plus en contradiction

avec la politique à court terme des cycles électoraux. La Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix est un rappel bienvenu du fait que la vision, inscrite dans la Charte, d'une coopération internationale et d'une action collective sur la base de l'égalité souveraine constitue sa force et non sa faiblesse. Mais cette Journée nous rappelle également que nous devons faire mieux pour concrétiser cette vision.

En tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous avons tous des griefs à l'égard de l'Organisation. Pour certains, elle va trop vite, pour d'autres, elle tergiverse; pour certains, elle dépense trop d'argent, pour d'autres, elle investit trop peu; pour certains, elle agit là où c'est nécessaire, pour d'autres, elle reste trop souvent silencieuse. Ces divergences, certes importantes, tendent à occulter le vaste terrain commun qui nous unit. Nous avons tous cherché à devenir Membres de l'ONU pour participer aux grandes ambitions inscrites dans la Charte, convaincus que les États affirment leur souveraineté dans la coopération et non dans l'isolement. Nous devons être prêts à défendre cette conviction afin de préserver le potentiel d'action de l'ONU.

L'ONU devrait mieux écouter les peuples qu'elle représente. Les jeunes du monde entier sonnent l'alarme à la lumière de notre maigre bilan en matière de changements climatiques. Nous mettons leur avenir en danger, même si nous savons depuis longtemps qu'il faut agir davantage. L'abandon de nos engagements communs n'apporte pas de solutions, mais au contraire complique la tâche de celles et ceux qui cherchent à faire une différence.

Partout dans le monde, les femmes en ont assez de la discrimination et de la violence. Leur puissant mouvement de solidarité a fait tomber les barrières et les structures de pouvoir abusives. L'Organisation des Nations Unies devrait se joindre à leur lutte à l'approche des anniversaires de jalons aussi importants que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Conférence Beijing + 10. Il est essentiel que l'ONU continue de jouer un rôle de chef de file, et le Secrétaire général a fait part de son ferme engagement à cet égard.

Les organisations communautaires ont façonné la situation d'ensemble du désarmement et apporté des changements importants, dont le dernier exemple en date est le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. De tels accomplissements montrent la nécessité

d'un engagement multilatéral continu, en particulier lorsque les actions de quelques-uns peuvent avoir des conséquences sur la sécurité de tous les autres.

Les victimes de cycles interminables de violence liée à des conflits exigent à juste titre une paix véritable et durable. Pour cela, il faut la justice, il faut la dignité et il faut l'espoir d'un avenir meilleur pour tous. Le Conseil de sécurité, qui devrait agir en notre nom à tous, considère trop souvent ces éléments comme accessoires, ce qui entrave gravement sa propre capacité à s'acquitter du mandat que lui confère la Charte. Nous devons insister davantage sur les responsabilités dans la performance du Conseil, ou dans l'absence de performance, en particulier à la lumière du recours croissant au veto. Si le recours au veto est difficile à justifier auprès des Membres de l'ONU, nous pouvons imaginer le dommage qu'il cause à la perception extérieure de l'Organisation. L'Assemblée générale n'est pas faite pour y déplorer les échecs des autres; c'est le principal organe décisionnel de l'Organisation des Nations Unies. La Charte donne mandat à l'Assemblée générale d'examiner toute question qu'elle juge importante. Chaque fois que l'on manque à mettre en oeuvre la vision de la Charte, l'Assemblée générale doit réagir.

Lorsque l'Assemblée générale agit avec détermination et pragmatisme, elle peut accomplir de grandes choses, comme les objectifs de développement durable. Et elle apporte avec elle la légitimité nécessaire à la mise en oeuvre, qui est la véritable force du multilatéralisme. Dans sa perspective européenne, le Liechtenstein considère le multilatéralisme comme une nécessité, et nous considérons que l'Assemblée générale représente sa meilleure incarnation. Il se peut que nous n'obtenions pas toujours les meilleurs résultats dans ce forum, mais nous les rendons possibles en discutant ensemble de nos intérêts communs dans un esprit de coopération.

M. Ahmad Tajuddin (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/73/PV.78).

Le monde est confronté à une anxiété croissante face à l'unilatéralisme. Nous vivons dans un monde où les grands et les forts imposent leur volonté aux petits et aux fragiles, poussant l'ordre mondial encore plus loin vers le protectionnisme et l'isolationnisme. Le multilatéralisme est à un tournant. Avec la résurgence de tels sentiments à travers le monde, le multilatéralisme

doit être défendu et l'ONU doit être renforcée afin de répondre aux complexes défis mondiaux.

La Malaisie croit donc fermement que tous les États Membres doivent rester unis dans leur détermination collective à défendre et respecter les buts et principes de l'Organisation, tels qu'ils sont inscrits dans la Charte des Nations Unies. Ces buts et principes ont toujours appelé à préserver le multilatéralisme et à promouvoir les trois piliers de l'Organisation des Nations Unies, à savoir la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Comme le prescrit la Charte, l'Organisation des Nations Unies demeure à l'avant-garde de divers efforts internationaux et multilatéraux pour relever les défis et maintenir la paix et la sécurité internationales. Les buts et principes énoncés dans la Charte demeurent aussi importants aujourd'hui que jamais auparavant. Les défis auxquels nous sommes confrontés sont de plus en plus impressionnants, et ils exigent l'engagement et la volonté de toutes les parties de s'engager dans la diplomatie multilatérale dans le cadre des Nations Unies et d'autres processus multilatéraux.

Afin de préserver la stabilité, la tranquillité et une paix relative, notre monde exige la collaboration de tous. Il est donc dans notre intérêt à tous de travailler ensemble à défendre un système fondé sur les valeurs universelles que nous partageons, par le dialogue et la coopération.

La Malaisie réaffirme son attachement constant à la promotion, à la préservation et au renforcement du multilatéralisme, tout en défendant les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Notre engagement en faveur de la paix dans le monde repose sur des valeurs universelles communes, en particulier celles qui défendent l'état de droit, les droits de l'homme, la justice, l'équité, la responsabilité et l'obligation de rendre des comptes. La Malaisie continuera de travailler en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes en participant activement à diverses instances multilatérales. Nous espérons sincèrement que tous nos efforts contribueront à relever les défis mondiaux les plus urgents dans le but de défendre le multilatéralisme.

M^{me} Gregoire-Van Haaren (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui. Le multilatéralisme est menacé au moment même où nous en avons le plus besoin. Le Royaume des Pays-Bas convient donc avec elle que nous devons renouveler notre engagement en faveur du multilatéralisme, discuter des

défis auxquels il est confronté et rechercher les moyens de renforcer le système multilatéral. Nos citoyens attendent des solutions aux problèmes transfrontaliers comme les changements climatiques, les migrations irrégulières et le terrorisme. Ils demandent également un commerce libre et équitable, le développement durable et le respect des droits de l'homme. L'Organisation des Nations Unies a un rôle clef à jouer dans tous ces domaines.

Dans un certain nombre de domaines, l'ONU a joué un rôle majeur, par exemple par la conclusion d'accords énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur le climat, et par le déploiement de dizaines de milliers de soldats de la paix pour stabiliser des pays fragiles. Dans d'autres domaines, l'ONU a connu moins de succès, l'exemple le plus frappant étant le conflit en Syrie. Ce n'est pas la faute de l'ONU en tant qu'organisation, mais celle des États Membres qui n'ont pas réussi à trouver un accord.

Nous constatons également une tendance au retrait de certains pays des organisations et accords multilatéraux. Ils font valoir qu'ils veulent préserver leur souveraineté. Selon nous, la souveraineté, c'est la capacité d'un pays à résoudre des problèmes et à relever des défis afin d'améliorer la vie de ses citoyens. Il est illusoire pour un pays de penser qu'en se repliant sur soi, ses problèmes disparaîtront. Nous avons besoin les uns des autres et nous devons être honnêtes avec nos concitoyens sur ce point. Et dans certains cas, les citoyens ont besoin de l'aide de la communauté internationale pour assurer leur protection et garantir leurs droits si leurs gouvernements ne le font pas.

Nous considérons les organisations internationales, comme l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne, l'Organisation mondiale du commerce, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, comme un moyen de renforcer notre capacité à résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés à l'échelle mondiale. Si ces organisations n'existaient pas, il faudrait les inventer. Cela ne veut pas dire que toutes les organisations multilatérales sont parfaites; elles ne le sont pas. Certaines organisations sont critiquées pour leur manque d'efficacité ou d'efficience. Cependant, il est trop facile de rejeter des organisations lorsqu'elles ne produisent pas instantanément les résultats que nous voulons. Au lieu de nous en détourner, nous devrions nous engager à les améliorer et à trouver des solutions.

Cela signifie également que nous devons parfois nous montrer critiques et faire pression en faveur de réformes. Par exemple, le Royaume des Pays-Bas a investi dans la modernisation des opérations de paix des Nations Unies et dans l'amélioration de leur efficacité en renforçant les capacités de renseignement. Un deuxième exemple est le pacte de financement qui a été convenu avec l'Organisation des Nations Unies, dans lequel l'ONU s'engage à plus de transparence et de responsabilité et les États Membres s'engagent à accroître le financement de base à long terme. Un troisième exemple est la nécessité de lutter contre l'exploitation, la violence et le harcèlement sexuels. Dans ce contexte, nous encourageons l'ONU et les autres organisations internationales à renforcer leurs politiques et leurs procédures de mise en œuvre.

Un meilleur fonctionnement des institutions multilatérales repose également sur le respect de l'ordre international fondé sur des règles, la justice internationale et le principe de responsabilité. Le droit, les règles et les engagements internationaux doivent être respectés. Comme le Premier Ministre Rutte l'a déclaré à l'Assemblée générale en septembre, nous croyons dans le pouvoir des principes, et non dans les principes du pouvoir, pour nous guider vers un avenir meilleur pour un plus grand nombre (voir A/73/PV.9). Le Premier Ministre a également déclaré que nous sommes en faveur d'un multilatéralisme constructif axé sur les solutions plutôt que d'un multilatéralisme combatif axé sur la confrontation.

L'ONU a déjà permis un grand nombre d'avancées positives au cours des 74 dernières années. L'année prochaine, nous célébrerons son soixante-quinzième anniversaire. Faisons en sorte que nous – les États Membres – habilitions l'Organisation et les autres organisations multilatérales à obtenir les résultats que nos citoyens exigent.

M^{me} Vieira (Cabo Verde) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente séance de haut niveau à l'occasion de la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, comme le recommande la résolution 73/127. Le Gouvernement caboverdien a l'honneur de s'associer à cette occasion et de communiquer ses vues sur le multilatéralisme et la diplomatie.

La Constitution de Cabo Verde proclame le respect de la Charte des Nations Unies, qui vise à développer entre les nations des relations amicales

fondées sur les principes de l'égalité des droits des peuples et de l'égalité souveraine de ses États Membres. Cabo Verde préconise un mécanisme multilatéral qui favorise la participation sans exclusive de tous les États Membres ainsi qu'un dialogue démocratique dans les relations internationales qui rassemble les positions, crée des ponts, établit un consensus et fait progresser les causes mondiales et communes de l'humanité.

Depuis son indépendance, Cabo Verde, un petit État, a fait le choix naturel d'embrasser la diplomatie et le multilatéralisme aux niveaux mondial et régional, et de les placer au cœur de sa politique étrangère par la promotion de la coopération internationale et l'établissement de partenariats solides. Tout en souscrivant au multilatéralisme et à la diplomatie, Cabo Verde juge importante la nécessité d'un ordre international plus démocratique et plus équitable, car il estime que les valeurs de la démocratie, l'état de droit, le respect et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sont un moyen durable de créer des sociétés plus ouvertes et pacifiques.

Les défis et les problèmes mondiaux exigent des solutions mondiales tangibles, faisant du multilatéralisme l'approche appropriée pour trouver une compréhension commune et des réponses aux défis et aux difficultés qui dépassent les capacités nationales. La vérité est que la promotion de la paix, de la prévention des conflits et la sécurité internationale, la lutte contre le terrorisme, l'élimination de la pauvreté, la lutte contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, et la mise en œuvre efficace et mondiale des objectifs de développement durable ne peuvent être réalisés que par la diplomatie et dans des enceintes multilatérales.

Par son universalité et sa centralité, et en référence aux trois principaux piliers de l'Organisation, l'ONU est le centre naturel du multilatéralisme mondial à partir duquel les grands programmes mondiaux sont élaborés. Près de 75 ans après la création de l'Organisation des Nations Unies, le monde est confronté à des défis de plus en plus complexes qui requièrent de redynamiser le multilatéralisme, avec l'idée que, comme l'a exprimé le Secrétaire général António Guterres dans son rapport de 2018 (A/73/1) sur l'activité de l'Organisation,

« [c]omme les problèmes rencontrés de nos jours revêtent de plus en plus souvent une dimension

mondiale, le multilatéralisme est plus important que jamais » .

En conclusion, je voudrais citer un autre Secrétaire général, Dag Hammarskjöld, qui a déclaré que « l'ONU n'a pas été créée pour conduire l'humanité au paradis mais pour la sauver de l'enfer ». En d'autres termes, le système que nous avons n'est peut-être pas parfait et il est toujours possible de renforcer son efficacité, mais nous pouvons le faire en procédant aux réformes nécessaires à cette fin. C'est à nous qu'il appartient de faire de l'ONU la meilleure organisation possible, afin qu'elle puisse produire les meilleurs résultats possibles.

M. Sinka (Burkina Faso) : C'est un grand honneur pour moi de m'exprimer devant l'Assemblée générale, au nom de S. E. M. Alpha Barry, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Burkina Faso, qui aurait bien aimé être témoin de la commémoration de cette première journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix.

Ma délégation souscrit à la déclaration faite par la représentante Rwanda au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/73/PV.78).

Après l'adoption de la résolution 73/127, instituant la journée du 24 avril, Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, le Burkina Faso se réjouit de la tenue effective de cette première journée qui témoigne, s'il en était encore besoin, de son importance pour tous les autres États Membres de l'ONU, organisation la plus représentative et la plus emblématique du multilatéralisme. En effet, sous sa bannière, plusieurs instruments juridiques ont été élaborés et de nombreuses initiatives ont été prises dans le respect de l'esprit de la Charte et de ses principes qui continuent de guider nos actions. Les nombreux acquis engrangés par l'ONU dénotent à souhait la vision humaniste de ses pères fondateurs.

Le Burkina Faso est convaincu que le multilatéralisme est le socle nécessaire non seulement pour parvenir à un développement durable pour tous mais aussi pour pérenniser la paix dans le monde. Les valeurs telles que l'indépendance nationale, la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'égalité entre les peuples, le règlement pacifique des différends, la solidarité entre les peuples constituent les référentiels fondateurs du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix pour tous les peuples du monde. À ces valeurs, il faut ajouter le multilinguisme qui est au fondement d'un multilatéralisme effectif, en ce sens

qu'il est nécessaire au maintien des équilibres, à la dignité et à l'égalité de tous. Chaque pays doit disposer des mêmes opportunités de prendre part aux débats et d'avoir ainsi accès à l'information dans les langues officielles de l'ONU.

Cette journée est commémorée au moment où des idées contraires au multilatéralisme se font jour alors que notre monde connaît des défis importants comme l'exacerbation des actes terroristes, la montée de l'extrémisme violent, la pérennisation de certains conflits, les changements climatiques, l'accentuation des inégalités, la pauvreté, la cybercriminalité, etc. Ces défis ne pouvant être relevés que dans un cadre multilatéral, nous devons poursuivre avec persévérance notre action commune et concertée, en recherchant constamment à renforcer la cohésion, car la paix, l'indépendance des peuples et la démocratisation des rapports internationaux pour le progrès global de l'humanité méritent plus que tout notre engagement indéfectible.

Depuis 2015, mon pays, le Burkina Faso, est victime d'attaques terroristes qui ont fait et font encore des morts, au moment où je parle. Convaincu que ce n'est que dans un cadre régional et multilatéral que l'on peut gagner la lutte contre le terrorisme, le Burkina Faso et quatre autres pays ont créé le Groupe de cinq pays du Sahel et sollicitent le soutien des Nations Unies pour l'opérationnalisation de sa force conjointe.

La responsabilité et le rôle de la communauté internationale restent déterminants dans l'instauration de la stabilité, de la paix et de la sécurité partout dans le monde. À cet égard, le Burkina Faso salue la réforme de l'ONU entreprise par le Secrétaire général. Ma délégation soutient que cette réforme ne sera complète qu'avec la réforme très attendue du Conseil de sécurité ainsi que la reconfiguration de l'architecture financière internationale, ce qui permettra la prise en compte des intérêts de tous les pays, notamment ceux en développement et en situation particulière et vulnérable comme le Burkina Faso.

En matière de développement, c'est aussi et seulement dans un cadre multilatéral que nous pouvons atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Dans cette perspective, l'implication des institutions financières internationales s'avère nécessaire et la coopération Sud-Sud devrait être renforcée pour un développement solidaire de nos États.

Pour terminer, le Burkina Faso forme le vœu que la commémoration de la Journée internationale du

multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix soit l'occasion d'une profonde réflexion et qu'elle permette à l'ONU de promouvoir ses propres valeurs et principes afin de restaurer et de consolider la confiance placée en elle par les peuples dans les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

La séance, suspendue à 18 h 5 le 24 avril, est reprise à 10 h 5 le 25 avril 2019.

En l'absence de la Présidente, M. Tiare (Burkina Faso), Vice-Président, assume la présidence.

Le Président par intérim : Avant de continuer, je demande à toutes les oratrices et à tous les orateurs d'être brefs et concis, et ce afin d'utiliser au mieux le temps qu'il nous reste dans le cadre de la présente réunion de haut niveau. Pour permettre à toutes les personnes qui sont inscrites sur la liste d'être entendues et conformément à ce qui a été annoncé dans la lettre de la Présidente de l'Assemblée générale en date du 26 mars 2019, la durée des déclarations en séance plénière est limitée à trois minutes pour les délégations s'exprimant en leur nom propre.

Les membres se souviendront que, dans sa résolution 71/323 du 8 septembre 2017, l'Assemblée générale a demandé que le temps de parole soit strictement respecté par tous les orateurs s'exprimant dans son enceinte, en particulier pendant ses réunions de haut niveau. Les participantes et les participants dont les déclarations seraient plus longues sont invité(e) s à en lire une version abrégée et à en communiquer la version intégrale au Secrétariat, qui la mettra sur le portail PaperSmart.

Toujours conformément à la résolution 71/323, l'Assemblée générale recommande l'application du principe selon lequel les règles protocolaires sont réputées observées, l'idée étant que les participants s'abstiennent, par souci de temps, d'énoncer les expressions protocolaires habituelles lors de leurs interventions. Je demande toutefois aux orateurs et aux oratrices de prononcer leur déclaration à un débit raisonnable, sans perdre de vue le temps imparti, de sorte que l'interprétation puisse être correctement assurée dans les autres langues officielles de l'Organisation.

M. Srivihok (Thaïlande) (parle en anglais) : La Thaïlande se joint aux autres orateurs et oratrices pour réaffirmer l'importance de l'approche multilatérale et de la diplomatie pour résoudre les problèmes mondiaux et les différends internationaux par des moyens pacifiques.

Ce sont des outils essentiels dans les affaires mondiales, surtout pour les petits pays comme le mien.

Les défis mondiaux complexes, tels que les changements climatiques, la pauvreté et les menaces à la paix et à la sécurité internationales, ne peuvent être véritablement et durablement surmontés que par des efforts collectifs au sein d'un ordre international fondé sur des règles. Certains disent que la foi dans le multilatéralisme est en déclin dans de nombreuses régions du monde. Pour la Thaïlande, un multilatéralisme efficace et l'ONU sont plus que jamais nécessaires. Nos succès communs – tels que l'adoption du Programme, audacieux et ambitieux, de développement durable à l'horizon 2030 – sont la preuve que le multilatéralisme fonctionne. Nous devons continuer d'appuyer et de renforcer l'action de l'ONU et l'approche multilatérale.

Premièrement, nous devons veiller à ce que les processus multilatéraux soient liés aux intérêts des populations dans leur vie quotidienne. Nous devons continuer d'aspirer à devenir un système plus digne de confiance et davantage axé sur l'être humain. Le seul moyen efficace d'y parvenir est d'impliquer la société civile, en particulier les jeunes, et les communautés locales. Ils peuvent être et sont une force motrice majeure pour la paix, la cohésion sociale et le développement durable dans leur pays.

Deuxièmement, nous devons changer notre façon d'envisager les choses. Les défis posés au multilatéralisme ont peut-être été l'occasion d'un changement positif. La Thaïlande appuie les efforts en cours pour envisager et mettre en œuvre les réformes de l'ONU. Le fait de conjuguer nos efforts pour accroître la transparence, la responsabilisation, l'efficacité et l'efficacité de l'Organisation est un exercice puissant. Mais surtout, il est nécessaire de veiller à ce que nous nous adaptions afin de rester pertinents.

Troisièmement enfin, la coopération régionale et interrégionale joue un rôle crucial en tant qu'éléments constitutifs de l'ordre multilatéral. Nous devons favoriser le dialogue et la coopération entre les organisations régionales, ainsi qu'entre l'ONU et ces organisations. Le thème de la présidence thaïlandaise cette année de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), « Faire progresser le partenariat pour le développement durable », vise précisément à relier les objectifs communs de l'ONU et de l'ASEAN d'une manière précise et concertée.

Je voudrais terminer en remerciant une fois de plus la Présidente de l'Assemblée et en me joignant aux autres orateurs pour réaffirmer nos aspirations et engagements communs alors que nous célébrons la toute première Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir organisé cette réunion historique de haut niveau à l'occasion de la célébration de la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix.

La résolution 73/127 souligne le rôle pivot joué par l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales dans la promotion du multilatéralisme et de la diplomatie aux fins du renforcement des trois grands axes de l'Organisation des Nations Unies, à savoir le développement durable, la paix et la sécurité et les droits de l'homme.

Pour le Royaume de Bahreïn, dirigé par S. M. le Roi Hamad bin Isa Al Khalifa, le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la protection des droits de l'homme et la mise en œuvre du développement durable exigent la promotion d'une diplomatie multilatérale et d'une coopération entre les pays pour atteindre ces nobles objectifs. Nous devons pour cela renforcer l'aptitude de l'ONU à relever les défis auxquels elle est confrontée et à poursuivre la réforme de ses structures, en particulier celles qui ont trait à la réalisation des objectifs du développement durable par différents moyens, notamment en nous attaquant aux changements climatiques et en autonomisant les femmes et les jeunes.

Les questions socioéconomiques sont étroitement liées à la paix et à la sécurité. Il ne saurait y avoir de sécurité sans développement ni de développement sans sécurité. La communauté internationale, représentée par les organismes des Nations Unies et ses institutions spécialisées, doit s'employer à combler l'écart économique important entre les pays. Mais cela ne peut se faire que par le multilatéralisme et en respectant l'engagement fondamental de la communauté internationale de garantir l'équilibre et l'égalité.

Convaincu de la nécessité de nouer des coalitions aux niveaux régional et international pour relever les nombreux défis qui menacent la paix et la sécurité internationales, le Royaume de Bahreïn joue un rôle important dans le maintien de la sécurité et de la stabilité au Moyen-Orient. Nous participons à la

Coalition mondiale contre l'État islamique d'Iraq et du Cham, à la Coalition islamique militaire antiterroriste et à la coalition arabe en faveur de la légitimité au Yémen.

Le Royaume de Bahreïn joue un rôle essentiel en ce qui concerne la défense de la liberté de navigation dans le Golfe arabe dans le cadre de l'équipe spéciale dirigée par la Cinquième Flotte des États-Unis et chargée de protéger le golfe d'Aden contre les actes de piraterie. Nous soulignons également que l'Alliance stratégique pour le Moyen-Orient a pour mission de veiller à la sécurité et la stabilité dans la région.

Enfin, le Royaume de Bahreïn souhaite insister sur la nécessité de répondre aux défis mondiaux par le biais de la coopération entre les États Membres sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'avec les organisations régionales et sous-régionales, si nous voulons aboutir aux meilleures solutions. De même, nous devons encourager les partenariats et les pratiques exemplaires afin d'atteindre les objectifs de développement durable et garantir la sécurité et la stabilité de notre peuple.

M. Al-Otoom (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir organisé cette réunion de haut niveau dans le cadre des efforts que nous déployons au niveau mondial pour promouvoir la diplomatie et le multilatéralisme, ainsi que les valeurs communes à l'humanité et une culture de paix.

La célébration de la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix doit être l'occasion pour nous de prendre la mesure des défis immenses auxquels l'humanité est confrontée, au premier rang desquels le terrorisme, l'extrémisme violent, les changements climatiques, les conflits prolongés, la pauvreté et les inégalités. Ces défis concernent chacun d'entre nous. Nous ne pourrions les relever, nous sauver et sauver l'humanité qu'en étant unis.

En dépit des interventions unilatérales et des appels à l'isolement, la Jordanie reste fermement convaincue que la diplomatie et la collaboration sont les seuls moyens de régler les conflits et leurs causes profondes, en particulier la question de Palestine et des territoires arabes occupés, ce qui exige des efforts diplomatiques conjoints pour mettre fin à une impasse qui dure depuis des années. Nous ne pouvons pas parler d'édification de la paix tant que le monde ne recherche pas une solution globale et juste au conflit

israélo-palestinien, qui est à l'origine de la montée du terrorisme et de l'extrémisme toujours menaçants pour la stabilité mondiale. Une solution à ce conflit doit être trouvée par la création d'un État palestinien, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Depuis son adhésion à l'Organisation des Nations Unies en 1955, la Jordanie s'efforce de respecter les buts et principes énoncés dans la Charte. Elle a toujours figuré parmi les principaux contributeurs aux opérations de maintien de la paix dans le monde. Nos forces sont régulièrement félicitées partout où elles opèrent. Quand elle a siégé au Conseil de sécurité en 2014 et 2015, la Jordanie a beaucoup enrichi le travail du Conseil. Elle a contribué à la Déclaration sur la jeunesse, la paix et la sécurité, ainsi qu'au sixième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Elle a également présenté sa candidature à la présidence de la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui se tiendra en novembre prochain.

La diplomatie multilatérale n'est ni une formule, ni un luxe intellectuel, elle constitue le socle d'un règlement pacifique des conflits au travers d'un engagement véritable en faveur de la Charte des Nations Unies et du droit international, de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de la participation de tous les secteurs sociaux au développement. La jeunesse en est l'un des éléments fondamentaux. Nous n'avons d'autre choix que de faire participer la jeunesse, lui permettre de défendre ses intérêts, lui donner des moyens politiques et sociaux et lui transmettre la culture nécessaire pour bâtir son avenir. Cela aura pour effet d'entraver l'action des groupes terroristes et extrémistes qui ciblent les jeunes, en particulier ceux qui vivent en marge de la société et ignorent la signification d'une véritable citoyenneté.

Je ne saurais conclure sans mentionner le rôle de l'ONU, pierre angulaire de la diplomatie mondiale. À cet égard, l'Assemblée générale – organe multilatéral le plus représentatif de l'Organisation – est une instance indispensable pour résoudre les difficultés que nous rencontrons. Coprésidente du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, la Jordanie est impatiente de travailler avec tous ses partenaires afin de parvenir à un document final concret et de consensus grâce auquel l'Assemblée générale et l'ONU pourront jouer un rôle plus important en faveur de ceux qui comptent sur l'Organisation pour jouir d'un avenir

meilleur et davantage porteur d'espoir pour nous et pour nos enfants.

M^{me} Ferreira (Angola) (*parle en anglais*) : L'Angola s'associe aux déclarations prononcées par la représentante du Rwanda, au nom du Groupe des États d'Afrique, et par le représentant du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/73/PV.78).

Nous tenons également à remercier la Présidente d'avoir convoqué la présente réunion, dont le thème revêt une signification particulière dans le contexte actuel. En tant qu'organisation mondiale, l'Organisation des Nations Unies a été créée pour offrir un cadre privilégié au service de la diplomatie et du multilatéralisme. Elle doit rester à l'avant-garde des efforts visant à promouvoir le dialogue et parvenir au règlement pacifique des différentes questions qui se posent à l'humanité et au monde dans lequel nous vivons.

La célébration de la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix doit être l'occasion pour chacun d'entre nous de réfléchir à la façon dont nous défendons les valeurs et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Elle est aussi une occasion unique pour beaucoup d'entre nous d'appeler l'attention sur l'importance du multilatéralisme en tant qu'instrument efficace dans les relations internationales, de nous rapprocher de notre objectif commun d'une paix durable et d'aboutir à un consensus sur les moyens de mettre en œuvre les objectifs du développement durable.

Le dialogue et l'approche multilatérale font partie des principes et valeurs fondamentaux du Gouvernement angolais lorsqu'il s'agit de prévenir les crises et de répondre par des solutions pacifiques et durables aux conflits aux niveaux national, régional et international. Malheureusement, nous constatons encore que dans certain nombre de conflits dans le monde ces principes ne sont pas appliqués, avec des conséquences dramatiques sur la situation humanitaire et économique des populations touchées. La nature changeante des conflits – en particulier la montée du terrorisme, la traite des personnes, le trafic de stupéfiants et les multiples acteurs non étatiques armés impliqués dans des conflits mondiaux – renforce notre conviction que nous devons davantage coopérer afin de venir à bout de ces fléaux.

L'Angola approuve les réformes proposées par le Secrétaire général qui visent à transformer l'Organisation et à la rendre plus équilibrée et plus juste, à savoir la proposition de réformer le Conseil de

sécurité et les autres organes des Nations Unies pour mieux refléter la réalité géopolitique actuelle. Ces réformes doivent être entreprises afin de répondre plus efficacement aux problèmes des régions les plus exposées aux conflits, d'intensifier les initiatives en matière de diplomatie préventive et de renforcer les trois grands axes des Nations Unies, à savoir la paix et sécurité, le développement durable et les droits de l'homme.

Tout en respectant les principes de souveraineté et d'indépendance, l'Angola croit également en l'importance du multilatéralisme pour préserver la paix et la sécurité, accroître le développement dans le monde et laisser un héritage positif aux générations futures. C'est pourquoi nous lançons un appel à tous les États Membres pour qu'ils continuent d'apporter leur soutien à l'ONU et à ses institutions spécialisées, qui font un travail considérable pour progresser dans ce domaine.

M^{me} Yáñez Loza (Équateur) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de la célébration aujourd'hui, pour la première fois, de la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix. Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, l'Équateur est convaincu de la valeur du multilatéralisme, élément central de la vie de la communauté internationale.

Les règles constitutionnelles de notre pays sont analogues à celles proclamées par la Charte des Nations Unies et constituent le fondement de notre politique étrangère. Mon pays est convaincu de la valeur de toute action inspirée par des principes et le respect de la primauté du droit et des droits de l'homme. Malgré les difficultés et les doutes, et parce que nous aspirons tous à un monde meilleur et plus juste, nous pensons que le multilatéralisme a le pouvoir de nous unir et de nous rappeler que le dialogue reste un instrument plus efficace que les armes. À ce propos, ma délégation se fait l'écho des propos du Secrétaire général selon lesquels l'Organisation doit être un instrument de diplomatie au service la paix. C'est cette conviction qui motive notre présence au sein de cet organe et des instances multilatérales régionales, qui partagent les mêmes principes et fondent toutes leurs initiatives sur la coopération.

Les trois grands axes de la Charte se renforcent et se complètent mutuellement. Nous en trouvons l'illustration avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la diplomatie préventive, la volonté d'optimiser la réforme des Nations Unies et les

pactes mondiaux vis-à-vis desquels nous nous sommes engagés. Rien de tout cela ne serait possible ailleurs qu'ici, où chaque membre peut s'exprimer et voter.

La valeur du multilatéralisme est évidente non seulement en cette Journée de célébration, mais aussi au regard des efforts conjoints que nous déployons chaque jour pour promouvoir le droit international et une paix durable par le biais de la diplomatie. La paix est le fondement des droits de l'homme, lesquels ont une incidence sur le développement.

M. Duque Estrada Meyer (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie la Présidente d'avoir convoqué cette séance qui vient à point nommé. Je tiens également à saisir l'occasion qui m'est offerte pour adresser nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple sri-lankais à la suite des terribles attaques qui ont eu lieu dimanche dernier.

L'année prochaine, nous célébrerons le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation de Nations Unies. Le 24 octobre 1945, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la Charte des Nations Unies, signée par ses 51 Membres fondateurs, dont le Brésil, est entrée en vigueur, marquant une étape historique dans la quête de la paix par la conciliation multilatérale. Ces 75 dernières années, l'ONU s'est imposée comme l'expression la plus aboutie du multilatéralisme. Elle est devenue un instrument incontournable dans la recherche de la paix, de la justice et du développement au niveau international. La célébration historique de ses 75 années d'existence sera une occasion exceptionnelle d'examiner quelques-uns des défis auxquels l'Organisation est confrontée aujourd'hui et, à la lumière de ces défis, de réfléchir à l'avenir du multilatéralisme.

La plupart de ces défis concernent la sécurité internationale, et on ne saurait omettre de souligner la difficulté de la communauté internationale à trouver des solutions politiques aux conflits mondiaux. Dans une large mesure, ce n'est qu'en mettant à jour ses mécanismes de gouvernance que l'ONU sera en mesure de relever ces défis. Nous ne sommes pas parvenus à mettre à jour nos principales institutions de façon qu'elles reflètent avec précision la situation géopolitique actuelle et le système de plus en plus multipolaire, du fait de la présence accrue des pays en développement. Des régions entières qui contribuent de manière très efficace à la paix et à la sécurité internationales ne sont toujours pas suffisamment représentées au sein de la gouvernance internationale

Au cours de ces 75 années de relations fructueuses avec l'ONU, le Brésil n'a cessé de souligner l'importance du multilatéralisme et le rôle de l'ONU dans la recherche de solutions communes aux problèmes internationaux. Il est dans l'intérêt de la communauté internationale que l'Organisation soit forte et plus en phase avec les réalités du XXI^e siècle, si différentes de celles de 1945. Ce n'est qu'à cette condition qu'elle pourra jouer pleinement son rôle de premier plan en tant qu'institution universelle vouée à la promotion de la paix, du développement et de la coopération entre les pays et au respect de la dignité humaine. La communauté internationale doit œuvrer au renforcement du multilatéralisme, dont l'ONU est l'expression la plus aboutie.

M. Barro (Sénégal) : Je voudrais, à mon tour, au nom du Sénégal, réitérer nos condoléances émues au peuple et au Gouvernement sri-lankais à la suite des attentats terroristes ayant entraîné des centaines de victimes. Ma délégation condamne ces actes ignobles, que rien ne saurait justifier.

Le Sénégal s'associe par ailleurs à la déclaration faite par la représentante du Rwanda au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/73/PV.78).

Il y a juste six mois, lors d'une séance publique, le Conseil de sécurité nous invitait à examiner le rôle des Nations Unies dans le renforcement du multilatéralisme (voir S/PV.8395). Voilà qu'aujourd'hui encore, à travers ce débat, en cette Journée de commémoration du multilatéralisme, une opportunité renouvelée nous est offerte de revisiter les vertus du multilatéralisme en tant que socle de notre institution.

En effet, le multilatéralisme, symbolisé par les Nations Unies, a accompli des pas de géant, en matière de paix et de sécurité, notamment à travers les opérations de maintien de la paix, ainsi que des progrès économiques et sociaux tangibles, notamment par le biais des objectifs de développement durable, et dans la promotion des droits de l'homme, mais également en matière de lutte contre les changements climatiques avec l'Accord de Paris sur le climat.

Notre conviction est que la consolidation du multilatéralisme passe inévitablement par l'instauration d'un système des Nations Unies plus inclusif, plus efficace et plus représentatif des intérêts de toute la communauté internationale, car les défis actuels vont au-delà des frontières et ont fini de révéler les limites des États pris individuellement. Fort de ce constat, le Sénégal exhorte les États Membres et tous les acteurs

à poursuivre les efforts sur la réforme du Conseil de sécurité et la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, entre autres. Le Sénégal appuie également les réformes entreprises par le Secrétaire général.

Le renforcement du multilatéralisme passe aussi nécessairement par le soutien aux initiatives de coopération et de partenariat entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. Sous ce rapport, ma délégation salue les progrès accomplis par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, en particulier en matière de promotion de la paix et de la sécurité en Afrique.

Le Sénégal, qui a fait du multilatéralisme un axe majeur de sa politique extérieure depuis son accession à la souveraineté internationale, a toujours pris une part active aux efforts en faveur de la paix, du développement et de la promotion des droits humains, à travers le monde. Aussi, en plus des actions de prévention et de résolution des conflits, à l'échelle régionale comme internationale, le Sénégal a régulièrement apporté sa contribution aux missions de maintien de la paix des Nations Unies. C'est sans doute en reconnaissance de son engagement constant que la communauté internationale témoigne régulièrement sa confiance au Sénégal, comme c'est le cas actuellement avec la présidence, au titre de 2019, de la quarantième session du Conseil des droits de l'homme.

Disons le très fort : il existe un déficit manifeste de confiance dans les institutions nationales et internationales, principalement en raison des attentes déçues en termes de prévention et de règlement des différends, de développement socioéconomique, de réduction des inégalités et de promotion des droits de l'homme. Au-delà des instances internationales et régionales, la promotion du multilatéralisme reste tributaire du succès des politiques nationales, en particulier, des États en conflit, ce qui passe par une démarche inclusive associant toutes les forces vives, en particulier les femmes et les jeunes, dans toutes instances, qu'il s'agisse des secteurs public et privé ou encore de la société civile.

Le Secrétaire général, M. Antonio Guterres, lors de la séance publique du Conseil de sécurité précitée, avait rappelé à notre bon souvenir la définition simple du multilatéralisme, qui

« n'est rien d'autre que des pays qui se rassemblent, qui se respectent mutuellement et qui établissent des formes de coopération garantissant la paix et

la prospérité pour tous sur une planète saine » (S/PV.8395, p. 3).

Si nous pouvons travailler ensemble aux réformes d'envergure de l'Organisation, engagées en 2018 par le Secrétaire général, alors nous devons garder intact l'espoir de surmonter les défis interconnectés qui se posent à l'humanité tout entière, en vue de parvenir, dans l'esprit du multilatéralisme, à une société internationale plus unie, plus pacifique, plus stable, plus prospère et plus résiliente.

M. Kpayedo (Togo) : Le Togo souscrit aux déclarations faites au titre du point 15 par les représentants du Rwanda et du Venezuela, au nom Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés, respectivement (voir A/73/PV.78).

Le Togo félicite la Présidente de l'Assemblée générale pour l'organisation de cette réunion plénière de haut niveau pour nous permettre de célébrer et de promouvoir la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, conformément à la résolution 73/127, du 12 décembre 2018.

Aussitôt après son accession à la souveraineté internationale le 27 avril 1960, le Togo a adhéré à l'Organisation des Nations Unies dès le 20 septembre 1960, réaffirmant ainsi son plein attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui est, à ce jour, la plus représentative et la plus emblématique du multilatéralisme. Ma délégation voudrait saisir l'occasion de cette réunion de haut niveau pour se réjouir de la contribution du Togo et des autres Membres au sein des différents organes de l'Organisation au règlement de certains différends par des moyens pacifiques, notamment à travers sa contribution en troupes aux différentes opérations onusiennes de maintien de la paix et, surtout, par sa présence à deux reprises au Conseil de sécurité des Nations Unies pour les périodes 1981-1982 et 2012-2013.

Aussi, mon pays, qui est actuellement membre du Conseil des droits de l'homme et du Conseil économique et social des Nations Unies, continuera-t-il de toujours privilégier, au sein de ces instances et de l'Assemblée générale, une approche fondée sur le multilatéralisme et la diplomatie qui pourrait permettre d'accomplir des progrès autour des trois grands axes de l'Organisation des Nations Unies, à savoir le développement durable, la paix et la sécurité et les droits de l'homme. C'est dans ce contexte que le Togo voudrait noter et saluer les divers chantiers de réformes initiés par S. E. M. Antonio

Guterres pour permettre à l'Organisation commune de faire face aux nombreux problèmes multiformes et complexes auxquels notre monde fait face aujourd'hui et dont la résolution nécessite une action collective déterminée et concertée.

Pour finir, il convient de souligner qu'à ce jour, le Togo a ratifié, accédé ou accepté plus d'une centaine d'instruments multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général des Nations Unies. De plus, mon pays est membre de plusieurs organisations internationales, régionales et sous-régionales, et estime que toutes ces instances jouent un rôle primordial dans la promotion et la préservation du multilatéralisme et dans la facilitation de la diplomatie au service de la paix. Aussi voudrais-je réaffirmer ici l'importance et la pertinence du multilatéralisme et du droit international et réitérer la confiance du Gouvernement et du peuple togolais dans les buts et principes si fortement énoncés dans la Charte de l'Organisation commune.

M^{me} Grignon (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie la Présidente d'avoir organisé cette séance importante consacrée à la préservation des valeurs du multilatéralisme et de nous avoir fourni une note de cadrage détaillée jointe à sa lettre datée du 26 mars 2019, nous permettant ainsi de donner une orientation à nos débats. Je remercie la Secrétaire générale adjointe de son exposé instructif sur les défis actuels liés au multilatéralisme et les possibilités qu'il offre d'unir nos forces pour relever les défis mondiaux communs (voir A/73/PV.78).

Le Kenya s'associe aux déclarations prononcées par les représentants du Rwanda et du Venezuela, respectivement, au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés (*ibid.*).

Nous nous joignons aux autres États Membres pour exprimer nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple sri-lankais. La récente tragédie qui s'y est produite montre que le terrorisme continue de représenter une menace à l'échelle mondiale pour l'esprit et les valeurs fondamentales du multilatéralisme.

La politique étrangère du Kenya s'inspire du principe que son avenir est intimement lié à la stabilité et à la sécurité de sa sous-région, de l'ensemble de l'Afrique, voire du monde. Elle constitue le socle de l'identité nationale du Kenya, de la prospérité et des moyens de subsistance de ses citoyens. Nous souscrivons pleinement aux principes et dispositions inscrits

dans la Charte des Nations Unies, incarnation de nos efforts collectifs pour privilégier le multilatéralisme en tant que fondement de la paix et de la sécurité, du développement durable et des droits de la personne. C'est pourquoi l'objectif de la politique étrangère du Kenya, qui s'intitule précisément « Promotion de la coopération internationale et du multilatéralisme », repose sur les principes suivants : premièrement, la coexistence pacifique avec les pays voisins et les autres nations; deuxièmement, le règlement des conflits par des moyens pacifiques; troisièmement, la promotion de l'intégration régionale; quatrièmement, le respect de l'égalité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et, cinquièmement, le respect des règles, coutumes et droits internationaux.

Ma délégation s'inquiète du recours de plus en plus fréquent à l'unilatéralisme pour répondre à de nombreux enjeux et problèmes auxquels le monde est confronté aujourd'hui, notamment les attaques croissantes contre la mondialisation et l'intolérance politique. L'ordre économique mis en place après la Seconde Guerre mondiale reposait en grande partie sur la primauté du droit et l'attachement au libre-échange. La mondialisation économique qui en a résulté a permis à des millions de personnes de sortir de la pauvreté, et ce grâce au multilatéralisme et à la volonté des États Membres de coopérer au niveau international. Certes, les avantages de la mondialisation n'ont pas été uniformément répartis et ont favorisé les inégalités à travers le monde. La mise en place d'un dialogue multilatéral portant sur les maux dont souffre le modèle mondial actuel est le moyen le plus efficace d'aller de l'avant.

Pour ma délégation, la réforme de nos institutions de gouvernance économique et politique à tous les niveaux sera indispensable si l'on veut répondre plus efficacement aux besoins des citoyens à l'ère actuelle de l'information numérique interconnectée. Des institutions de qualité, qu'elles soient nationales ou internationales, doivent reposer sur l'état de droit et la fourniture efficace de biens et services publics. La réforme des institutions de gouvernance mondiale, telles que le Conseil de sécurité, afin qu'elles deviennent plus inclusives et représentatives est essentielle pour le multilatéralisme. Les institutions de gouvernance mondiale, notamment l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et d'autres, doivent rester à l'avant-garde de nos efforts collectifs pour identifier, cerner et aborder les défis et processus mondiaux qui vont au-delà

des capacités de règlement des problèmes de nos États Membres respectifs.

Ma délégation estime que pour tirer parti de toutes les possibilités offertes par le multilatéralisme, nous devons nous montrer aussi souples et ouverts que possible dans élaboration de solutions à nos défis communs. C'est pourquoi une volonté politique forte en faveur du multilatéralisme sera constamment nécessaire.

Enfin, une présidence plus forte d'une Assemblée générale revitalisée doit être l'incarnation du multilatéralisme par les États Membres.

M. Rakhmetov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : À l'instar des orateurs précédents, nous réaffirmons notre attachement indéfectible au multilatéralisme et à la diplomatie au service de la paix. Nous sommes heureux de nous joindre à l'Assemblée générale pour célébrer aujourd'hui, pour la première fois, la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix.

Aujourd'hui, les défis tels que les guerres prolongées, les conflits non résolus, le terrorisme, l'extrémisme, la pauvreté, les maladies, les migrations illicites et les changements climatiques dépassent le champ de compétences de toutes les nations. Ces défis sont encore aggravés par l'insécurité régionale et mondiale imprévisible, les ingérences extérieures, les guerres par procuration, la menace de l'emploi d'armes de destruction massive et l'affaiblissement des règles internationales juridiquement contraignantes. Cette situation dangereuse exige une action multilatérale collective, renforcée par une responsabilité partagée. La présente réunion de haut niveau est un pas important vers cet objectif.

Le Kazakhstan s'efforce inlassablement de promouvoir un multilatéralisme véritable, la transparence, l'impartialité, un dialogue honnête, des mesures de confiance et des partenariats, qui constituent les grands axes de sa politique étrangère. Nous appuyons l'appel du Secrétaire général en faveur d'un ordre mondial fondé sur des règles et d'un monde plus sûr, respectueux des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le multilatéralisme doit également être revigoré par la mise en œuvre des décisions prises à Addis-Abeba, Sendai, Paris, Marrakech, Istanbul et Katowice dans le cadre d'autres processus mondiaux et avec la participation des femmes et des jeunes. Le multilatéralisme ne sera efficace que si des partenariats

étroits sont noués aux niveaux régional et sous-régional. C'est pourquoi, en 1999, le Kazakhstan, avec 15 autres pays, a créé la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA), un forum intergouvernemental destiné à renforcer la coopération aux fins de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent. Aujourd'hui, le CICA comprend 27 pays, de la République de Corée à Israël.

Mon pays a encouragé l'idée de créer le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale en tant que plateforme unique pour la promotion de la diplomatie préventive. Au cours des 11 dernières années, le Centre a obtenu des résultats importants dans des domaines tels que l'atténuation des conditions propices aux conflits et l'aide à apporter aux pays de la région pour leur permettre de préserver leur stabilité.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 connaîtra le même succès s'il bénéficie d'un appui plus soutenu au niveau régional. Mon pays propose donc de créer à Almaty un centre interrégional de modélisation des objectifs de développement durable des Nations Unies pour l'Asie centrale et l'Afghanistan. Un nouveau bâtiment ultramoderne, entièrement équipé et meublé, spécialement conçu pour répondre aux besoins des Nations Unies, a été mis à la disposition de 14 organismes des Nations Unies dotés de mandats régionaux, sous-régionaux et multipays. Nous espérons que cette présence renforcée des Nations Unies sur le terrain, réunie désormais sous un même toit, poursuivra avec succès la promotion des objectifs du développement durable dans notre région.

S'agissant de la paix et de la sécurité, le Kazakhstan a démontré ses qualités morales en tant que chef de file dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. En coopération avec ses voisins, il a créé la zone exempte d'armes nucléaires d'Asie centrale en tant que socle du multilatéralisme et réunit désormais des zones d'autres régions pour une plus grande collaboration interzone.

Seule une réponse coordonnée permettra de venir à bout du terrorisme international. C'est pourquoi le Kazakhstan a lancé le Code de conduite pour un monde exempt de terrorisme lors de la réunion de haut niveau qui s'est tenue au Siège des Nations Unies le 28 septembre 2018. Quelque 80 États Membres partageant les mêmes vues ont signé ce code de conduite et pris ensemble l'engagement de mettre en œuvre la

Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et d'autres instruments.

Le déploiement de 120 soldats de la paix hautement qualifiés au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban au sein du bataillon indien est un exemple récent et manifeste de multilatéralisme. Nous sommes fiers que ce partenariat novateur avec l'Inde dans le domaine du maintien de la paix ait été mis en place alors le Kazakhstan siégeait comme membre non permanent au Conseil de sécurité en 2017-2018.

Enfin, le Kazakhstan est solidaire des autres pays dans la défense du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, seul moyen de transformer un monde en crise en une planète porteuse d'espoir et de promesses.

M. Bin Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir permis la tenue de la présente séance.

Nous nous associons à la déclaration prononcée par le représentant du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/73/PV.78).

Avant toute chose, ma délégation se joint aux autres délégations pour exprimer sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement sri-lankais, qui ont été récemment la cible d'attentats terroristes.

Le Bangladesh – une économie émergente, un pays qui doit beaucoup à l'ONU pour son accession à l'indépendance, un pays qui a foi dans un ordre mondial fondé sur des valeurs et des règles – a toujours considéré le multilatéralisme comme une source d'inspiration et de soutien. Preuve en est la déclaration que le père de notre nation, le cheikh Bangabandhu Mujibur Rahman, a prononcée en 1974 à cette tribune :

« Dans un monde marqué par les guerres et la misère, les Nations Unies demeurent l'espoir de l'humanité pour l'avenir » (*A/PV.2243, par. 21*).

La Première Ministre Sheikh Hasina est elle aussi un porte-drapeau du multilatéralisme. Elle participe à la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale depuis 10 ans. Elle est sans doute l'un des rares dirigeants mondiaux à avoir participé à l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de développement durable. Nous contribuons nous aussi, à notre humble façon, au multilatéralisme, et il ne s'agit pas seulement d'une conviction.

Le Bangladesh participe à la quasi-totalité des consultations et exercices de normalisation des questions mondiales, qu'ils aient trait au développement, aux droits de l'homme, à la paix ou à la sécurité. Notre contribution à la prise en compte de la notion de culture de la paix dans les débats de l'ONU, notre participation sans faille aux opérations de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies et, récemment, notre appui à la notion de maintien de la paix défendue par le Secrétaire général visent à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous nous inspirons de notre expérience s'agissant des questions liées à la sortie des pays les moins avancés et aux changements climatiques pour promouvoir le programme mondial de développement. Face à la crise de déplacement la plus soudaine au monde, qui nous oblige à accueillir 1,2 million de Rohingya, nous avons eu de nouveau recours aux Nations Unies, parallèlement aux efforts déployés sur le plan bilatéral. Cela témoigne de notre engagement constant envers le multilatéralisme et de la confiance que nous lui accordons.

Le discours multilatéral mondial a élargi de façon exponentielle sa portée pour englober des questions que pratiquement aucun pays n'a les moyens de résoudre seul. Les défis de notre époque, tels que les changements climatiques, les déplacements forcés, les conflits, l'ultranationalisme, le terrorisme, les inégalités, les attaques cybernétiques et les questions de santé, transcendent nos frontières nationales. La série d'attentats terroristes perpétrés dans le monde entier nous rappelle avec horreur que personne n'est à l'abri et que nos destins sont intimement liés. Il serait déraisonnable de penser que seul le monde en développement a besoin du multilatéralisme, et que d'autres plus chanceux n'en ont pas besoin.

La quatrième révolution industrielle ne pose pas seulement des défis, elle offre aussi d'immenses possibilités. Nous devons tirer parti de ce potentiel dans l'intérêt de l'humanité et tenir à distance les aspects négatifs. Malgré le nombre impressionnant de règles internationales mises en place par l'ONU au cours des sept dernières décennies, de graves lacunes subsistent dans l'établissement de normes mondiales, non seulement en ce qui concerne les frontières inexplorées et émergentes, mais aussi certains domaines relatifs au patrimoine commun de l'humanité. Nous avons besoin d'une gouvernance mondiale et de dérogations juridiques internationales dans tous ces domaines, et seul le multilatéralisme peut y contribuer.

Le moment est donc venu pour le multilatéralisme de prospérer plutôt que de s'éroder. Le monde a plus que jamais besoin du multilatéralisme. Outre la volonté politique, c'est la confiance retrouvée des peuples qui peut sauver le multilatéralisme, et il ne peut en être ainsi que si l'ONU et le système multilatéral dans son ensemble associent toutes les parties prenantes – le monde des affaires, la société civile et en particulier les jeunes – afin d'honorer les engagements non tenus du Programme de développement durable à l'horizon 2030, relever les défis mondiaux et saisir les nouvelles chances qui s'offrent à nous. Plus important encore, tout cela doit apporter des changements réels et positifs dans la vie des gens. Là encore, c'est à nous, États Membres, qu'il incombe de faire en sorte que les systèmes multilatéraux soient tournés vers l'action et les résultats.

La sauvegarde du multilatéralisme ne se résume pas à la défense d'un principe, c'est le seul moyen dont nous disposons pour sauver le monde d'une multitude de défis. Notre partenariat et notre unité d'action, guidés par le multilatéralisme, seront notre meilleure chance. La célébration de la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, le vingtième anniversaire de la culture de la paix plus tard cette année et le soixante-quinzième anniversaire des Nations Unies, l'année prochaine, seront l'occasion d'orienter notre volonté collective dans cette direction.

M. Odida (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer les condoléances et la sympathie de mon gouvernement au peuple et au Gouvernement sri-lankais à la suite de l'attaque terroriste qui a eu lieu pendant le week-end de Pâques. Nos pensées et nos prières vont aux familles des victimes.

Ma délégation souhaite s'associer aux orateurs précédents pour féliciter la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir organisé cette toute première Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, au cours de laquelle nous engageons une réflexion solennelle sur les engagements qui ont été pris lors de la création de l'ONU.

Ce faisant, je voudrais m'associer aux déclarations prononcées par le Ministre du pouvoir populaire pour les relations extérieures de la République bolivarienne du Venezuela, en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés, et par la Représentante permanente du Rwanda, en sa qualité de Présidente du Groupe des États d'Afrique (voir A/73/PV.78). Ma délégation souhaite faire les observations suivantes à titre national.

En tant que pays en développement sans littoral comptant parmi les pays les moins avancés, l'Ouganda considère le système multilatéral comme le seul cadre et instrument viable permettant d'atteindre les multiples objectifs que sont l'élimination de la pauvreté, la relance de la croissance économique, la promotion du développement durable, la lutte contre les changements climatiques, la prévention des conflits, le maintien de la paix et de la sécurité, la lutte contre le fléau de la guerre, et de relever des défis tels que l'élimination du fléau du terrorisme, l'intolérance, entre autres.

Les engagements pris lors de la création de l'Organisation des Nations Unies il y a 74 ans et les mesures exemplaires qui ont suivi ont eu une profonde incidence sur la vie de bien des personnes, des pays et des nations, dont l'Ouganda. Nous devons notre existence aux principes énoncés dans la Charte et aux institutions de la famille onusienne. Aujourd'hui, cependant, force nous est de reconnaître que l'Organisation a atteint un point où le système multilatéral – fondement sur lequel nous avons bâti le dispositif international actuel – est menacé.

Ma délégation est consciente des menaces croissantes qui pèsent sur le multilatéralisme et qui compromettent gravement la pleine mise en œuvre du mandat de l'ONU et des autres organisations internationales. Si elles ne sont pas suffisamment prises en compte, ces menaces risquent de mettre en péril les principes fondamentaux qui ont présidé à la création de l'Organisation. Nous convenons donc qu'il est de plus en plus nécessaire de promouvoir, de défendre et de renforcer le multilatéralisme et les processus décisionnels connexes. Nous convenons également qu'il est nécessaire de réaffirmer notre attachement aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Ma délégation souhaite souligner brièvement certains des domaines qui restent préoccupants à cet égard. Tout en reconnaissant que le système multilatéral lui-même est imparfait, nous préférons avoir un système multilatéral imparfait que pas de système du tout.

Premièrement, il faut préserver le caractère intergouvernemental de l'Assemblée générale pour s'assurer qu'elle reste une instance de véritable dialogue intergouvernemental.

Deuxièmement, il faut réformer le Conseil de sécurité pour le rendre plus représentatif des pays qui composent l'Organisation des Nations Unies, et en

particulier des régions qui sont sous-représentées ou non représentées dans certaines catégories.

Troisièmement, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent collectivement renforcer leur coopération afin d'atténuer les difficultés croissantes que posent des problèmes tels que le désarmement et la non-prolifération des armes nucléaires.

Quatrièmement, les États Membres doivent également renforcer collectivement leur coopération en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme et appliquer scrupuleusement tous les instruments internationaux pertinents régissant ces domaines.

Cinquièmement, en ce qui concerne le rôle des sanctions telles qu'elles sont appliquées par les comités des sanctions du Conseil de sécurité, nous pensons que le pouvoir du Conseil de sécurité d'imposer des sanctions doit lui-même être exercé avec prudence et conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Sixièmement, en ce qui concerne les capacités d'imposition et de maintien de la paix, nous appuyons le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, mais nous pensons que les règles actuelles relatives aux budgets et aux opérations de maintien de la paix devraient être modifiées pour refléter les situations existantes sur le terrain où des pays et des régions comme l'Afrique doivent supporter des charges de plus en plus importantes.

Enfin, il est essentiel que tous les États Membres renouvellent leur engagement à respecter la Charte des Nations Unies et le droit international. Le mépris croissant et flagrant du respect du droit international menace de plus en plus le maintien de la paix et de la sécurité internationales, une situation dangereuse que nous devrions tous nous efforcer d'empêcher de se détériorer. Je tiens à renouveler les remerciements de ma délégation à la Présidente de l'Assemblée générale pour l'organisation de ce débat de haut niveau. Appuyé par les résultats du dialogue informel sur les politiques visant à instaurer la confiance et l'importance du multilatéralisme qui s'est tenu mardi, notre engagement d'aujourd'hui servira, je l'espère, à guider les décisions de l'Assemblée générale à cet égard. L'Ouganda reste déterminé à jouer son rôle, de concert avec la communauté des nations, dans la défense de l'intégrité du système multilatéral.

M. Bessedik (Algérie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le Ministre du pouvoir populaire pour les relations extérieures de la République bolivarienne du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par la Représentante permanente du Rwanda, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/73/PV.78).

Tout d'abord, je voudrais remercier la Présidente d'avoir pris l'initiative de tenir la première réunion de haut niveau pour célébrer et promouvoir la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix. C'est toujours le bon moment pour aborder une question qui mérite toute notre attention. Nous remercions également le Venezuela, qui a agi au nom du Mouvement des pays non alignés, en tant que principal artisan de cette commémoration. En effet, la principale question que nous devrions nous poser est de savoir comment nous pouvons défendre le multilatéralisme alors qu'il semble être remis en question. Croyons-nous au multilatéralisme, et, plus précisément, avons-nous une compréhension commune de ce qu'est le multilatéralisme?

Les réponses à ces questions ne sont certes pas faciles à définir, mais il existe des points communs qui ne peuvent être contestés. Nous, les États Membres et d'autres, devons examiner de plus près les cadres dont nous disposons, dont l'ONU est un pilier solide, un phare et un berceau de l'action multilatérale. Comme indiqué dans le préambule de la Charte des Nations Unies, il a fallu à l'humanité deux guerres mondiales pour mettre au point un instrument visant à prévenir un autre cataclysme qui anéantirait la race humaine. Il n'y a pas de meilleur succès ni de plus grande foi dans le multilatéralisme que le nom même de notre organisation, l'ONU, dont la signification est claire – des nations qui sont clairement unies au-delà d'une simple adhésion, agissant ensemble dans l'intérêt du monde entier.

Nous disposons d'un instrument précieux, la Charte des Nations Unies, mais appliquons-nous réellement tout le pouvoir de cet instrument? Respectons-nous le sens intégral des buts et des principes qui y sont énoncés? Il est clair qu'après plus de 70 ans d'existence, l'ONU doit ajuster ses structures et devenir plus pertinente, plus efficace et plus respectée.

Il y a des mesures à prendre. À cet égard, les réformes de l'ONU feraient partie intégrante du renforcement du multilatéralisme. De nombreuses questions importantes restent depuis beaucoup trop longtemps en suspens : la revitalisation des travaux

de l'Assemblée générale et la réforme du Conseil de sécurité, notamment l'augmentation du nombre de ses membres et l'examen de ses méthodes de travail. Tout cela contribuerait de concert à plus d'efficacité, de pertinence et de crédibilité et, en fin de compte, au multilatéralisme. L'une des principales pistes à renforcer consiste à travailler plus étroitement avec les organisations régionales. À cet égard, nous saluons la coopération et la coordination qui existent entre l'ONU et l'Union africaine, et nous appelons instamment à leur renforcement.

Pour aborder les questions encore en jeu, il faut aussi regarder l'Organisation des Nations Unies sous l'angle de l'efficacité dans le règlement des conflits régionaux. Malgré les succès retentissants que nous avons vus en Namibie et au Timor-Leste, combien d'échecs sont imputés de manière injustifiée à l'Organisation? Il est clair que certaines questions, comme celle de la Palestine, hantent l'ordre du jour de l'ONU depuis sa création, mais cet échec ne peut être vu que comme un échec du multilatéralisme.

Les conflits régionaux, qu'ils soient anciens ou nouveaux, sont des épreuves de vérité qui planent en permanence sur les valeurs des Nations Unies et le multilatéralisme. Mais partageons-nous tous la même part de responsabilité dans ces échecs? Si nous nous en tenons à la lettre et à l'esprit de la Charte, certains États Membres, en particulier au sein du Conseil de sécurité, ont des obligations particulières qu'ils ne peuvent ignorer.

Le multilatéralisme sert aussi à protéger la vie de chaque être humain sur Terre, au vu de la nécessité de promouvoir leur bien-être. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ce qu'il englobe en termes de responsabilité et de solidarité communes, l'idée même que personne ne soit laissé de côté, ainsi que l'élimination de la pauvreté, sont également une épreuve de vérité pour le multilatéralisme.

Le bien-être de personne n'est assuré si le bien-être de tous les autres est négligé. Nul ne peut être en sécurité si tous ne le sont pas. Les changements climatiques, les migrations et le terrorisme sont des questions mondiales et exigent une action mondiale et coordonnée. Elles représentent donc un appel pressant à une action et à des solutions multilatérales, auxquelles grands et petits, puissants et moins puissants doivent réfléchir ensemble et pour lesquelles ils doivent agir ensemble dans le respect mutuel et le partage des responsabilités.

J'aimerais que nous puissions tirer un peu d'optimisme des personnes qui, avant même la fin de la Seconde Guerre mondiale, ont eu l'idée de rédiger la Charte des Nations Unies. Les valeurs, les principes, les objectifs et les mécanismes ont tous contribué à une dynamique enthousiasmante qui, malheureusement, a depuis été entravée par des vues étroites.

Pour nous, le multilatéralisme et le patriotisme ne sont pas incompatibles et ne doivent pas s'opposer l'un à l'autre. Notre monde, ce village planétaire, ne peut survivre à la marginalisation et à l'exclusion; contraints d'accepter de telles afflictions, nous nous retrouverions avec des citadelles assiégées où les assiégés et les assiégeants vivraient non pas dans la tranquillité, mais dans une confrontation incertaine.

Les ouragans ne connaissent pas de frontières, pas plus que la lumière du soleil et il n'existe qu'un moyen d'atténuer les dégâts causés par les ouragans, de reconstruire ce qui a été détruit et de faire briller la lumière du soleil pour tous, et c'est précisément le multilatéralisme.

(l'orateur poursuit en arabe)

Pour terminer, je voudrais souligner un point particulier : tant qu'il y aura une forte volonté politique de surmonter les défis auxquels le système des Nations Unies est confronté, comme je l'ai dit précédemment, nous pourrions vraiment dire que le multilatéralisme, que nous soutenons fermement, existe dans les activités des Nations Unies.

M. Kai-Kai (Sierra Leone) *(parle en anglais)* : Au nom de la Sierra Leone, je me joins aux autres États Membres pour condamner sans équivoque les récents attentats terroristes commis contre des innocents dans des églises et des hôtels à Sri Lanka.

Je félicite et remercie la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir pris l'initiative de tenir cette première réunion plénière de haut niveau en vue de célébrer et de promouvoir la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par la représentante du Rwanda au nom du Groupe des États d'Afrique, et par le Ministre du pouvoir populaire pour les relations extérieures de la République bolivarienne du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/73/PV.78).

La présente réunion de haut niveau se tient dans une période où le monde est marqué par des

incertitudes et des difficultés, notamment l'émergence de menaces qui tendent à saper notre action en faveur du développement socioéconomique de tous les peuples de notre village planétaire. Le cycle des conflits et de la violence, qui semble sans fin, les effets destructeurs et dévastateurs des changements climatiques, la propagation du terrorisme et les plus grandes crises de l'histoire récente en ce qui concerne les réfugiés, les migrants et les questions humanitaires continuent de remettre en question l'efficacité de notre système international sous sa forme actuelle, de même que notre aptitude à promouvoir la paix et une vie décente pour tous sur une planète viable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous sommes mis au défi de trouver des idées novatrices et d'établir des mécanismes crédibles pour mettre fin à tous les conflits de façon pacifique, promouvoir le progrès social, la paix et la sécurité, les droits de l'homme et les libertés fondamentales, et garantir de meilleures conditions de vie pour l'humanité. Nous n'avons pas d'autre choix que le multilatéralisme pour relever ces défis.

Il n'existe sans doute pas d'alternative à cette organisation, l'Organisation des Nations Unies. Il convient à cet égard que l'Assemblée générale réfléchisse à des réformes qui soient de nature à renforcer notre obligation collective de servir les fins et d'appliquer les principes qui forment le socle de l'Organisation. Nous ne pouvons pas défendre la cause de la justice et de la légitimité alors que d'importantes régions de notre monde, y compris l'Afrique, restent exclues et sous-représentées au sein de l'un des plus hauts organes de décision de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité.

Lorsque nous pensons à l'avenir, nous ne devons pas perdre de vue notre obligation commune de veiller à l'instauration d'un monde pacifique et sûr, en réglant nos désaccords, y compris les différends aux niveaux national et international, par un dialogue constructif. Nous devons respecter les mécanismes de médiation prévus par la Charte, et accorder la priorité à leur renforcement. Il faut accentuer encore la fonction assumée par les organisations régionales en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour agir plus fermement dans la mise en œuvre de mesures préventives au niveau régional, comme par exemple les dispositifs d'alerte rapide.

En tant que petit État, et sur la base de son histoire récente, la Sierra Leone reconnaît les avantages du

multilatéralisme et son importance dans la promotion de la paix, de la sécurité et du développement aux niveaux national, régional et mondial. Nous sommes convaincus que nous devons continuer à tirer parti des progrès réalisés par l'intermédiaire de nos initiatives de diplomatie préventive, notamment en favorisant la collaboration entre les États Membres et entre nos organisations et acteurs régionaux et sous-régionaux, et en tirant profit des enseignements qui nous ont aidés jusqu'à présent à instaurer un certain degré de paix et de sécurité internationales. L'adhésion de la Sierra Leone à l'Union du fleuve Mano, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et à l'Union africaine, ainsi que sa contribution au maintien de la paix internationale, témoignent de sa foi inébranlable dans le multilatéralisme.

En tant qu'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous avons pris l'engagement contraignant de bâtir une société mondiale plus juste, plus inclusive et plus équitable que celle dans laquelle nous vivons aujourd'hui. Il est temps que nous montrions à la hauteur de la situation et que nous assumions notre responsabilité morale en mettant notre voix et nos actions collectives au service des personnes touchées par les conflits, la pauvreté, les changements climatiques et d'autres fléaux.

Enfin, notre détermination collective à renouveler notre engagement en faveur du multilatéralisme doit être une priorité immédiate. Notre inaction aura un effet débilant sur la dignité de l'humanité. À cet égard, la Sierra Leone réaffirme son attachement au multilatéralisme et aux principes, idéaux et objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies – engagement que nous avons pris lorsque nous avons rejoint l'Organisation en 1961 en tant que centième État Membre.

M^{me} Gueguen (France) : Tout d'abord, à la suite des orateurs précédents, je souhaite exprimer les condoléances les plus attristées de la France au Gouvernement et au peuple de Sri Lanka à la suite des terribles attaques terroristes menées le dimanche de Pâques. Nous exprimons toute notre sympathie et notre compassion pour les victimes de ces actes barbares et notre solidarité face à cette violence odieuse.

Permettez-moi d'abord de remercier la Présidente de l'Assemblée générale pour l'organisation et la célébration de cette Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, organisée pour la première fois cette année.

À cet égard, la France souscrit en tous points à la déclaration prononcée hier par l'Union européenne (voir A/73/PV.78) et je ne fais ce matin que quelques remarques complémentaires à titre national.

Cette nouvelle journée est particulièrement bienvenue compte tenu des défis auxquels la coopération internationale et le droit international sont aujourd'hui confrontés. Le constat est en effet préoccupant. Ce n'est plus seulement le fonctionnement des institutions internationales et de l'Organisation des Nations Unies qui est critiqué, c'est la pertinence même des outils multilatéraux, de la recherche collective et collaborative de solutions aux problèmes communs, de l'idée de règles communes et égales pour tous, qui est remise en question.

Or, les menaces et les défis que nous avons à affronter n'ont jamais été aussi nombreux et aussi interconnectés : durée et complexité des conflits, aggravation des inégalités mondiales, urgence climatique et environnementale, émergence de nouvelles menaces asymétriques, développement de nouvelles technologies. Nous n'avons, en tant que nations et en tant qu'êtres humains, jamais été aussi interdépendants. Pour répondre à ces défis globaux, il n'y a d'autre réponse qu'une réponse globale, fondée sur une approche inclusive et collaborative, à la mesure de notre interdépendance.

Les organisations internationales doivent être soutenues et modernisées. Elles doivent pouvoir travailler en réseau, en renforçant leur connectivité avec la société civile et le secteur privé pour travailler au plus près des hommes, des femmes, des enfants, répondre aux préoccupations de nos concitoyens et concitoyennes, qu'il s'agisse de préoccupations politiques, économiques, sociales, de santé, d'éducation, de lutte contre la pauvreté, et pour défendre leurs droits. C'est le sens de l'effort de réforme porté par le Secrétaire général, M. António Guterres, à qui la France renouvelle son entier soutien afin de poursuivre l'effort de réforme et de modernisation de l'Organisation, qui demeure la clef de voûte de la coopération internationale et de notre sécurité collective.

La défense du multilatéralisme et celle de la souveraineté nationale ne s'opposent pas, bien au contraire. C'est dans cet esprit que la France, l'Allemagne, le Japon et le Canada ont souhaité unir leurs efforts pour lancer l'Alliance pour le multilatéralisme, qui vise à organiser les États attachés à la coopération, au dialogue, à la régulation des relations internationales

fondée sur le respect des principes agréés, en particulier le respect des droits fondamentaux et de l'état de droit. Nous voulons montrer que les États qui soutiennent le multilatéralisme et sont attachés à l'ONU restent l'immense majorité. C'est une majorité qui a été longtemps silencieuse, parce que nous avons longtemps considéré la coopération internationale comme allant de soi. Comme il semble que ce ne soit plus le cas aujourd'hui, ces États doivent se faire connaître et se mobiliser au service de la Charte des Nations Unies.

La France y prendra toute sa part, dans la continuité de sa défense constante d'un multilatéralisme exigeant et efficace, au service de la paix et de la sécurité internationales, des droits de l'homme, du développement durable, de la lutte contre les changements climatiques et de la lutte contre les inégalités. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est la parfaite illustration de la pertinence de cette ambition collective ancrée dans la Charte des Nations Unies.

La coopération n'est pas toujours le choix le plus facile, mais c'est le choix de la sécurité, car il n'y a de sécurité que collective, et c'est la meilleure garantie de paix durable. C'est l'engagement que la France souhaite renouveler auprès de ses partenaires de bonne volonté.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège.

Mgr Auza (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège voudrait remercier la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette réunion plénière de haut niveau sur la question importante et opportune du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix.

Puisque nous examinons les moyens de renforcer le système multilatéral, ma délégation voudrait rappeler qu'une condition indispensable pour le succès de la diplomatie multilatérale est la bonne volonté et la bonne foi des parties, leur disposition à coopérer et à considérer l'autre avec respect, honnêteté et équité, et à trouver des solutions communes pour régler les différends. Chaque fois qu'un de ces éléments manque, le résultat est le recours à des solutions unilatérales et souvent, au bout du compte, la domination des faibles par les puissants.

Dans l'allocution qu'il a prononcée devant le corps diplomatique au début de l'année, le pape François a parlé de la finalité de la diplomatie multilatérale, de ses caractéristiques et de ses responsabilités dans le contexte contemporain. Il a mis l'accent sur quatre points.

Le premier était le primat de la justice et du droit. Il est préoccupant de voir réapparaître la tendance à faire prévaloir et à poursuivre les intérêts particuliers nationaux sans recourir aux instruments prévus par le droit international pour régler les controverses et assurer du respect de la justice, notamment grâce aux tribunaux internationaux. Cette attitude est parfois le fruit de la réaction des dirigeants gouvernementaux devant le mal-être croissant de leurs citoyens, qui perçoivent les dynamiques et les règles qui gouvernent la communauté internationale comme lentes, abstraites et, en dernière analyse, éloignées de leurs besoins effectifs. Pourtant, le respect du droit et de la justice, aussi à l'intérieur des communautés nationales qu'au sein de la communauté internationale, demeure une nécessité, parce que des solutions réactives, émotionnelles et hâtives peuvent favoriser un consensus à court terme, mais ne contribueront pas au règlement des problèmes plus profonds; au contraire, elles risquent de les aggraver.

Le deuxième point concernait la défense des plus faibles. Dans les efforts qu'elle déploie pour ne laisser personne de côté, la communauté internationale se doit d'entendre les cris de celles et ceux qui sont dans la détresse, de donner une voix à celles et ceux qui n'en ont pas, et de dénoncer les actes qui pèsent sur leur vie. Nous pensons ici aux victimes des conflits et des guerres en cours, aux communautés ethniques et religieuses qui sont persécutées, aux personnes déplacées qui ont été contraintes d'abandonner leurs foyers, et à celles qui ont été forcées d'émigrer en raison de la pauvreté, des persécutions, des catastrophes naturelles et des bouleversements climatiques. La paix n'est jamais un bien partiel mais elle embrasse tout le genre humain. La diplomatie au service de la paix ne doit pas craindre d'aller à la rencontre des étrangers, des pauvres et des personnes qui souffrent, et d'écouter ce qu'ils ont à dire.

Troisièmement, le multilatéralisme doit être un pont entre les peuples et les architectes de la paix. La paix, en fait, est le produit d'un grand projet culturel et politique fondé sur la responsabilité mutuelle et l'interdépendance des êtres humains. La paix exige un renouvellement et des efforts constants parce qu'elle n'est jamais acquise une fois pour toutes; elle est chaque fois un défi toujours ancien et toujours nouveau. Elle suppose une transformation des cœurs et des âmes. Elle est à la fois intérieure et commune. Elle voit loin et ne se limite pas à la recherche de solutions à court terme exige patience, dialogue et respect des positions d'autrui, une quête partagée de l'avantage mutuel.

Enfin, quatrième, la diplomatie multilatérale nous invite à rester concentrés sur notre destin commun et sur les moyens d'y parvenir. Les relations internationales ne peuvent être dominées par la force militaire, par les intimidations réciproques et par l'ostentation des arsenaux de guerre, qui exigent d'énormes dépenses et ne constitueront jamais une base pour la coexistence pacifique entre les membres de la famille humaine. Notre destin commun doit plutôt s'inspirer d'une éthique de solidarité et nous inciter à repenser le rapport avec notre maison commune, la planète, pour redécouvrir la grandeur du monde que nous avons reçu en don et notre responsabilité individuelle et partagée en tant qu'hôtes, citoyens et bâtisseurs de son avenir.

Une compréhension renouvelée du multilatéralisme doit se fonder sur l'idée que la communauté internationale est une famille de nations déterminées à poursuivre le bien de tous et non du petit nombre. Elle requiert des gouvernements, des organisations internationales et de l'ensemble des hommes et des femmes qu'ils fassent montre de solidarité. Avec pour solide fondation, une responsabilité collective et partagée à l'égard du bien commun et de l'épanouissement des personnes qui sont le plus dans le besoin, afin que chacun soit accepté et puisse participer en tant que membre de la famille mondiale.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord adresser nos plus sincères condoléances à Sri Lanka et exprimer notre solidarité avec son peuple.

Nous remercions la Présidente d'avoir convoqué cette importante séance plénière pour promouvoir le multilatéralisme et la diplomatie en faveur de la paix, conformément à son attachement sans faille à ces valeurs.

L'État de Palestine s'associe à la déclaration faite par le représentant du Venezuela, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/73/PV.78).

Il a fallu deux guerres mondiales pour convaincre l'humanité de dompter ses pires instincts et d'être touchée par ce qu'il y a de meilleur en elle. La communauté internationale a édifié l'Organisation des Nations Unies, adopté sa Charte et créé la Cour internationale de Justice. Le droit pénal international a fait ses premiers pas imparfaits. Nous avons adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Conventions de

Genève. Nous avons forgé des traités pour régler les relations internationales et consacrer les engagements nationaux. Depuis lors, en dépit de circonstances changeantes et difficiles, le multilatéralisme a favorisé d'importantes avancées pour l'humanité de nombreuses façons, notamment par l'adoption ces dernières années du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

L'histoire n'est cependant pas linéaire, et nous devons être conscients des lacunes et des revers. Nous devons être conscients qu'à ce jour, dans de trop nombreux cas, l'ordre multilatéral n'a pas été en mesure d'apporter des réponses à certaines des questions les plus urgentes de notre époque, ni aux conflits et crises de longue date dans le monde. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille abandonner le projet, mais simplement qu'il faut le perfectionner.

Pour être juste et efficace, le multilatéralisme doit être fondé sur le droit international. Cela exige de la cohérence, car la politique du deux poids, deux mesures mine la crédibilité du système international. Cela exige de la clarté, car l'ambiguïté et les faux compromis ne sauveront pas le système, mais le rendront encore plus vulnérable aux attaques. Cela exige une détermination pour défendre nos convictions, quelles que soient nos chances et quelles que soient les circonstances, car l'enjeu est trop important. Enfin, cela exige une solidarité, car ce n'est qu'en restant unis que nous pourrions vaincre les maux qui nous entourent.

Le multilatéralisme a toujours été attaqué par celles et ceux qui croient que la force doit l'emporter sur le droit, par celles et ceux qui sont prêts à sacrifier les intérêts à long terme pour obtenir des gains politiques à court terme, par celles et ceux qui croient qu'il faut choisir entre l'amour d'un pays et l'amour de l'humanité, par celles et ceux qui ont oublié les pénibles leçons de l'histoire, par celles et ceux qui cherchent à éroder l'état de droit national et international et qui contestent les valeurs et principes que nous pensions avoir consacrés pour l'éternité.

Comment de telles idées sont-elles devenues populaires dans certains pays? Comment ont-elles pu constituer de bons slogans de campagne et contribuer à des victoires électorales? L'humanité a déjà emprunté cette voie et ne sait que trop bien où elle mène. Nous devons défendre sans réserve le multilatéralisme, la

primauté du droit international, la justice, les relations amicales entre les nations, la liberté et la paix.

Les buts et les principes qui sont au cœur du système multilatéral ne sont jamais obsolètes. Ils sont notre réponse aux horreurs que l'humanité a connues par le passé et aux défis mondiaux actuels et futurs. En tant que tels, ils ne sont pas le reflet de notre naïveté, mais de notre lucidité.

La Palestine est bien placée pour connaître l'importance ainsi que les limites de l'ordre multilatéral. La Palestine bénéficie de la solidarité et de l'appui de la communauté internationale, tout en continuant de subir la plus longue occupation de l'histoire contemporaine. Le consensus international sur la question de Palestine, tel qu'il est consacré par les résolutions de l'ONU, demeure le seul fondement de la paix. Pourtant, il n'existe pas de mesures d'application pour garantir la mise en œuvre des résolutions de l'ONU, notamment les résolutions du Conseil de sécurité, et pour amener celles et ceux qui les violent à rendre des comptes.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, avec l'appui d'États du monde entier, continue de jouer un rôle de premier plan pour apporter une réponse humaine et humanitaire aux besoins des réfugiés palestiniens, mais rien ne laisse entrevoir la fin de leurs souffrances.

Malgré les lacunes du système multilatéral, que notre peuple ressent dans sa chair, je suis ici aujourd'hui pour proclamer une fois de plus notre foi dans le multilatéralisme et notre attachement au droit international alors que notre peuple poursuit sa lutte pour la liberté et la dignité et que nous nous efforçons de mettre fin à l'occupation et d'instaurer la paix pour tous. Nous nous engageons à continuer de jouer un rôle actif dans la promotion et le renforcement de l'ordre multilatéral et fondé sur des règles dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à l'observateur du Comité international de la Croix-Rouge.

M. Mardini (Comité international de la Croix-Rouge) (*parle en anglais*) : Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est heureux de participer aujourd'hui à la commémoration de la première Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix. En tant que gardien du droit international humanitaire, qu'acteur humanitaire

neutre, impartial et indépendant et que lauréat à de multiples reprises du prix Nobel de la paix pour ses activités humanitaires en temps de guerre, le CICR estime important de faire part de son point de vue sur ce sujet crucial. En particulier, nous tenons à souligner l'interdépendance de l'humanité et du multilatéralisme.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les États ont pris conscience que si les guerres ne peuvent être évitées, elles doivent être menées dans certaines limites. L'humanité a réuni les États pour rédiger, négocier et adopter les quatre Conventions de Genève de 1949, qui sont aujourd'hui au cœur du droit international humanitaire et qui représentent un engagement commun envers l'humanité. Universellement ratifiées, ces règles de guerre sont la quintessence même du consensus multilatéral. Elles démontrent ce qu'il est possible de faire grâce à un multilatéralisme efficace – ensemble, les États peuvent créer des normes, les faire respecter et prendre des mesures.

Les Conventions de Genève ont été conçues pour protéger la sécurité, la dignité et le bien-être des personnes touchées par les conflits. Les rédacteurs initiaux savaient que, lorsque nous investissons dans notre humanité commune, nous obtenons des résultats positifs. La torture, les mauvais traitements, le viol et d'autres formes de violence sexuelle sont évités. Les hôpitaux peuvent fonctionner et le personnel médical peut venir en aide aux blessés et aux malades. Les personnes détenues sont traitées avec humanité. Nous sommes capables de considérer nos ennemis comme des êtres humains. Lorsqu'il est défendu et respecté, le droit international humanitaire a pour résultat collectif un allègement des souffrances humaines.

L'humanité et le multilatéralisme sont au cœur des Nations Unies et nous rassemblent aujourd'hui. Dans cette instance multilatérale, nous créons les normes qui préservent notre humanité. Cette année, nous célébrons le soixante-dixième anniversaire des Conventions de Genève. Souvenons-nous de l'esprit de ces conventions et défendons la dignité humaine, même en temps de guerre. Nous avons la responsabilité collective de veiller à ce que ces lois soient respectées. Grâce au multilatéralisme, nous pouvons y parvenir.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union interparlementaire.

M^{me} Torsney (Union interparlementaire) (*parle en anglais*) : Cette première Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la

paix nous invite à examiner sérieusement le système de gouvernance mondiale sous l'égide de l'ONU, ainsi que les causes profondes de la méfiance croissante que suscitent les institutions démocratiques dans le monde.

C'était là le thème central de l'audition parlementaire conjointe qui s'est tenue en février à l'ONU, et qui a réuni plus de 200 parlementaires. Cette audition a montré que la communauté parlementaire mondiale soutenait fermement le multilatéralisme, mais elle a également souligné la nécessité de réformes profondes pour rendre l'ONU plus efficace.

Le statu quo n'est pas envisageable. À l'instar de la démocratie, le multilatéralisme représente un chantier qui mène à un idéal – un ouvrage dont les travaux ne doivent jamais cesser, car c'est le seul espoir pour l'avenir de nos peuples et de notre planète. Comme l'a dit le vénéré Dag Hammarskjöld, l'ONU n'a pas été créée pour nous emmener au paradis, mais pour nous sauver de l'enfer. Heureusement, dans les relations internationales, les parlementaires ne sont plus des spectateurs passifs mais des participants actifs. Les parlements sont le chaînon essentiel entre les peuples et l'ONU, qui est leur organisation mondiale.

Dûment informés des processus décisionnels et des réformes institutionnelles, les parlementaires peuvent aider les gouvernements à rendre compte de leurs engagements internationaux et peuvent représenter une caisse de résonance supplémentaire pour les processus importants engagés à l'ONU.

Comme nous l'avons entendu à l'audition, l'une des principales raisons pour lesquelles le multilatéralisme est en crise est que les populations ne se fient pas à leurs propres gouvernements et, par extension, ne se fient pas aux organisations intergouvernementales auxquelles ils appartiennent. Trop de gouvernements sont perçus comme agissant dans l'intérêt d'un petit nombre, exacerbant par là-même les inégalités et spoliant de leurs droits de l'homme un nombre croissant de personnes.

Paradoxalement, l'écart entre les institutions mondiales et les populations s'est accru au lieu de se réduire, et ce, malgré les défis mondiaux tels que les changements climatiques, les migrations, le désarmement nucléaire et le terrorisme, qui ont le plus besoin de solutions multilatérales. Il n'y a aucune contradiction réelle entre les droits souverains et les solutions multilatérales. Comme l'a souligné le Président de l'Union interparlementaire (UIP), les

intérêts nationaux sont mieux servis lorsqu'on participe aux processus mondiaux qui rassemblent tous les pays.

Mais les accords internationaux ne valent rien s'ils ne sont pas correctement mis en œuvre. Ne pas respecter nos engagements accentue le désenchantement vis-à-vis des gouvernements et du multilatéralisme. L'audition de février a réaffirmé le rôle clef des parlements dans la mise en œuvre d'accords tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris sur le climat, et bien d'autres encore.

L'UIP entend continuer d'aider à jeter des passerelles entre les parlements et l'ONU, comme elle le fait depuis 20 ans. Nous voulons encourager les débats parlementaires, tandis que l'Organisation s'emploie à remanier ses principaux organes, et tenir, au sein des parlements, davantage de discussions sur le budget de l'ONU, que la plupart des parlementaires ne comprennent pas bien.

Comme l'a fait remarquer un intervenant à l'audition, chacun, partout, doit pouvoir constater et ressentir que tout ce que nous faisons ici va dans le sens de ses intérêts. Voilà notre véritable défi aujourd'hui. Pour rétablir la confiance dans le multilatéralisme, nous devons renforcer la responsabilisation et la transparence, de la base vers le sommet, et à tous les niveaux.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Organisation de la coopération islamique.

M. Mehdiyev (Organisation de la coopération islamique) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement sri-lankais, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont subi les effets des récentes attaques terroristes à Sri Lanka, attaques que nous condamnons avec force.

Je sais gré à la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette séance de haut niveau et je remercie tous les États Membres qui ont appuyé la célébration du multilatéralisme en votant pour que la journée d'aujourd'hui soit proclamée Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix.

L'Organisation de la coopération islamique (OCI) est plus que jamais convaincue que le multilatéralisme et la diplomatie doivent être renforcés en privilégiant la création de sociétés inclusives et la réalisation d'une paix durable.

L'OCI continue de mener une politique d'ouverture et d'engagement dans ses sociétés, afin de former des partenariats constructifs et fonctionnels en vue de faire émerger une culture de coexistence et de paix et de défendre la dignité humaine. À cette fin, l'OCI tire parti de son département spécialisé dans le dialogue et la sensibilisation, en plus de son service chargé de la paix et de la médiation, pour aider à promouvoir le dialogue à l'échelle régionale – par exemple en collaborant tout récemment avec l'Union africaine pour améliorer la situation en République centrafricaine.

De plus, l'OCI suit de près l'évolution de la situation politique au Soudan et exhorte toutes les parties à entretenir un dialogue constructif, tout en appuyant les choix et décisions du peuple soudanais concernant son avenir. En Asie du Sud, l'OCI a conscience de la nécessité d'une reprise rapide du processus de dialogue entre le Pakistan et l'Inde, considérée comme indispensable pour le développement et la paix dans la région. Enfin et surtout, l'OCI participe depuis longtemps à la facilitation du processus de paix dans le sud des Philippines et continuera à le faire.

L'OCI a toujours insisté sur la nécessité de prôner la diversité et de promouvoir la tolérance et la paix, comme en témoignent plusieurs de ses résolutions et les décisions qu'elle a adoptées au niveau des ministres et des chefs d'État. Nous estimons que les problèmes actuels que sont la xénophobie, l'islamophobie, l'antisémitisme, le racisme ou les discours de haine doivent être abordés par le dialogue, la tolérance et la promotion du multilatéralisme et de la coexistence.

Malheureusement, les périls d'origine humaine tels que les tragédies humanitaires causées par les conflits armés, la violence sectaire et confessionnelle et les crimes de haine montrent qu'il faut faire beaucoup plus pour concrétiser et protéger les idéaux de paix. Les tendances croissantes à l'islamophobie et à la discrimination antimusulmane sont une source de préoccupation majeure pour l'OCI et la communauté internationale. Les musulmans continuent de souffrir dans différentes régions du monde en raison de diverses formes de discrimination, de représentation stéréotypée et d'actes de violence. Pour lutter contre cette tendance, nous devons donc réaffirmer sans cesse que la diversité restera le premier atout du monde.

Je voudrais donc appeler tout particulièrement l'attention de l'Assemblée sur la violence et l'emploi de la force sans discernement que continuent de subir les musulmans rohingyas au Myanmar, ce qui a conduit

à une situation catastrophique qui touche un nombre considérable de civils dans toute la région. Des milliers de personnes ont été tuées et plus d'un million d'autres ont été déplacées de force, tandis que leurs biens et leurs lieux de culte étaient démolis ou brûlés.

Puisque la communauté internationale est prête à défendre le multilatéralisme aujourd'hui, nous devrions également faire part de notre rejet sans équivoque de toutes les actions et décisions unilatérales qui visent à reconnaître l'occupation de Jérusalem-Est et du Golan syrien par Israël. Étant donné le caractère épineux du conflit israélo-palestinien, il est crucial de promouvoir le multilatéralisme dans la quête d'un règlement juste et durable par la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'ONU, et d'appeler à mettre un terme à l'occupation persistante des territoires palestiniens par Israël depuis 1967.

Pour terminer, la présente manifestation nous offre l'occasion de renforcer notre détermination à

promouvoir la diversité et le dialogue interconfessionnel et interculturel. L'OCI est déterminée à continuer de collaborer avec ses partenaires à cet égard, en particulier l'ONU et d'autres organisations régionales et sous-régionales, tout en incitant ses États membres à diffuser et à renforcer une culture de paix, tandis qu'elle s'efforce de promouvoir en parallèle le développement durable, les droits de l'homme et la bonne gouvernance.

Le Président par intérim : Nous avons entendu la dernière intervention de cette séance commémorative.

L'Assemblée conclut donc sa séance commémorative à l'occasion de la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 15 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 50.